L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1599 - VENDREDI 09 OCTOBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Concessionnaire exclusif sur l'Yonne
2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com www.loisirs-car.com

Interview du ministre de l'Agriculture

Julien Denormandie, ministre au travail



Le bureau du ministre de l'Agriculture voit s'accumuler les dossiers qui suscitent beaucoup d'interrogations pour le secteur. Production d'énergie, avenir de certaines cultures végétales dans les zones intermédiaires, question de la gestion de l'eau, bien-être animal… Quand la société se pose un peu trop rapidement en accusatrice du monde agricole, Julien Denormandie veut le défendre et faire preuve de pragmatisme. Retrouvez dans nos pages l'interview qu'il a accordée à la presse agricole. Page 03

Côte d'Or

› Station d'évaluation de Créancey

Millésime 21, c'est parti



Nièvre

› Abattoir de Cosne-sur-Loire

Un projet d'envergure pour le territoire



Yonne

› Attaques de chevaux

« Tout devient suspect »





VENEZ DÉCOUVRIR LE TÉLESCOPIQUE FENDT

MARDI 20 OCTOBRE À CORBIGNY 10 H 17 H

CARGO T 955 : *CONCENTRÉ DE FONCTIONNALITÉS INÉGALÉES*

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr

RENSEIGNEMENTS :
C.SANCHEZ 06 88 68 14 53

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

Plus d'information sur fendt.com

CRAI Energies
ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE



21140 Semur en Auxois **03 80 97 17 70** - crai.energies@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Fédération charolaise : De bons échos
05 • Volailles : Avec elles, tout va bien
06 • Transformation : Le moulin de Léopaul
07 • Service de remplacement : Une petite année

Nièvre
08 • Partenariat : Une convention pour la Ferme Nièvre
09 • BVD : Un accompagnement technique et financier du GDS 58
10 • Sicagemac : une année compliquée
11 • Abattoir de Cosne-sur-Loire : Un projet d'envergure pour le territoire

Yonne
12 • Attaques de chevaux : *« Tout devient suspect »*
13 • Cultures : Le sapin de Noël, la culture du bonheur
14 • Rendez-vous : Une semaine consacrée à la biodiversité dans les vignes
15 • FDO 89 : La prédation dans l'Yonne, sujet principal de l'assemblée générale

Région et ailleurs
16 • Crédit Agricole : Confiance et solidité pour accompagner le territoire
17 • Formation : L'enseignement agricole technique dans un contexte mouvant
18 • Broutards : Retenir pour faire remonter les cours !

Filières
19 • Élevage Rencontre technique ovine : Des solutions pour perdurer
20 • Cultures Tous les colzas ne sont pas égaux face au charançon du bourgeon terminal !
21 • Viticulture Conditionnement : *« Une canette ouvre de nouveaux moments de consommation »*

Infos Services
22 • Firmes et machinisme
23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Innovation

Ynsect va créer une ferme en Picardie



Photo : Ynsect

Ynsect, entreprise innovante qui élève des insectes et les transforme pour la nutrition animale vient d'annoncer la création d'une nouvelle ferme à Poulainville, dans la Somme. La société dispose déjà d'un site en Bourgogne Franche-Comté, dans le Jura.

La société Ÿnsect va mettre en production une usine dans la Somme, à Poulainville, près d'Amiens pour le début de l'année 2022. Le groupe a fait cette annonce lors une conférence de presse le 6 octobre. Cette usine qui *« devrait être la plus grande ferme d'insectes du monde »* produira environ 100 000 tonnes d'ingrédients à base d'insectes par an : poudres, huiles et protéines solides sous forme de croquettes baptisées Ynsass. La construction de cette usine s'accompagnera de la création de 95 emplois durant la première année, et 500 emplois directs et indirects d'ici trois ans, a précisé la société qui vient de compléter sa troisième levée de fonds de 372 millions de dollars (environ 316 millions d'euros). Ÿnsect espère aussi doubler la capacité à 200 000 tonnes d'ici 2023, dont un tiers de protéines d'insectes et deux tiers d'engrais.

Technologie très innovante

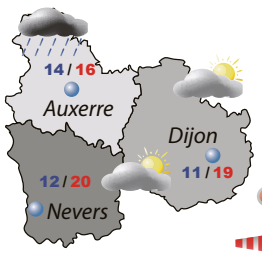
Au mois de juin dernier, Ÿnsect avait obtenu l'autorisation de mise sur le marché de son engrais naturel d'insectes 'ŸnFrass' délivré par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Créée en 2011, Ÿnsect est une entreprise française du Next 40, c'est-à-dire qu'elle fait partie des 40 futurs champions français de la technologie, ayant le plus fort potentiel de croissance à l'international. Elle dispose également d'un site de production d'insectes à grande échelle situé près de Dole, dans le Jura. Le processus de production d'Ÿnsect repose sur une technologie très innovante protégée par près de 30 brevets, soit 40 % du portefeuille total des brevets détenus par les 10 plus grands producteurs d'insectes. À ce jour, l'entreprise a signé des contrats d'une valeur globale de 105 millions de dollars (89,3 millions d'euros) avec des clients tels que Torres (l'une des marques de vin européennes les plus appréciées au monde), Skretting, le leader mondial en alimentation aquacole, Angibaud, acteur majeur de la fertilisation organique, ou encore Compo Group, leader européen de la nutrition végétale pour les jardiniers.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 9 Octobre



Mitigé
De timides éclaircies et quelques précipitations en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 15 à 17°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Denis
Soleil : 08h03 - 19h14
Lune : 23h40 - 15h32

Samedi 10 Octobre



Couvert
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Ghislain
Soleil : 08h04 - 19h12
Lune : N.C. - 16h21

AGATE météo

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 11 Octobre



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux pour ce dimanche. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Ouest 30 km/h

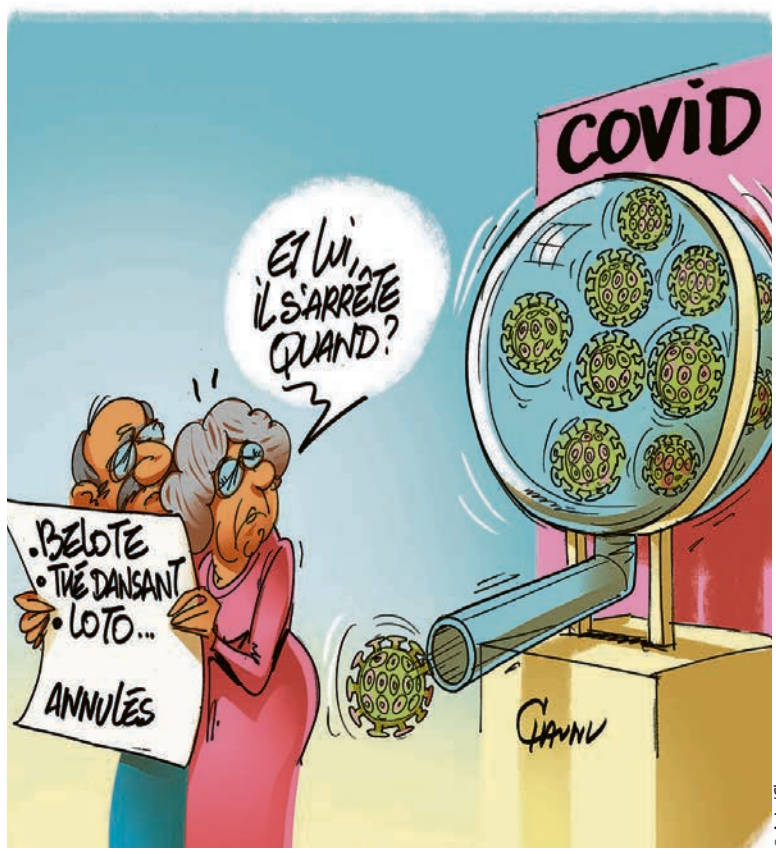
Saint Firmin
Soleil : 08h06 - 19h10
Lune : 00h42 - 17h03

Prévisions à 7 jours

Lundi 12 Octobre au Mercredi 14 Octobre
Le temps sera bien ensoleillé.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 5 à 7°C — T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 15 Octobre au Dimanche 18 Octobre
Un temps nuageux à couvert s'annonce.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 7 à 9°C — T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

INTERVIEW Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture

« Les zones intermédiaires sont une préoccupation majeure »

Bien-être animal, avenir des productions végétales, zones intermédiaires, gestion de l'eau, méthanisation… Voici quelques-uns des thèmes abordés par le ministre de l'Agriculture dans l'interview qu'il a accordé à plusieurs représentants de la presse agricole.



Julien Denormandie est largement revenu sur les thèmes qui agitent l'agriculture française : gestion de l'eau, avenir de certaines productions végétales en zones intermédiaires, bien-être animal…

Barbara Pompili a annoncé l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques et de l'élevage de visons pour la fourrure en France. Ces mesures font partie du référendum pour les animaux. Pourtant vous avez assuré que ce Référendum d'initiative partagée (RIP) n'est « pas le bon véhicule » pour agir. N'est-ce pas contradictoire ?

Julien Denormandie : *« Je l'ai dit : je respecte le processus démocratique du RIP qui est en cours. Mais je considère que ce n'est pas le bon outil. C'est un sujet sur lequel nous ne pouvons pas répondre de manière binaire, par oui ou par non, notamment pour les aspects qui concernent l'élevage. Si vous demandez à n'importe qui s'il préfère qu'une poule vive dehors ou dans une cage, il va répondre qu'il préfère qu'elle vive dehors. Mais, est-ce qu'au même moment, on demande à cette même personne si elle est d'accord pour payer son œuf plus cher ? Par ailleurs, si on prend les poules pondeuses dans leur ensemble, actives et de réforme, est-ce que les consommateurs ont conscience que cela représenterait quelque 200 millions de poules que l'on mettrait dans les champs ? Au même moment, certains portaient en justice le « coq Maurice » car ils trouvaient que celui-ci faisait trop de bruit. Le débat doit donc être apaisé et éclairé ».*

L'initiative du RIP ne va pas dans le sens d'apaiser les débats…

JD : *« Je pense que le débat est très mal posé. Il y a un amalgame entre maltraitance et bien-être animal. D'un côté, la maltraitance se combat de manière intransigeante : c'est un acte délibéré, interdit par la loi, qui vise à nuire à un animal. De l'autre, le bien-être s'accompagne, que ce soit au niveau des élevages ou des abattoirs, où les problématiques sont différentes. Aujourd'hui, dans ce RIP, il y a un enchevêtrement des deux notions qui donne le sentiment que les éleveurs devraient se défendre d'une quelconque maltraitance. Ils sont les premiers à vouloir plus de bien-être pour les animaux. Mais, pour accompagner cette transition, cela nécessite qu'ils soient correctement rémunérés ! Le consommateur doit donc être un acteur et pas uniquement dans l'injonction. Nous avons affaire à des débats stériles opposant agriculture et bien-être animal, ou encore agriculture et environnement. Les agriculteurs sont les premiers à subir les changements climatiques. Le climat, on le subit ; le sol, on le chérit. Dire que l'agriculteur se moque de l'environnement, c'est un non-sens ».*

Les céréaliers alertent sur la baisse de leurs revenus et la nécessité d'opérer un rééquilibrage des aides. Y êtes-vous favorable ?

JD : *« Face aux aléas climatiques de 2020, nous devons avoir des réponses à court et moyen termes. Celles à court terme portent sur la trésorerie, les SIE, les avances sur les aides PAC, les allègements de charges sociales ou les calamités agricoles quand elles peuvent s'appliquer, etc. Je m'y suis engagé et nous sommes en train de le faire. Mais il y a aussi une réponse à moyen terme à apporter : comment adapte-t-on notre agriculture aux aléas du changement climatique ? Dans le plan de relance, plus de 100 millions d'euros y sont consacrés uniquement pour financer du matériel visant à s'adapter aux changements climatiques, pour irriguer ou pour mieux gérer l'eau par exemple. S'agissant des retenues d'eau, il faut s'appuyer sur les Projets territoriaux de gestion en eau (PTGE), mais je reconnais que la discussion doit s'accélérer ».*

Les céréaliers les plus affectés sont ceux qui se situent dans les zones intermédiaires. Comment leur venir en aide ?

JD : *« Les zones intermédiaires sont pour moi un sujet de préoccupation majeur. Ces zones, entre la Charente, le sud du Val de Loire et la Bourgogne, ont accumulé des difficultés structurelles. Elles sont les plus affectées par le stress hydrique, par le transfert du 1er vers le 2e pilier de la PAC, par la revue de certains dispositifs de soutien comme les zones défavorisées et l'ICHN, par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, etc. Nous sommes en train de travailler à un véritable accompagnement de ces zones intermédiaires. Je souhaite mettre en place un plan d'action qui leur sera dédié ».*

À cela s'ajoute un échec constant des MAE spécifiques des zones intermédiaires…

JD : *« C'est vrai. Depuis 2012, tous les dispositifs de soutien spécifiques à ces zones, sous forme de MAEC, n'ont pas rencontré le succès escompté auprès des agriculteurs. Le sens même de la PAC ne va pas assez au bénéfice des zones intermédiaires. Je le dis : je veux m'y attaquer. Aujourd'hui, il est par exemple très difficile, là où c'est possible, de se remettre à l'élevage dans les zones intermédiaires après l'avoir abandonné pour les céréales. Il est également très difficile de changer de culture quand il n'y a pas assez d'eau. Il doit y avoir un accompagnement spécifique des outils de transformation, et cela doit se faire aussi avec les Chambres d'agriculture. Repartons des propositions des territoires et construisons ensemble des solutions qui peuvent être financées par le plan de relance ».*

Comment comptez-vous faciliter les projets de retenues d'eau ?

JD : *« Les conflits autour de l'usage de l'eau sont vieux comme le monde. Sur ce sujet, je le dis clairement : les agriculteurs ont besoin d'eau. Il faut donc optimiser sa gestion. La seule façon de le faire est d'accélérer la construction de stockages d'eau, individuels mais aussi collectifs, et de le faire dans la concertation. Dans ce cadre, le point problématique est souvent la question de la répartition du débit et du volume d'eau qui peut être prélevé. C'est pour cette raison que nous allons prendre prochainement un décret pour clarifier les règles. Deuxième élément : il faut avoir une approche territoriale où l'on met tout le monde autour de la table. La mise en place d'un stockage d'eau fait l'objet de nombreuses discussions en amont mais finalement assez peu après. Preuve que généralement, une fois qu'il est construit, il est bien géré et pose peu de problèmes. Il faut donc lever les craintes avant, par le biais de la concertation. Néanmoins, celle-ci ne doit pas durer huit à dix ans comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Cela génère des crispations. Le décret sur le débit d'eau doit permettre d'accélérer cette prise de décision ».*

Vous avez évoqué le plan de relance. Le soutien à la méthanisation y apparaît de manière assez modeste, (au travers de la thématique de la gestion des déchets), contrairement au développement de l'hydrogène et du nucléaire…

JD : *« Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il faut continuer à soutenir la méthanisation. Je crois beaucoup en cette filière pour son apport énergétique, pour sa dimension d'économie circulaire et de circuit court, et également pour la rémunération de long terme qu'elle apporte aux agriculteurs. Au départ, c'est une filière qui a eu du mal à démarrer ; aujourd'hui, ça décolle très fort. C'est pourquoi il y a un projet du gouvernement pour réformer les tarifs d'achat du biogaz. Nous sommes en train de dépasser très largement le budget prévu pour la méthanisation dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (décret d'avril 2020, ndlr). Des débats sont en cours sur ces prix. Il faut distinguer les projets agricoles individuels ou collectifs, qui doivent continuer à être pleinement soutenus, des gros projets industriels. Il y a aussi la question de l'alimentation des méthaniseurs, sur laquelle il faut être vigilant, mais je crois au rôle de l'agriculture dans la production d'énergie ».*

Propos recueillis par Dorothée Briand (l'*Agriculteur Normand*), Virgine Charpenet (*Terres et Territoires*), Vincent Fermon (l'*Action Agricole Picarde*), Yannick Groult (*Agra Presse*), Thierry Guillemot (l'*Agriculteur Normand*) et Nicole Ouvrard (*Agra Presse*).

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
Promodis
Pro, Proche, Promodis

L'OFFRE du MOIS



photo non contractuelle

Dès maintenant réservez votre PULV'HIVER

Prix de vente à l'unité
13,60 € HT/unité

Prix de vente par deux
12,60 € HT/unité

Fédération charolaise

De bons échos

De nouveaux outils d'aide à la gestion du troupeau charolais ont été présentés aux adhérents du HBC à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération charolaise de Côte-d'Or qui s'est tenue le 22 septembre dernier à La-Roche-en-Brenil.

L'assemblée générale de la Fédération charolaise de Côte-d'Or s'est tenue le 22 septembre à La-Roche-en-Brenil. Initialement programmée au printemps mais reportée pour raison sanitaire, cette réunion a été l'occasion de présenter l'outil *ECow*, développé par l'équipe du Herd-Book Charolais, qui permet de classer *« économiquement »* les vaches dans un cheptel. Lauréna Jeannot, ingénieure au HBC, a remis à chaque éleveur un document qui listait les performances de leur propre troupeau. Les résultats étaient à chaque fois comparés aux moyennes du Herd-Book : *« ECow est un service proposé aux adhérents du HBC, le but est de classer toutes vos vaches actives dans le domaine économique. Les moyennes sont calculées sur l'ensemble des carrières des vaches actives, alors que d'autres documents de synthèse s'appuient sur les données de la dernière campagne de naissance, ce qui peut expliquer certains écarts. Ecow est utile dans la gestion du tri des femelles de renouvellement et de réforme »*.

« Argument économique supplémentaire »

Pour aller encore plus loin dans l'analyse des données du cheptel et optimiser les performances de production, *ECow* propose également des indicateurs intra-troupeau dédiés aux performances des taureaux et des lignées femelles. Ces indicateurs ont pour objectifs de guider les éleveurs adhérents dans la gestion de leurs accouplements, afin de se rapprocher de leurs objectifs de sélection. Adrien Ménétrier, président de la Fédération charolaise, accueille d'un bon œil ce service lancé l'an passé : *« il peut véritablement nous servir sur le terrain, ce qui n'est pas toujours le cas avec d'autres index. ECow va permettre d'affiner notre travail de sélection. Il pourra aussi justifier la vente d'un reproducteur auprès d'un client, j'y vois un argument économique supplémentaire. Avec les classements proposés, nous retrouvons systématiquement les bonnes vaches en haut du tableau, ça marche »*.

Merci François

Cette réunion a aussi permis de revenir sur l'activité 2019 de la Fédération. Un *« assez bon »* bilan a été dressé sur les journées commerciales. Les éleveurs ont montré une bien belle image de la race charolaise en participant à plusieurs concours, notamment ceux de Semur et Pouilly-en-Auxois, sans oublier le dernier Salon de l'agriculture. Deux points noirs ont toutefois été mis en avant avec le contexte *« très morose »* de l'élevage et une nouvelle baisse du nombre d'adhérents, désormais 51 au sein de l'association. *« Le contexte économique n'aide vraiment pas »*, déplore Adrien Ménétrier, *« il y a les sécheresses mais pas seulement. Le problème est bien plus profond. Si nous gagnions bien notre vie, nous pourrions plus facilement traverser ces aléas climatiques. Nous aurions également davantage d'adhérents. Nous étions encore 70 il y a peu. Les départs en retraite n'expliquent pas tout »*. La journée s'est poursuivie sur l'exploitation de François Lucand, éleveur à Molphey. *« François, fidèle adhérent de la Fédération, partira en retraite en fin d'année et nous voulions, quelque part, lui rendre un hommage en venant chez lui »*, mentionne Adrien Ménétrier.

AG


Lors de la visite chez François Lucand, l'après-midi à Molphey.


François Lucand et Alex Hernandez, son futur repreneur, hors cadre familial.

Zoom sur… Les journées commerciales

Quinze adhérents de la Fédération charolaise ouvraient les portes de leur exploitation les 25, 26 et 27 septembre. Ces journées commerciales ont été bien fréquentées avec un total de 137 visites (63 visites le vendredi, 55 le samedi et 19 le dimanche). Trente et une ventes ont été réalisées dans l'ensemble des élevages.

Station d'évaluation de Créancey

Millésime 21, c'est parti

Les veaux du GIE Charolais Évaluation ont fait leur rentrée fin septembre à Créancey.

La rentrée des veaux du GIE Charolais Évaluation s'est très bien effectuée malgré les conditions particulières de l'année. L'arrivée des animaux s'est faite de manière étalée, l'évènement a réuni 43 bovins à la station de Créancey. Chacun y sera évalué durant 84 jours, après la période d'adaptation et avant la grande vente aux enchères du vendredi 12 février 2021. Un joli dynamisme a été observé lors du recrutement, celui-ci ayant été opéré dans 55 fermes. Pas moins de 120 veaux étaient candidats à cette rentrée en station. *« Notre outil de sélection attire toujours autant et nous nous en félicitons »*, souligne Jean-Pierre Godot, président du GIE. La grande majorité des animaux provient de la région Bourgogne Franche-Comté (essentiellement de Côte-d'Or et Saône-et-Loire, mais pas seulement). *« Les apporteurs de veaux sont pour la plupart des habitués de Créancey. Certains éleveurs ayant l'habitude de placer des veaux à Jalogny font cette année leur première apparition chez nous, c'est le cas de deux éleveurs du Pas-de-Calais par exemple. Le Gaec Rolin, en provenance de la Haute-Saône, participe pour la première fois au travail d'une station »*, poursuit Jean-Pierre Godot. Celui-ci observe différents types de profils dans ce millésime 2021 : *« il y a beaucoup de morphologie avec du gabarit et de la viande, mais aussi des veaux vêlage facile et des sans cornes. Tous les objectifs de sélection seront comblés »*. Le responsable du GIE espère des conditions beaucoup plus propices aux rassemblements humains d'ici le 12 février. La vente en ligne sera utilisée quoi qu'il advienne : ce dispositif innovant et complémentaire avait fait ses preuves en février dernier en attirant une dizaine d'éleveurs, trois ventes ayant été réalisées. Pour cette nouvelle rentrée, la station peut compter sur ses partenaires fidèles, notamment Dijon Céréales pour l'aliment et le calcul des rations individuelles adaptées à chaque pesée selon les performances des veaux (distribuées par DAC), ainsi que Groupama Grand-Est qui couvre les risques durant cette période d'évaluation.

À noter que les cases de l'Union Charolais Croissance sont également remplies avec la récente arrivée de 42 veaux. Leur vente est programmée le 24 février.

AG



Les apporteurs du GIE

Côte-d'Or : Gaec Ménétrier-Parizot, Gaec de Pergeot (2), Gaec Gheeraert, SCEA Lucotte Jean-Marc, Gaec Terrand, Gaec du Rasais, EARL Lechenault, Gaec Noireaut, Gaec Lépée, Gaec Laligant, Nicolas Baudion, Françoise Loichot, Thomas Morin, Gaec de la Fontaine, Gaec Lechenault Frères, Gaec Baulot Yannick et Xavier, EARL Poillot Boyer. Nièvre : Gaec de Fontaine Blanche (2), EARL Berger Stéphane, EARL Dominique Compot. Saône-et-Loire : EARL des quatre saisons (2), Gaec des Châtaigniers, Gaec des Engoulevents, Gaec de Bucheleur, Gaec Moreau, Gaec de Nolat, SCEA des Thevenots, Gaec Lamarre, Gaec Demaizière, Gaec Beaudot, Gaec Gordat-Dussably. Autres départements : Pascal Carrion (36), EARL Collier (52), EARL de Pétrange Semin et Gaec Albert (57), Philippe Verlingue et Guillaume Halipre (62), EARL Poyet David (69), Gaec Éric Millot et Gaec Rolin (70).


Peanuts, un veau prometteur, issu du Gaec Rolin (70)

Volailles

Avec elles, tout va bien

La conjoncture impacte de nombreuses productions, les volailles font partie des rares exceptions.

Une nouvelle facture sécheresse qui devrait avoisiner les 30 000 euros, des derniers broutards partis à seulement 2,36 euros/kg, des affouragements et abreuvements permanents…

L'été des éleveurs est une nouvelle fois compliqué. Cyril Jacotot, en Gaec avec son frère Olivier et sa mère Colette à Mavilly-Mandelot, travaille sans relâche dans un élevage de 160 vaches charolaises.

Les occupations, les préoccupations et les dépenses ne manquent vraiment pas en ce moment.

Une autre production présente sur la ferme génère heureusement beaucoup moins de problèmes.

Il s'agit des volailles, choisies par Cyril Jacotot en 2003 lors de son installation : *«Il fallait trouver un nouvel atelier et un poulailler s'est vite imposé. J'ai opté pour un bâtiment label de 420 m² avec un hectare de parcours, la structure accueille des lots de 4 400 poulets pour une durée d'élevage généralement comprise entre 80 et 85 jours. Je travaille avec le syndicat Volailles fermières de Bourgogne et Sanders».*

Aucune surprise

L'éleveur dresse un très bon bilan de cette production lancée il y a donc près de 18 ans : *«le travail est plaisant à réaliser et ne monopolise que très peu, environ 1 h 30 par jour. Ce type de poulailler, à taille humaine, génère un revenu fixe de 700 à 800 euros nets chaque mois. Les résultats techniques peuvent faire légèrement varier le résultat, mais nous savons généralement à quoi nous en tenir. Quand le prix de l'aliment augmente, le prix des reprises en fait tout autant… Avec les volailles, il n'y a pas de surprise, ce serait vraiment bien qu'il en soit autant avec les bovins !»*

Aucun *«pépin»*, ou presque, n'est à déplorer dans ce type d'atelier : *«il y a toujours un peu de mortalité, une cinquantaine de poulets par lot, peut-être un peu plus lors des canicules… Il y a aussi les prédateurs, les buses sont responsables de quelques pertes. Les renards, heureusement, sont bien maîtrisés grâce à la pose d'un fil électrique. Pour le reste, tout va bien».*

Une valeur sûre

Cette production avicole est une *«valeur sûre»* pour Cyril Jacotot, qui *«regretterait presque»* de ne pas avoir investi dans un deuxième bâtiment à l'époque.

L'agriculteur de Mavilly-Mandelot n'a peut-être pas dit son dernier mot dans ce dossier : *«il n'est jamais trop tard pour se lancer. Il est vrai que j'y réfléchis depuis un petit moment déjà… Les élevages de poules pondeuses bios ont actuellement le vent en poupe ? Mais les investissements sont souvent très importants. Il y aurait une demande, aujourd'hui, sur la préparation des poules à la ponte, elles resteraient une centaine de jours dans des bâtiments label, comme le mien, avant de rejoindre un autre élevage. Ceci mérite d'être étudié».*

AG

Insolite L'élevage en chanson



Cyril Jacotot fait écouter la radio 24 heures sur 24 à ses poulets : *«J'ai pris cette habitude dans l'idée de les apaiser. Pour l'instant, cela a plutôt l'air de fonctionner, ils semblent plus calmes qu'avant, je le vois bien quand je rentre dans le bâtiment. Il y a quelque temps, j'avais eu quelques pertes par étouffement : plusieurs poulets s'étaient amassés près d'une trappe, ils avaient eu peur de quelque chose. J'ai pensé à mettre de la musique à partir de cet instant».*



Jean-Philippe Boccard et Alain Son, éleveurs à Fontangy, font écouter de la musique en permanence à leurs 26 000 volailles de chair : *«C'est inscrit dans notre cahier des charges, puisqu'il s'agit de poulets bien-être. Ce dispositif mis en place chez nous il y a un an implique d'autres mesures comme une baisse de la densité animale, nous avions 30 000 poulets auparavant».* Un changement de comportement des volailles est constaté par les deux associés du Gaec Ligot : *«les poulets s'habituent mieux au bruit et sont plus calmes. Cette mesure, couplée à la diminution de la densité, leur permet d'être moins stressés et moins fragiles. Un kilogramme de viande est obtenu avec 1,55 kg d'aliments : il fallait 10 grammes de plus pour obtenir le même poids avant ce dispositif. Ce résultat est intéressant, même s'il mérite confirmation».*



Murielle et Nicolas Porcherot élèvent 12 000 poules pondeuses bios à Poiseul-la-Ville. Le bien-être animal a fait partie de leurs priorités lors de la construction de leur bâtiment l'hiver dernier, huit enceintes électroniques ont été notamment installées pour diffuser de la musique. Le couple côte-d'orien espère ainsi apporter un confort supplémentaire à ses volailles, *«sans aucune prétention sur les bénéfices engendrés».* La radio est mise en route tous les matins lors de l'arrivée des éleveurs dans leur poulailler. Une musique relaxante, téléchargée sur internet, prend ensuite le relais jusqu'au coucher du soleil.

Trait Auxois

David Lucas prend les rênes



L'Union nationale du cheval de Trait Auxois a un nouveau président depuis le 25 septembre en la personne de David Lucas, jeune éleveur et utilisateur à Thoisy-la-Berchère.

David Lucas succède à Jean-Paul Bureau, qui souhaitait passer la main après sept années passées à la tête de l'association.

Les membres de l'Union saluent l'arrivée de leur nouveau président, très impliqué dans la sauvegarde et la valorisation de la race Trait Auxois, et tiennent à féliciter Jean-Paul Bureau pour son dévouement et son implication dans la promotion du Trait Auxois depuis la création de l'association en 2013.

Les postes de premier et deuxième vice-présidents sont désormais assurés par Frédéric Berrier et Christophe Chardron. Bernard Poncet vient appuyer Tatiana Siros au secrétariat.
Geneviève Pouffier Rérolle est nommée trésorière de l'association.



Transformation

Le moulin de Léopaul

Un agriculteur se lance dans la fabrication de farines et de pâtes artisanales à Montigny-sur-Vingeanne.



Une épicerie ouvrira chaque mercredi matin à partir du 14 octobre.



Emmanuel Raillard convertit 51 de ses 240 ha de productions végétales en agriculture biologique. Toutes les graines bios récoltées sont destinées à la transformation.

C'est un bien joli projet dans lequel vient de se lancer Emmanuel Raillard, producteur céréalier dans le secteur de la Vingeanne. L'idée de *«mettre un pied»* dans une diversification lui trottait dans la tête depuis un petit moment : *«Les marges de plus en plus faibles dégagées par le conventionnel m'ont convaincu de franchir le cap : il fallait faire quelque chose en plus, et différemment. J'ai opté pour le bio et la vente directe de graines récoltées puis transformées sur l'exploitation»*. L'agriculteur de 49 ans a créé une seconde société - Le Moulin de Léopaul - pour exercer sa nouvelle activité. Un investissement de 180 000 euros, subventionné à hauteur de 30 % par le Feader et le Conseil départemental, lui a permis d'acquérir des silos de stockage, un atelier de transformation, un espace de vente et tout le matériel nécessaire pour bien travailler avec un moulin à meule de pierre, une machine à pâtes, un séchoir ou encore une ensacheuse.

Let's go !

La structure est mise en route depuis début août avec la fabrication de différents types de farines (blé khorasan, épeautre, sorgho…) et de pâtes artisanales (coquilles, crêtes-de-coq, torsades). *«C'est un métier tout nouveau pour moi, c'est très plaisant»*, reconnaît Emmanuel Raillard. Plusieurs établissements - notamment des collèges - travaillent déjà avec le Moulin de Léopaul. L'épicerie attenante à l'atelier de transformation sera ouverte chaque mercredi de 9 h 30 à 12 heures à partir du 14 octobre. Ce site mettra en vente les très bons produits alimentaires fabriqués à Montigny-sur-Vingeanne, mais aussi d'autres productions agricoles du secteur, comme du lait et de la viande.

En phase test

Se lancer dans la transformation et la vente directe ne s'improvise pas. Emmanuel Raillard revient ici sur son parcours des derniers mois : *«les démarches, notamment administratives, n'ont pas toujours été très simples. Le laboratoire doit répondre, par exemple, à des normes européennes. J'ai reçu, entre autres, une précieuse aide d'Alice Faivre, conseillère à la Chambre d'agriculture. Une enquête de chalandise s'est révélée très utile pour bien cibler le marché et les attentes des consommateurs. Les personnes interrogées ont très vite montré de l'intérêt pour le projet. Le démarchage commercial a pris beaucoup de temps, et c'est encore le cas. Il n'est pas toujours facile de frapper à la porte et de convaincre des établissements qui travaillent déjà avec des contacts existants. D'autres personnes et organismes sont déjà venus me voir par le biais d'Agrilocal, c'est encourageant»*.

Du taf

Le nouvel atelier d'Emmanuel Raillard nécessite beaucoup de travail et de minutie, d'autant que les 51 ha du Moulin de Léopaul ne sont pas encore intégralement convertis : *«un quart de la surface est actuellement en première année de conversion, la moitié est en deuxième année, le dernier quart est en bio. Cela implique un énorme travail de classification des produits»*. La fabrication de 100 kg de farines prend une journée de travail, la transformation de ces 100 kg en pâtes en demande même le double. L'agriculteur n'exclut pas l'idée de recruter un salarié à moyen terme pour pouvoir *«jongler»* avec le travail de ses 189 ha de cultures conventionnelles. Emmanuel Raillard passe également du temps à élaborer les meilleures recettes possibles, toutes les farines ne donnant pas de bonnes pâtes. En outre, un kilogramme de blé permet d'obtenir 650 grammes de farine : une valorisation des 350 grammes de son est aujourd'hui recherchée.

Très motivant

Les premiers retours de la clientèle sont extrêmement positifs et ajoutent une motivation supplémentaire au gérant du Moulin de Léopaul, ravi de s'être diversifié : *«cette nouvelle activité me permet de rencontrer un nouveau public et d'apprendre plein de choses au quotidien. Je n'aurais jamais imaginé, quand je me suis installé, faire un jour un autre métier. Cela permet de donner un second souffle à mon exploitation qui en avait bien besoin, avec les difficultés actuellement rencontrées par le monde agricole»*.

AG

Contact : Le Moulin de Léopaul, 9 rue du Chatel, 21 610 Montigny-sur-Vingeanne, 06 71 44 46 50, emmanuel@lemoulindeleopaul.fr,

Gab 21

Passage de flambeau

Laurence Henriot succède à Pascal Guérin à la tête du Groupement des agrobiologistes.

Laurence Henriot devient la première femme présidente du Groupement des agrobiologistes de Côte-d'Or.

Cette agricultrice est associée au Gaec Henriot ; une ferme en polyculture élevage à Villebichot et succède à Pascal Guérin, exploitant à Billy-lès-Chanceaux, qui a souhaité laisser sa place après quatre années de mandat.

Laurence Henriot sera épaulée par un conseil d'administration de dix membres et un bureau constitué de Geoffroy Gavignet, vice-président, Laure Darphin, secrétaire et Caroline Pellenard, trésorière. *«Il est important pour moi de continuer à défendre une agriculture respectueuse des hommes qui la pratiquent et de l'environnement qui nous entoure en veillant à maintenir une agronomie cohérente, des fermes nombreuses et à taille humaine»*, confie Laurence Henriot, *«nous sommes interdépendants, producteurs et consommateurs, la crise sanitaire que nous vivons actuellement nous le rappelle cruellement. Aussi, je suis fière d'appartenir à notre réseau pour lequel l'agriculture biologique est plus qu'un label : c'est un véritable projet de société humaniste et solidaire !»*



La nouvelle présidente élève des vaches charolaises, bazadaises et ferrandaises près de Nuits-Saint-Georges.

En chiffres

Fin 2019, l'agriculture biologique représentait 588 fermes ou domaines en Côte-d'Or, soit plus de 12 % des exploitations et près de 8 % des surfaces agricoles. La bio est en augmentation constante depuis les cinq dernières années, avec en moyenne plus de 57 nouvelles fermes ou domaines bio par an.

Pour une agriculture cohérente et durable

Le Groupement des agrobiologistes représente et défend le métier d'agrobiologiste dans toutes ses spécificités : valeurs éthiques, réglementation, techniques bios… Le Gab porte la voix des producteurs bio au niveau des instances nationales par le biais de ses réseaux régional (Bio Bourgogne) et national (FNAB).

Assemblée générale du Service de remplacement

Une petite année

Une baisse d'activité de plus de 300 jours est observée pour l'exercice 2019. C'est un des points évoqués lors de l'assemblée générale du Service de remplacement.



Olivier Gallien, président, entouré de Marie-Laure Cloarec et Fanny Clémence, agents administratifs.

Les conséquences des sécheresses sont nombreuses et ne s'arrêtent pas dans les cours de ferme. L'une d'elles a été mise en avant le 17 septembre à Vitteaux, lors de l'assemblée générale du Service de remplacement Côte-d'Or. Olivier Gallien, président, a en effet déploré une baisse d'activité assez sensible pour l'exercice 2019 : *« Nous passons de 3 700 à 3 400 jours travaillés en un an, c'est clairement une petite année pour nous. Je n'ai pas souvenir que nous ayons déjà fait aussi peu. Cette tendance illustre les nombreuses difficultés rencontrées par les exploitations agricoles, face aux aléas climatiques à répétition. Avec des trésoreries en berne, nos adhérents hésitent davantage à se faire remplacer… Cela est d'autant plus vrai que notre cœur de métier s'intéresse à l'élevage, qui représente 95 % des 220 fermes chez qui nos agents interviennent ».*

Ça repart

La prochaine assemblée de 2021 dévoilera en détail les résultats de l'année en cours, mais quelques points sont déjà évoqués. Sur le plan financier, la mise en place du chômage partiel par le gouvernement a été très bénéfique au service et à ses quinze équivalents temps plein. En termes d'activités, un rebond est observé depuis plusieurs mois, avec des niveaux similaires voire supérieurs à ceux de l'année 2018. *« Les motifs maternité et paternité semblent davantage utilisés que l'an passé »*, fait remarquer Olivier Gallien, *« le covid, nous n'en n'avons malheureusement pas terminé et nos agents sont là pour intervenir en cas de problème. C'est notamment le cas en ce moment, avec un premier remplacement effectué chez une personne étant entrée en contact avec le virus »*. Le président du service de remplacement a salué, en fin de réunion, l'excellent travail de l'équipe administrative et de l'ensemble des agents : *« nous avons tous des profils différents, chacun se forme en conséquence et en continu pour répondre au mieux aux attentes du terrain. Dans nos bureaux, Marie-Laure Cloarec a remplacé Jessica Didion depuis plusieurs mois, il s'agissait là de sa première assemblée avec nous ».*

AG

Témoignage *« Pleinement satisfait »*



Cyril Pautet, agriculteur à Rouvres-en-Plaine, sollicite le service depuis 2018 : ***« Je me fais généralement remplacer dans deux cas de figure : lors de gros coups de bourre sur ma ferme de polyculture-élevage et quand je souhaite partir quelques jours en vacances avec mon épouse. Je suis aujourd'hui pleinement satisfait du travail réalisé par les agents qui viennent sur mon exploitation, ils sont tous compétents et formés dans bien des domaines. Le service a un coût, forcément, mais celui-ci varie selon les motifs de remplacement. C'est parfois très intéressant. Dans tous les cas, les agents sont assurés, cela nous permet de partir l'esprit tranquille. J'ai moi-même souscrit une assurance : il y aura toujours quelqu'un pour travailler à la ferme, même s'il m'arrive un pépin ».***

Du neuf pour l'assurance remplacement



Afin d'assurer la continuité de l'activité de l'exploitation, les services de remplacement et Groupama proposent un contrat d'assurance qui permet une prise en charge, en cas d'arrêt de travail ou de décès, des frais de main-d'œuvre occasionnés par la mise à disposition d'un agent de remplacement. Dans le cadre d'une évolution des modalités de contractualisation – effective à partir du 1er janvier 2021 –, les représentants de Groupama Grand Est et du Service de remplacement 21 se sont réunis vendredi 25 septembre pour signer une nouvelle convention. ***« Pour les assurés, il n'y a aucun changement en termes de garanties, prestations ou tarif. Seule la facturation est impactée : la cotisation d'assurance sera désormais appelée directement par Groupama »,*** **précise Chloé Ribet, animatrice au service de remplacement.**

▸ Formations

12 et 22/10
Autoconsommer grâce au photovoltaïque
(Bretenière et à distance). Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

16/10 Maîtriser les écosystèmes microbiens en élevage
Créancey. Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

20/10 Utiliser l'argile pour prendre soin des animaux
Nord Côte d'Or. Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

22/10 Maîtriser la reproduction en élevage bovin
Châtillon sur Seine. Contact : Virginie Pabiou, GDS21 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com - 06 09 14 55 07

30/10 Le bureau, une parcelle à cultiver comme les autres
Bretenière. Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

2, 9 et 16/11 Évoluer et (ré)agir en période de changements
Bretenière . Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez les offres de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Votre spécialiste photovoltaïque
depuis 2009 à votre service
O'SITOIT L'Energie Positive



Photovoltaïque (revente et autoconsommation)
Développement construction et maintenance
Tiers investissement & location de toiture

info@o-sitoit.com - 03 80 36 62 88
www.o-sitoit.com

Partenariat

Une convention pour la Ferme Nièvre

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture viennent de signer une convention de partenariat qui doit permettre le financement de plusieurs projets en faveur de l'agriculture nivernaise. L'exploitation de Julie Cadiot à Saincaize-Meauce a servi de cadre à cette signature.

Vingt mille euros, c'est le montant accordé par le Conseil départemental à la Chambre d'agriculture *«pour venir en soutien des actions en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement»*. Pour le département, il s'agit d'accompagner le développement de l'agriculture biologique et d'une alimentation de proximité dans la Nièvre, mais aussi d'attirer l'attention des consommateurs nivernais sur la disponibilité de produits agricoles de qualité, notamment bio, dans les différents circuits de distribution du département (vente directe à la ferme ou sur les marchés, magasins de producteurs, petites et moyennes surfaces, approvisionnement local dans la restauration collective).

Le programme de développement adopté en 2019 par la Chambre d'agriculture et intitulé *«favoriser l'alimentation de proximité dans la Nièvre et accompagner les projets de conversion en agriculture bio»* s'appuie sur trois axes : accompagner et développer la filière légumes de plein champ, accompagner les agriculteurs dans la connaissance de leurs prix d'équilibre en circuit court (voir encadré) et accompagner et sécuriser la conversion en agriculture biologique (étude techno-économique). *«L'enjeu de cette convention est de montrer que la Chambre d'agriculture a des compétences qu'elle met aux services de tous les agriculteurs. Le choix de se tourner vers le Conseil départemental est naturel car je considère qu'il faut déjà travailler avec les acteurs locaux avant de vouloir chercher des financements ailleurs»* a estimé Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture. La stratégie de la chambre consulaire répond à la volonté des responsables d'OPA qui siègent en session et qui s'étaient prononcés il y a un pour qu'ils y aient plus d'actions en faveur des circuits courts, de l'agrotourisme et de l'agriculture biologique. C'est désormais chose faite avec la signature de cette convention.

Une réponse à la demande des collectivités locales

Le premier acte de cette convention prévoit la mise en place de projets de légumes de plein champ. Cela s'articule en trois phases : d'une part étudier les différents projets qui se sont montés en dehors des frontières de la Nièvre. Deuxièmement, réaliser un diagnostic des forces et des faiblesses du département sur le sujet. Enfin, accompagner les porteurs de projets. D'après nos informations, un groupe d'agriculteurs serait déjà prêt à être accompagné par les services de la Chambre d'agriculture. Les porteurs de projets sont donc invités à se rapprocher de la Chambre d'agriculture pour en savoir plus sur les modalités d'accompagnement. *«Notre projet s'inscrit pleinement dans la volonté des collectivités locales qui souhaitent trouver sur notre territoire plus de produits locaux»* estime Martin Bloch, chef de service Économie des entreprises à la Chambre d'agriculture.

THÉOPHILE MERCIE



Julie Cadiot explique aux élus présents à la signature de la convention, l'intérêt de l'étude sur le positionnement du prix de vente.



Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture a le sourire : il vient de recevoir un soutien financier de 20 000 euros de la part d'Alain Lassus, président du Conseil départemental.

Positionner son prix de vente

C'est l'un des axes de cette convention, savoir fixer son prix. L'objectif de ce service proposé par la Chambre d'agriculture est de réaliser une étude techno-économique de l'exploitation atelier par atelier. L'exploitation de Julie Cadiot, vice-présidente de la Chambre d'agriculture a servi de test pour le lancement de cette étude. *«C'est encore plus précis qu'une étude que l'on peut commander à son comptable. Pour ma part, j'ai pu voir jusqu'à quel prix je devais vendre mes poulets pour arriver à être rentable. Les résultats m'ont aussi permis de m'apercevoir que certains postes de l'exploitation étaient trop élevés, comme les dépenses de carburants par exemple. Je dirais qu'il ne faut pas hésiter à le faire si on veut se lancer en circuit cours»*. Pour ce service, comptez 400 euros de reste à charge pour l'exploitant. Le reste (soit 1 000 euros) est financé par le Conseil départemental.

Comment se lancer dans l'agriculture biologique

Autre nouveauté cette année, c'est la possibilité de commander une étude prévisionnelle approfondie de son exploitation dans la perspective d'une conversion vers l'agriculture biologique. C'est un accompagnement en trois phases : technique avec le calibrage des assolements notamment. Économique avec une étude prévisionnelle sur cinq ans et un suivi sur les vingt-quatre premiers mois de conversion qui sont généralement les plus difficiles. Une étude approfondie qui est proposée à 800 euros.

Formation

La génomique : un outil efficace pour fiabiliser la génétique en ferme

Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'agriculture renouvellent la formation sur le thème de la génomique le mercredi 14 octobre à la ferme du lycée de Challuy. Un des temps forts de cette journée sera la visite du laboratoire de la Nièvre.

Donner des clés aux éleveurs pour maîtriser les outils de la génomique, c'est l'objectif de cette journée de formation du 14 octobre organisée à partir de 9 heures conjointement par Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. L'objectif de ce rendez-vous est de permettre aux éleveurs de savoir décrypter un génotypage, de comprendre ce que sont les gènes d'intérêts, les anomalies raciales, pour avancer plus vite dans leur sélection et apporter une plus-value aux animaux. En effet, pour choisir un taureau ou les futures reproductrices du cheptel, ou pour faire un plan d'accouplement, il est important de connaître le plus tôt possible les qualités peu héritables ou s'exprimant tardivement (par exemple les qualités maternelles). Grâce à la génomique, les éleveurs disposent d'index précoces aussi bien sur les mâles que sur les femelles. Pour que la sélection faite par l'éleveur réponde à ses objectifs, il est essentiel de comprendre la transmission des gènes (sans cornes, culard, ataxie), et donc d'appréhender leurs statuts (homozygotes ou hétérozygotes) ainsi que leur dominance ou récessivité. Cette stratégie permet à l'éleveur d'avoir une fine connaissance de la valeur génétique de ses animaux tout en maîtrisant les gènes d'intérêts pour un progrès génétique plus efficace.

Zoom sur le gène culard

Depuis le printemps dernier, le laboratoire de la Nièvre propose la recherche des deux mutations Q204X et F94L du gène culard. C'est un progrès déterminant pour les éleveurs souhaitant travailler ce gène car contrairement à la mutation Q204X, la mutation F94L améliore le rendement viande des animaux porteurs sans dégrader les conditions de naissance. Ainsi, la visite du laboratoire prévue dans le cadre de cette journée concrétisera le génotypage et les échanges intervenant au cours de la formation.

Fiabiliser les qualités des futurs reproducteurs grâce à la génomique

La ferme du lycée agricole de Challuy est depuis longtemps engagée dans le progrès génétique avec une pratique de l'Insémination artificielle (IA) depuis plus de 20 ans, de l'utilisation de taureaux de testage jusqu'à la collecte de données en ferme qui ont participé à la mise en place du génotypage bovin allaitant.



Se former à la génomique, c'est acquérir les compétences permettant d'apporter une plus-value aux animaux qu'on élève.

«La génomique est avant tout un gain de temps pour la sélection des femelles de renouvellement. Aussi, nous travaillons depuis plusieurs années le gène sans cornes, ce qui nous permet de pratiquer de moins en moins d'écornage (manipulation qui prend du temps et qui est de plus en plus pointée du doigt). Connaître le statut des femelles nous permet d'avancer plus vite dans la sélection du gène sans cornes. Aussi, nous génotypons une dizaine de mâles par an, ceux susceptibles d'aller en station d'évaluation ou d'être vendus en reproducteur à la ferme. Cette stratégie nous permet de consolider la connaissance de leur potentiel et d'ajouter une plus-value aux animaux dont les qualités sont confirmées par le génotypage» explique Didier Grelet, salarié de la ferme du lycée agricole.

ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

Rendez-vous à 9 heures, le mercredi 14 octobre à la ferme du lycée agricole (Domaine neuf, 58 000 Challuy).
Contact : Léa Lapostolle, Tél. : 06 35 03 14 75, Mail : llapostolle@alsoni.fr

BVD

Un accompagnement technique et financier du GDS 58

Depuis le 1er août 2020, le prélèvement de cartilage auriculaire et le dépistage de la BVD sur les veaux dès la naissance doivent être réalisés. La prophylaxie BVD, encadrée par un arrêté ministériel national, s'appuie sur la mise en place du prélèvement de cartilage auriculaire pour un dépistage virologique sur tous les veaux. Dans les articles précédant la pose de la boucle, le circuit du prélèvement et les actions à mener en fonction des résultats ont déjà été abordés. Aujourd'hui abordons les points économiques de la BVD.



Un impact économique individuel variable mais collectivement important

L'impact économique est estimé entre 30 et 60 € par bovin et par an en élevage allaitant. Les pertes sont directes : augmentation des frais vétérinaires, augmentation des mortalités, baisse de production laitière et de croissance des veaux, augmentation des pathologies, troubles de la fécondité… et elles sont aussi indirectes : augmentation de la charge de travail pour l'éleveur, contraintes à la commercialisation des animaux.
Le coût pour la ferme France peut être évalué à 30 millions d'euros.
En élevage allaitant l'impact économique de la BVD augmente car les effectifs des troupeaux sont de plus en plus élevés et les vêlages d'automne entraînent des contaminations plus importantes pendant la période de stabulation. Dans nos régions le risque de transmission est accru par le temps passé par les animaux au pâturage et le découpage des parcellaires.

Un accompagnement financier du GDS de la Nièvre

Les frais engendrés par les mesures prévues dans l'arrêté Ministériel sont à la charge des détenteurs. Le conseil d'administration du GDS de la Nièvre du 16 septembre 2020 a acté la nécessité de faire évoluer le dispositif départemental. Le schéma retenu s'articule autour de 3 points clés : dépistage des veaux à la naissance, élimination rapide des IPI et assainissements des cheptels.
L'attribution des aides financières est soumise au respect strict des conditions d'assainissement. Ces aides sont sous réserve de validation lors de l'assemblée générale du GDS 58.

Aide au prélèvement

Pour les adhérents du GDS 58, 0,50 € sera pris en charge pour tous les prélèvements cartilages arrivés au laboratoire d'analyses. Un seuil minimal de taux de dépistage des veaux à la naissance devra être respecté pour bénéficier de l'aide au prélèvement.

Aide à l'élimination des IPI

L'aide s'élève à : 150 € par veau ou animal IPI : veau IPI ou virémique transitoire euthanasié, bovin IPI envoyé à l'abattoir (pas d'indemnisation pour les animaux morts de mort naturelle).
L'aide à l'élimination d'un IPI est soumise à présentation d'un justificatif à savoir, certificat d'euthanasie ou bon de pesée de l'abattoir. Le délai maximal éligible est de 15 jours à compter de la date de réception du résultat positif du bovin. Au-delà aucune aide ne pourra être attribuée.
Tous les animaux IPI du cheptel, y compris ceux détectés lors du dépistage complémentaire du cheptel, devront être éliminés.
L'aide à l'élimination des IPI est conditionnée à la réalisation du dépistage complémentaire de tous les animaux du cheptel dont le statut infectieux au regard de la BVD n'est pas connu.

Aide au dépistage cheptel complémentaire

Prise en charge à 50 % du coût HT des frais d'analyses et de prélèvement. Ce dépistage complémentaire doit avoir été réalisé dans le mois suivant la notification de la première analyse positive, dès la connaissance d'un veau virémique transitoire par exemple (dans les 2 mois si les animaux sont au pâturage).
Pour tous les éleveurs du département, les frais d'envois des échantillons, frais de poste des enveloppes pré-affranchies, seront mutualisés dans la cotisation OVS. Les coûts sont optimisés car les envois seront facturés au réel.
Les boutons de rattrapage envoyés aux éleveurs pendant la saison de vêlages seront refacturés au réel par le GDS.

Vos interlocuteurs impliqués

Les boucles utilisées pour réaliser le prélèvement de cartilage étant également agréées pour l'identification des animaux, la commande passe obligatoirement par l'EDE 58.
Vos vétérinaires interviendront pour l'accompagnement des éleveurs confrontés à la circulation du virus dans leurs élevages, les prises de sang de confirmation des veaux viropositifs et les dépistages des cheptels.
Le GDS est chargé de mettre en œuvre les mesures réglementaires imposées par le cahier des charges national : coordination de la prophylaxie, dépistage des veaux, gestion des résultats positifs. La commande des boutons de prélèvement permettant le rattrapage en cas de perte ou de casse est également gérée par le GDS.
Le laboratoire départemental d'analyses de la Nièvre réceptionne les prélèvements, réalise les analyses et transmets les résultats à tous les acteurs de la prophylaxie concernés.

Une mobilisation de chacun nécessaire pour une réussite collective

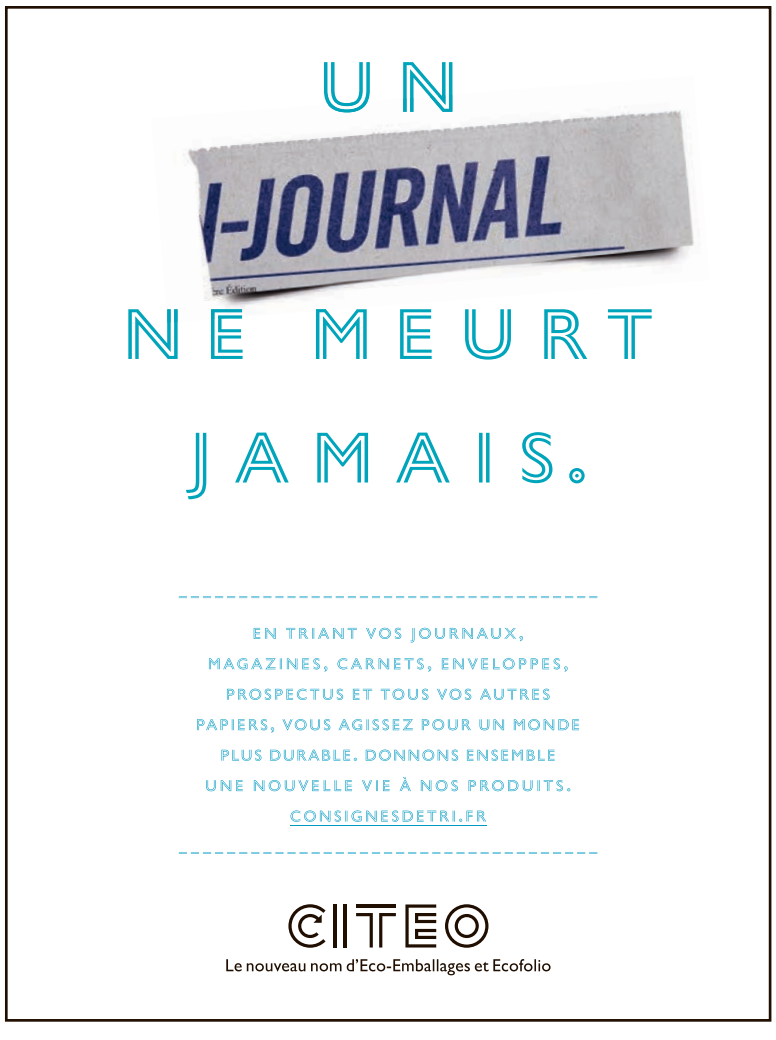
L'assainissement BVD sera au cœur de notre action dans les mois à venir. Face à ce plan d'envergure, le GDS souhaite vous accompagner et va vous informer dans des chroniques régulières. La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base.
Pour plus de renseignements, consultez nos actualités sur notre site gdsbfc.org, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

Valérie Salomé, GDS 58

Pour les adhérents du GDS 58, une aide de 50 centimes est accordée pour tous les prélèvements arrivés au laboratoire.

Un soutien financier du Conseil régional

Le dépistage par boucles auriculaires a pu coûter il y a quelques années jusqu'à 10 € par veau (boucles, analyses frais de gestion. Ceci a considérablement baissé du fait du développement de l'utilisation des boucles préleveuses et de l'entrée en concurrence des laboratoires. Le coût d'une analyse pour l'éleveur est aujourd'hui inférieur à 4 € par animal. Pour 2020, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a alloué une enveloppe de 1,2 million d'euros pour les actions sanitaires toutes filières confondues, soit environ 1,15 million d'euros pour les bovins. Une part conséquente de cette enveloppe est affectée à la mise en place de la prophylaxie BVD. Chaque département utilise et répartit cette aide aux éleveurs en fonction de sa situation. Elle peut être complétée par un financement sur les fonds du GDS départemental.



Marché au cadran

Sicagemac : une année compliquée

Le marché au cadran de Corbigny tenait son assemblée générale annuelle jeudi 24 septembre. Un exercice qui se clôture dans un contexte économique et sanitaire compliqué.



Alexandre Lorré, le président, a évoqué une année catastrophique pour la Sicagemac mais souhaite rester malgré tout positif et continuer à faire évoluer la structure notamment avec un projet de vente en vidéo.

C'est une année à oublier. Entre le coronavirus, la sécheresse et les cours de la viande qui ne sont pas au rendez-vous, la Sicagemac comme les éleveurs ont une nouvelle fois dû faire face à une année très compliquée, ce que confirme son président Alexandre Lorré en début d'assemblée générale : *« L'année est catastrophique pour tout le monde et la crise sanitaire n'a rien arrangé. Cependant, je tiens à souligner l'implication des salariés de la Sicagemac qui se sont mobilisés pour continuer à faire fonctionner le marché durant le confinement. Notre structure reste le lieu de collecte et de cotation qui permet un repère pour toute la profession. Il était important de poursuivre notre activité pour ces raisons »* a ainsi introduit le président du marché au cadran de Corbigny. Cette situation particulière a fortement ralenti les ventes de la structure comme en témoignent les chiffres d'animaux vendus.

En 2018, 12 371 bovins ont été commercialisés contre 11 350 sur l'exercice 2019. Cette chute des volumes de ventes s'est aussi accompagnée par une baisse du prix moyen de 1054 euros contre 1 098 euros l'année dernière. *« Nous avons subi un double effet ciseau (chute des ventes et des cours) qui entraîne la structure dans le déficit. Il nous a manqué environ 1 635 bovins pour arriver à l'équilibre. Cependant, je veux rester positif car sans le confinement, nous aurions sans doute vendu autant qu'en 2018. La lueur d'espoir vient également de la catégorie des vaches où les prix sont encore meilleurs que l'année passée mais tant que nous n'aurons pas solutionné le problème d'export sur les broutards la situation sera similaire. Aujourd'hui, tout le monde est focalisé sur ce sujet, mais il faut aussi avoir en tête que les ventes des femelles font plus de produits que les ventes de broutards sur les exploitations »* estime Alexandre Lorré.

« Une volonté de supprimer le commerce privé »

L'autre menace qui plane sur la Sicagemac serait la suppression de la cotisation de la Fédération Française des Marchés de Bétails et de Vif pour la collecte des cotations du marché. Cette dernière effectuée par France Agrimer ne serait plus d'actualité selon Alexandre Lorré. *« Nous avons été informés lors du conseil d'administration de la FMBV que France Agrimer ne souhaitait plus collecter nos cotations. Au-delà de la subvention qui nous est accordée pour la publication de ces données (entre deux à trois mille euros), c'est avant tout un enjeu de représentativité des cotations. À l'avenir si nos structures ne sont plus prises en compte, quels types de marchés seront sélectionnés pour coter les animaux ? Nous sommes inquiets à ce sujet. Au sein de la Fédération, nous sommes d'accord pour dire que tous les marchés ont leur place quelle que soit leur taille. Pour moi il y a une volonté de supprimer le commerce privé et d'aller vers des systèmes d'intégration qui se développent depuis maintenant plusieurs années »* affirme Alexandre Lorré. Si ces informations devaient être confirmées, elles seraient sans doute un coup dur pour le marché de Corbigny. En attendant, la Sicagemac travaille à l'amélioration de sa structure, et envisage dans le courant de l'année de proposer comme à la Sicafome des ventes en vidéos.

THÉOPHILE MERCIER

Les administrateurs renouvelés

Cinq administrateurs ont été renouvelés à l'issue de l'assemblée Générale : Pascal Colas, Jean-François Ducrot, Bertrand Gibes, Fabien Loisy, Gilbert Alexis (qui fait son entrée au CA) et Dominique Cointe

Sicafome

« Une conjoncture inquiétante »

La Sicafome tenait son assemblée générale le vendredi 2 octobre dans la salle des ventes du marché. Le covid 19 et la situation du cours du broutard ont été au cœur des échanges.

Comme les autres structures agricoles, la Sicafome n'échappe pas aux conséquences d'une année 2019 compliquée. Sur le plan commercial l'apport de bovins présentés a baissé de 1 097 pour s'établir à 52 374. Le nombre d'animaux vendus a également baissé de 1 481 soit 47 366 bêtes. Le taux d'invendu a légèrement augmenté par rapport à 2018, il est de 10 %. Concernant le prix moyen d'un bovin, il a diminué de 20 euros pour une moyenne de 1 031 euros. La diminution du nombre de bovins vendus corrélée à la baisse du prix de vente moyen entraîne mécaniquement une baisse du chiffre d'affaires de 2 526 773 euros pour s'établir à 48 823 278 euros. Du côté des ovins, le nombre d'animaux présentés en 2019 est de 21 407 soit 864 bêtes de moins qu'en 2018. Le taux d'invendus est en baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent pour arriver à 5 %. Le total d'ovins vendus est donc de 20 284 euros.

« Situation inquiétante sur le cours du broutard »

La situation des broutards s'est évidemment invitée dans les discussions. Selon la Sicafome entre le 15 août et le 15 septembre, il y aurait une différence de 30 centimes par rapport à 2018 soit un prix moyen par bête de 140 euros de moins qu'il y a deux ans.

« Globalement si nous n'avions pas des opérateurs privés qui sont allés chercher des débouchés autres que l'Italie (Allemagne, Qatar, Israël) nous aurions pu connaître cette situation bien avant. Il ne faut pas négliger ces solutions car le prix du broutard «soutenu» passe par là. En revanche, ce sont des animaux qui doivent être vaccinés 4, 8 (plus de 60 jours) et avoir un poids maximum. En réalité, nous avons d'un côté trop de marchandises qui ne sont éligibles que pour l'Italie et de l'autre 80 % du commerce italien qui est détenu par quatre structures. Je ne vous cache pas que cette situation sent la poudre et ne me demandez pas comment va se passer la fin de l'année, je suis incapable de répondre. Je ne sais déjà pas comment va être le marché dans deux semaines » précises Martial Tardivon devant une assemblée médusée par cette situation.



Les éleveurs présents semblaient inquiets par la conjoncture qui n'offre pas beaucoup de perspective pour le restant de l'année.vv

Une pétition lancée par la Fédération des Marchés

Comme ses collègues de la Sicagemac, la Sicafome serait impactée par la suppression de la subvention accordée par France Agrimer pour la collecte des cotations du marché. *« Certaines organisations professionnelles voudraient faire leurs cotations sur du déclaratif c'est-à-dire sur du départ ferme alors que je pense que les marchés aux cadrans sont des structures aux cotations transparentes car les animaux sont pesés et triés. C'est pour maintenir la représentativité de nos entreprises que la Fédération des Marchés aux bestiaux a mis en place une pétition. Il y aura de toute manière une réunion d'information sur le sujet »* a déclaré Martial Tardivon, visiblement agacé par la situation.



Martial Tardivon a décrit une situation préoccupante pour la filière du broutard.

THÉOPHILE MERCIER

Abattoir de Cosne-sur-Loire

Un projet d'envergure pour le territoire

Les administrateurs de l'abattoir de Cosne-sur-Loire travaillent depuis plus de deux ans à la mise en place d'un projet agroalimentaire à l'échelle du bassin de vie. À la tête de cette ambition, Cyrille Forest. Il nous détaille les modalités de cette stratégie.



Après deux ans de travail, un atelier de transformation devrait voir le jour à l'abattoir de Cosne-sur-Loire.

C'est un projet qui a pris forme à l'issue de la restitution de la loi Égalim. À cette époque l'ancien préfet, Joël Mathurin avait fait le constat qu'il manquait sur notre territoire un outil de transformation de viande. Pourtant, entre le volume disponible dans les différents abattoirs et le consommateur à proximité, il y avait une carte à jouer dans ce secteur. Cyrille Forest, administrateur de l'abattoir à Cosne, résume le projet. *«J'avais réfléchi à ce type de projet avec Éric Bertrand, il y a quelques années. L'outil est vieillissant et il fallait faire quelque chose pour que les agriculteurs, bouchers et négociants en bestiaux aillent plus loin que le simple fait de mettre la viande sous vide ou en carton. Ma conviction était d'emporter l'abattoir de Cosne vers la transformation de steak haché qui va représenter plus de 60 % de la consommation des Français dans les prochaines années. Nous pouvons imaginer de la liaison chaude, des saucisses, des merguez et tout ça au service des acteurs cités précédemment»* explique-t-il. Ce dernier, après avoir validé son projet auprès du conseil d'administration de la SA Abattoir de Cosne, est allé chercher des financements auprès du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) qui permet d'obtenir 50 % de subventions sur l'ingénierie. L'organisme France Service, spécialisé dans les business plans suit également le projet.

«Une phase de développement de douze mois»

Ne pas se lancer tête baissée dans ce projet, c'est l'ambition des porteurs du projet à Cosne-sur-Loire. C'est la raison pour laquelle, un ingénieur projet est en cours de recrutement. *«L'objectif est d'étudier toutes les possibilités et les contraintes éventuelles liées au projet. Il faut connaître en aval les besoins des consommateurs, savoir s'ils souhaitent de nouveau une appellation, une marque qui corresponde à leurs attentes ou pas ? En amont : est-ce qu'on va trouver des éleveurs qui engraissent ? C'est la question centrale. Pour leur donner envie de se lancer, nous allons leur apporter des repères sur les segments cités précédemment que l'on veut développer car il n'y a que cela qui rapporte de la marge. Ce qui signifie que nous allons aller chercher des éleveurs au-delà des frontières nivernaises. Nous sommes sur un isochrone de 100 km autour de l'abattoir de Cosne-sur-Loire»* explique Cyrille Forest. Le Cher, l'Yonne et l'Allier sont les départements privilégiés pour le projet. Pour l'heure, rien n'est encore défini sur le mode de commercialisation des produits, mais Cyrille Forest exclu l'idée de créer de nouveau une marque qui serait de nature à troubler le consommateur. Néanmoins, il souhaite que les produits soient identifiés de telle manière que les clients puissent reconnaître la provenance locale de la viande.

Le lycée agricole, laboratoire expérimental.

Pour tester le projet, l'EPL Challuy, Cosne-sur-Loire et Plagny a été sélectionné car on y retrouve tout le circuit de la production jusqu'à la commercialisation. En effet, les ovins et les bovins sont élevés à Challuy et découpés à l'abattoir de Cosne. Il y a ensuite la commercialisation qui est représentée par la boutique des Athénées. Et enfin les élèves à la cantine représentent les consommateurs. Ce test grandeur nature va permettre à Cyrille Forest et son équipe d'aller vers *«le serpent de mer de la Restauration Hors Foyer»*. Sur ce sujet, un travail avec la cantine communautaire de Cosne-sur-Loire et de Nevers Agglomération va être mené. Au final, cinq groupes de travail vont plancher sur le projet de l'abattoir. Et pour permettre au projet d'être compris et accepté par un grand nombre d'organisations, Cyrille Forest a le souhait de donner la parole aussi bien aux syndicats agricoles, aux associations de consommateurs et à tous ceux qui seront forces de propositions. Enfin sur le volet scolaire, des discussions sont en cours avec le lycée agricole de Challuy pour la mise en place d'une formation comptabilité adaptée au circuit court.

Un travail particulier autour de l'environnement

Aujourd'hui les déchets produits depuis l'abattoir de Cosne-sur-Loire sont envoyés par un équarrisseur dans l'Allier à plus de 150 km. Ce transport coûte à la structure entre 70 000 et 100 000 euros de retraitement de déchet, ce qui augmente le bilan carbone. *«Nous allons mener une réflexion sur le sujet en favorisant la récupération des eaux de pluie mais aussi l'énergie du groupe de froid pour récupérer les calories et les transformer en eau chaude et éventuellement la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment. Tous ces déchets vont être valorisés dans un méthaniseur qui va voir le jour en 2023. Ce projet est porté par Didier Guyon, céréalier à Mesves-sur-Loire»*. Nous y reviendrons en détaille dans nos prochaines éditions.

THÉOPHILE MERCIER

Les politiques mobilisés sur le projet

«Dans la réalisation, rien n'aurait pu être possible sans l'implication des parlementaires et des services de l'État qui m'ont aidé à bien aiguiller le projet» **tient à souligner Cyrille Forest. Perrine Goulet, députée et Nadia Sollogoub, sénatrice, sont les deux parlementaires en première ligne sur le dossier. La communauté de communes de Cœur de Loire est également partie prenante dans ce projet.**

«Des ponts sont possibles entre les abattoirs»

Une rencontre a eu lieu entre les responsables des abattoirs de Cosne-sur-Loire, Saint-Amand-Montrond et Luzy pour étudier la possibilité de mutualiser les charges liées au personnel et pour que chaque abattoir puisse vivre autour du projet. Dans cette optique, un audit est lancé à Cosne-sur-Loire dont l'objectif est de tirer des conclusions sur le bien-être du salarié et des animaux à l'aube de 2030. Une remise à plat qui s'accompagne de l'arrivée d'un nouveau directeur : René Harny qui était auparavant directeur dans la grande distribution.

▸ Agenda

29/10 Bâtiment d'élevage, construisez votre avenir

La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte chez Claude Blaise au lieu dit Maulaix, 58250 La Nocle-Maulaix. L'objectif est d'étudier les évolutions en matière de bâtiment d'élevage. Rendez-vous à 14h.

10/11 La reproduction à l'heure du changement climatique

La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte de 10h à 16h, au Gaec Taupin situé au 1 rue de la porte monnot à Saisy. L'objectif est d'étudier les adaptations à mettre en place pour adapter la reproduction face au changement climatique.

▸ Formations

14/10 Un outil efficace pour fiabiliser la génétique en ferme

Alsoni Conseil Elevage et la Chambre d'agriculture renouvellent la formation sur le thème de la génomique le mercredi 14 octobre à la ferme du lycée de Challuy. L'idée de ce rendez-vous est de permettre aux éleveurs de savoir décrypter un génotypage, de comprendre ce que sont les gênes d'intérêts, les anomalies raciales pour avancer plus vite dans leur sélection et apporter une plus value aux animaux. Rendez-vous à 9h, le mercredi 14 octobre à la ferme du lycée agricole (Domaine neuf, 58000 Challuy). Contact : Léa Lapostolle Tél : 06 35 03 14 75 Mail : llapostolle@alsoni.fr

22/10 Concevoir mon aliment fermier en élevage de volailles bio

Bio Bourgogne organise le jeudi 22 octobre à Varzy, une formation sur l'alimentation des volailles en agriculture biologique. Objectif : savoir produire les aliments fermiers sur son exploitation dans la recherche d'autonomie et construire une ration équilibrée en fonction du stade physiologique de l'animal. Inscription auprès de Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou par mail : damien.nicolas@biobourgogne.org.

8-15-22-29/10 Initiation à la comptabilité agricole

Découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, c'est l'objectif de cette formation organisée par la Chambre d'agriculture les 8, 15, 22 et 29 octobre. 4 jours pour comprendre les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan. Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

12-15-20/10 Transmettre dans de bonnes conditions

Connaître les étapes de la cessation d'activité et les démarches à réaliser, tel est l'objectif principal de cette formation organisée par la Chambre d'agriculture les 12, 15 et 20 octobre.
Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

Attaques de chevaux

« Tout devient suspect »

Dans l'Yonne comme partout en France, les agressions sur les chevaux de ces derniers mois inquiètent fortement les propriétaires. Entre incompréhension et colère, ces derniers tentent, comme ils le peuvent, de protéger leurs animaux en améliorant la sécurité de leurs exploitations, afin de dissuader les agresseurs d'intervenir.



Les agressions sur les chevaux de ces derniers mois inquiètent fortement les propriétaires.

Inquiétude, incompréhension, colère : à l'heure actuelle, ce sont les mots qui caractérisent le plus les propriétaires de chevaux. Dans l'Yonne, comme sur l'ensemble du territoire français, des attaques sur équidés ont lieu depuis plusieurs mois.

Dans le département, tout le monde se souvient de l'agression subie par Nicolas Demajean, président de l'association Ranch de l'espoir, basée à Villefranche-Saint-Phal, dans la nuit du 24 au 25 août dernier (avant que les individus s'introduisent à nouveau sur l'exploitation de l'association le 6 septembre au matin, ndlr). Des faits qui font peur aux propriétaires de chevaux.

Dans le Chablisien, celle que l'on appellera Léa, pour préserver son anonymat, s'est confiée sur ses craintes. « *On se demande ce que l'on doit faire si on se retrouve nez à nez avec l'un de ces individus. Quand on voit ce qu'il s'est passé avec la personne qui s'est interposée…* » Elle s'interrompt. « *On est très inquiets* », confie-t-elle. « *Pendant une période, sur les réseaux sociaux et dans les médias, on entendait beaucoup parler de ces attaques. L'inconvénient des réseaux sociaux, c'est que tout le monde prend la parole, sans filtre. Je pense que la moitié des informations qui circulaient n'étaient pas forcément vraies. Et cela renforçait notre inquiétude* ».

Une sécurité renforcée

Depuis plusieurs semaines, Léa a repensé la sécurité sur son exploitation. « *On a rentré le maximum de chevaux sous surveillance. On ne les met plus dans des prés éloignés mais dans ceux où l'on peut garder un œil sur eux* », indique-t-elle. « *Sur la commune, il y a énormément de chevaux. On a organisé des rondes de surveillance la nuit avec les autres propriétaires de chevaux. Mais on s'aperçoit que la nuit, on ne voit pas bien. Si quelqu'un veut se cacher derrière une haie, un arbre ou se coucher au sol, ce n'est pas évident de le repérer* ».

Léa possédait déjà plusieurs caméras de chasse, qui servaient pour la surveillance de ses bâtiments. « *Dorénavant, elles sont installées autour des pâtures* », ajoute-t-elle. « *On a également investi dans un système de caméras. Il y en a partout dans les écuries et tout est diffusé en direct sur les smartphones. Dès qu'il y a des mouvements, je reçois des notifications. S'il se passe quelque chose, il y aura au moins des preuves, même si cela ne peut pas forcément empêcher les agresseurs d'intervenir* ».

Et comme beaucoup de propriétaires de chevaux, Léa s'est armée. « *Avec ce que l'on peut, comme des bombes lacrymogènes* ». Elle craint néanmoins que cela dérape et se retourne un jour contre l'un des propriétaires. « *Le problème, c'est que si un propriétaire de chevaux venait à faire du mal à ces individus, c'est lui qui serait en tort. Oui, j'ai peur du dérapage. Mais quand on se retrouve face à des individus en train d'agresser nos chevaux, je peux comprendre que certaines personnes veulent les défendre. Cela me paraît légitime* ».

Elle avoue que son comportement a changé. « *Tout devient suspect. Je me suis vue agresser verbalement des randonneurs qui traversaient notre pré pour simplement se promener. En temps normal cela ne me pose pas de problème. Mais on devient méfiant voire agressif envers les gens. Maintenant, dès que quelqu'un approche, se promène ou se gare à proximité avec une voiture que l'on ne connaît pas, on s'interroge* ».

« On se sent impuissant »

Face à ces attaques, Léa, comme d'autres, se sent « *impuissante* ». « *On ne sait pas pourquoi ils attaquent, quels types de chevaux sont visés, quelles sont leurs procédures pour opérer… On ne sait rien* », s'indigne-t-elle. « *Ces derniers temps, des attaques ont été faites avec des cutters. Selon moi, ce sont des personnes qui se sont créé des challenges sur les réseaux sociaux en voyant les agresseurs agir. Je pense qu'il y a beaucoup d'actes de mimétisme dans le lot. Car entre les premières attaques où des oreilles de chevaux étaient découpées et les dernières où seuls des coups de couteau ou de cutter étaient faits aux chevaux, il y a une grande différence. Je n'arrive pas à comprendre ce qui peut motiver certaines personnes à se lancer ce genre de défi. Comme ceux qui « s'amusent » à jeter des chats contre des murs. C'est vraiment malheureux* ».

Bon nombre de propriétaires d'équidés sont persuadés que les agresseurs ont l'habitude des chevaux. C'est le cas de Léa. « *Je mets au défi quelqu'un qui n'a jamais approché un cheval de l'attraper, lui mettre un tord-nez ou un licol. Lorsque l'on doit faire des soins à des chevaux, parfois ils ne veulent pas se laisser faire. Alors je ne vois pas comment un novice pourrait approcher un cheval et l'immobiliser, avant de lui faire du mal* », conclut Léa.

En France, les enquêtes sont toujours en cours pour tenter d'interpeller les agresseurs, qui continuent de sévir.

CHRISTOPHER LEVÉ

Les Jardins de la Croisière

Une nouvelle étape dans le projet de développement 2017-2021

Le vendredi 25 septembre a eu lieu l'inauguration de la salle de pause rénovée des Jardins de la Croisière. Un projet solidaire effectué par des jeunes entrepreneurs du bâtiment de l'école ESJDB, qui s'inscrit dans un plan de développement 2017-2021 engagé par l'association.



les Jardins de la Croisière

L'inauguration de la salle de pause rénovée des Jardins de la Croisière a eu lieu le vendredi 25 septembre

Le vendredi 25 septembre a eu lieu l'inauguration de la salle de pause rénovée des Jardins de la Croisière. « *Elle a été rénovée dans le cadre d'un projet solidaire porté par des jeunes entrepreneurs du bâtiment de l'école ESJDB (École supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment)* », indique Érik Polrot, directeur des Jardins de la Croisière. Pour cela, trois entreprises locales sont intervenues : l'électricien Gabrielli de Villeneuse-sur-Yonne, l'entreprise Bourreau, et l'entreprise 3JBAT. Une nouvelle étape de franchie dans le plan de développement 2017-2021 imaginé par l'association, afin d'engager un changement d'échelle. « *Ce plan comporte toutes sortes d'évolutions dans notre structure : la formation des permanents, l'agrandissement des exploitations agricoles, l'augmentation du nombre de salariés en insertion, l'obtention de bons taux de sorties vers l'emploi en fin de parcours aux Jardins de la Croisière, l'augmentation des chiffres d'affaires de nos deux activités économiques (la production de légumes bio et les chantiers verts) et donc le réaménagement de nos locaux* », liste Érik Polrot.

« *C'est un changement d'échelle pour accueillir davantage de personnes en insertion mais également pour consolider notre chiffre d'affaires et être plus autonome financièrement et moins demandeur de subventions publiques* ».

Un troisième bâtiment en cours de construction

Depuis 25 ans, les Jardins de la Croisière, association fonctionnant en chantier d'insertion, participent à la lutte contre le chômage de longue durée en accompagnant des personnes souhaitant se réinsérer professionnellement et socialement.

Cependant, « *les temps changent et nous devons nous adapter aux baisses de subventions publiques* », indique Michel Jouan, président des Jardins de la Croisière.

Le plan de développement ne s'arrête pas là pour l'association. « *Avec l'augmentation des effectifs et des activités, nous devons améliorer nos locaux afin de proposer de bonnes conditions de travail aux équipes. Nous avons donc construit un second bâtiment pour y regrouper les espaces verts. Nous avons créé des bureaux pour les permanents. Nous avons également réaménagé notre boutique* », continue Michel Jouan.

Reste maintenant une dernière étape : « *l'agrandissement de nos locaux pour accueillir tout le monde dans de meilleures conditions* », reprend Érik Polrot. La construction d'un troisième bâtiment est en cours. Celui-ci devrait être fonctionnel au premier trimestre 2021.

CHRISTOPHER LEVÉ

Cultures

Le sapin de Noël, la culture du bonheur

Agriculteur basé à Brion, Christophe Mauny cultive des sapins de Noël depuis 1988. Il possède aujourd'hui 40 hectares dans le Morvan et 40 hectares dans le reste de l'Yonne. Une production qui subit aussi les aléas climatiques de ces dernières années. En trois ans, l'agriculteur a perdu autant de plants que sur les 30 années précédentes.


Christophe Mauny produit des sapins de Noël depuis 1988.

Agriculteur à Brion, Christophe Mauny cultive du sapin depuis 1988. *«J'ai commencé à les commercialiser entre 1993 et 1995 car il faut entre cinq et sept ans avant d'avoir des sapins à vendre»*, indique-t-il.

C'est sur le plateau du Pays d'Othe que Christophe Mauny plante ses premiers sapins. *«Ils poussaient moyennement bien alors je suis ensuite allé acheter des terrains dans le Morvan. Aujourd'hui, j'ai 40 hectares dans le Morvan et autant dans le reste du département»*.

En ce qui concerne les variétés, *«je suis environ à 70 % de Nordmann, 5 % de Nobilis et 25 % d'Épicéa. Le Nordmann est vraiment le cœur du marché. C'est un sapin qui sent bon, qui ne perd pas ses aiguilles. On le cultive dans le Morvan car c'est une variété océanique. Dans le reste du département, c'est un sapin qui est compliqué à faire pousser»*.

Alors, comment se cultive le sapin ? *«On commence à planter des sapins à l'âge de 4 ans. Ils ont deux années de semis et deux années de repiquage. On plante en pleine terre à la quatrième année»*, explique Christophe Mauny. *«En général, une rotation se fait sur une dizaine d'années. Il y a environ 8-9 ans de production et 1 ou 2 années d'intercultures pour remettre la terre propre, broyer toutes les racines, laisser reposer la terre, l'enrichir. Ensuite, la rotation reprend. Pendant les années d'intercultures, je cultive de la moutarde, du chanvre ou de l'avoine, que je récolte ou non. Et j'en profite pour faire des amendements organiques et calciques»*.


La coupe des sapins de Noël débutera après le 11 novembre.

Une culture sensible aux aléas climatiques

Le sapin de Noël est une culture, *«au même titre que du maïs, du tournesol ou autre»*, tient à préciser Christophe Mauny. *«Sauf que la rotation est plus longue que les autres cultures»*.

Et comme les autres cultures, le sapin de Noël souffre des aléas climatiques de ces dernières années. *«Sur les trois dernières années, j'ai perdu autant de plants que sur les 30 années précédentes, à cause des sécheresses d'été et de printemps, et des automnes humides où on ne peut plus planter dans de bonnes conditions. Cette année, j'ai l'impression qu'on est à nouveau en train de prendre le même schéma»*.

Si le Nordmann résiste relativement bien à la sécheresse, les deux premières années sont cruciales. *«Il est résistant à condition qu'il soit bien enraciné. Jusqu'à la troisième année, on peut avoir des pertes à cause des fortes chaleurs»*, assure-t-il.

Une production locale

Pour Christophe Mauny, la période de coupe approche à grand pas. *«Pour moi, la coupe débute après le 11 novembre. On commence par les sapins pour les communes, qui vont rester dehors. Le cœur de la coupe se fait entre le 20 et le 30 novembre. Et cela va jusqu'au 15 décembre»*, détaille l'agriculteur.

Des saisonniers sont engagés durant cette période. *«On est entre 25 et 30 personnes en pleine saison, dont six personnes qui sont là à plein temps tout au long de l'année. Les saisonniers, ce sont beaucoup de locaux, des fils d'agriculteurs ou des agriculteurs qui se dégagent du temps pour venir. Actuellement, je suis toujours en recherche de main-d'œuvre pour la période de la coupe»*.

Une fois coupés, les sapins de Noël de Christophe Mauny ne voyagent pas beaucoup. Le but est de faire du local. *«Environ 70 % de mes sapins sont vendus dans l'Yonne. Et 90 % de nos sapins sont vendus dans un rayon de 150 km»*, précise-t-il. *«Mes sapins sont vendus aux GMS (grandes et moyennes surfaces) ainsi qu'aux jardineries, fleuristes, écoles et communes»*.

Le prix en magasin varie selon la taille. *«Un Nordmann va d'une quinzaine d'euros pour les plus petits à 45 € pour les plus grands, avec un prix médian de 25 à 30 € pour un sapin de plus ou moins 1,50 m. Pour l'Épicéa, il faut compter une dizaine d'euros de moins»*.

Véritable symbole de Noël, le sapin possède un marché stable. *«Il y aurait même une légère augmentation des ventes. On a remarqué, depuis 25 ans que je vends des sapins, que les années difficiles sont généralement de bonnes années à sapins. Car les gens en ont besoin pour se sentir mieux»*.

Dans un contexte de crise sanitaire, il y a fort à parier que beaucoup de particuliers voudront apporter un peu de gaieté chez eux en cette fin d'année. *«Les gens veulent un beau sapin pour mettre chez eux. Et chaque personne en veut un différent. Certains l'imaginent bien large, d'autre fin, grand ou plus petit. Lorsque l'on voit les gens venir chercher leur sapin, on voit à chaque fois que c'est un moment de joie. Cela apporte de la lumière et du bonheur dans les maisons»*, conclut Christophe Mauny.

CHRISTOPHER LEVÉ

Les conseils pour garder un beau sapin de Noël longtemps

Chaque année, une question revient sans cesse : quand acheter son sapin de Noël pour qu'il soit le plus magnifique possible lors des fêtes ? Christophe Mauny donne quelques conseils pour garder la fraîcheur de son sapin de Noël plus longtemps. *«Il faut déjà acheter français et local car il sera au minimum plus frais de huit jours. En général, les sapins non français viennent de l'Europe de l'Est, ou du Danemark. Dans ces pays, la coupe démarre plus tôt. En général, on débute la coupe quand eux la terminent. Ajouter à cela les deux à trois jours pour le transport»*. Une fois son sapin acheté, Christophe Mauny conseille de le garder debout. *«On le place sur sa terrasse ou son balcon, si possible au Nord, le pied dans les gravillons ou la terre, en attendant de l'installer dans la maison. Il est également bon de pulvériser de l'eau sur les aiguilles, pour qu'il reste beau en attendant les fêtes»*.

«Le sapin de Noël est un véritable puits de carbone»

Début septembre, le maire EELV (Europe Écologie-Les Verts) de Bordeaux, Pierre Hurmic, déclarait qu'il ne mettra pas *«d'arbres morts sur les places de la ville»* cette année, faisant référence aux traditionnels sapins de Noël installés chaque année dans la grande majorité des communes du pays. Christophe Mauny a tenu à réagir sur le sujet. *«Il y a une étude canadienne qui démontre que le sapin de Noël est un véritable puits de carbone. Aussi, les sapins de Noël sont produits sur des terres agricoles et non dans des forêts. Cela ne favorise donc pas la déforestation comme on peut l'entendre»*. Christophe Mauny insiste aussi sur le circuit de recyclage mis en place dans les villes après la période de Noël. *«C'est un cercle vertueux. On capte les gaz carboniques, on fait du travail local, on le distribue en local et on le composte. Le sapin de Noël est un atout pour l'écologie, l'économie et le moral. Car avant tout, le sapin de Noël sert à cela : remonter le moral des gens, surtout dans une période aussi compliquée que celle que nous connaissons actuellement»*.

▸ Formations

Formations proposées par Bio Bourgogne

20/10 Concevoir son aliment fermier en élevage de porcs bio
Le 20 octobre, à Avallon.
Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.

22/10 Concevoir son aliment fermier en élevage de volailles bio
Le 22 octobre.
Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.





▸ Agenda

10/10 Parc de Boutissaint : La sortie brame du cerf reportée au 10 octobre

Initialement prévue le samedi 3 octobre dernier, la sortie brame du cerf au Parc naturel de Boutissaint a été reportée au samedi 10 octobre. Un report qui intervient à cause des mauvaises conditions climatiques de ces derniers jours.
L'événement débutera à 18 heures, avec un départ 1 boulevard des Pyrénées. Le retour est prévu à 23 h 30. Informations et réservations au 03 86 72 48 87.

12 au 16/10 Biodiv'dating dans les vignes

Du lundi 12 au vendredi 16 octobre, aura lieu une semaine de rendez-vous consacrés à la biodiversité dans les vignes icaunaises. Le programme : Intérêt des éléments paysagers pour favoriser la biodiversité dans les vignes (lundi 12 octobre, 17 heures à 18 heures, Vallée de Valvan, 1er cru Vaillons) ; Épineuil et biodiversité, quel diagnostic ? (mardi 13 octobre, 17 heures à 18 h 30, Épineuil, lieu-dit Dannots) ; Biodiversité et lutte contre l'érosion, une pierre deux coups (mercredi 14 octobre, 17 heures à 18 heures, Chemilly-sur-Serein, Vau de Passy) ; Arbre, vigne et mycorhize (jeudi 15 octobre, 17 heures à 18 h 30, Viviers, lieu-dit La Gravière) ; Des vignes, des arbres et des trognes (vendredi 16 octobre, à 10 heures à la salle communale de Treigny).

14 octobre Maraîchage biologique

Le mercredi 14 octobre a lieu une journée d'information à destination des porteurs de projet en maraîchage biologique, de 9 h 30 à 17 heures, à Prunoy. Une présentation est prévue le matin, avant une visite de la ferme l'après-midi. Renseignement et inscription auprès de Camille Giraudet, conseillère maraîchage bio à Bio Bourgogne, au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

17 et 18/10 Week-end portes ouvertes au Ranch de l'espoir

Le samedi 17 et le dimanche 18 octobre, de 10 heures à 17 h 30, le Ranch de l'espoir, basé à Villefranche-Saint-Phal (commune de Charny-Orée-de-Puisaye), organise des journées portes ouvertes. L'occasion de venir découvrir le travail fait par l'association et ses bénévoles. Pour rappel, l'association Ranch de l'espoir est un refuge pour animaux domestiques et de la ferme. Pour plus d'informations, contacter les bénévoles au 03 58 44 80 51.

Rendez-vous

Une semaine consacrée à la biodiversité dans les vignes

Du 12 au 16 octobre, des rendez-vous auront lieu, consacrés à la biodiversité dans les vignes icaunaises. Avec pour but de mettre en lumière des pratiques d'agriculteurs et viticulteurs qui œuvrent pour la biodiversité et l'agroécologie du territoire.


Du 12 au 16 octobre, des rendez-vous auront lieu, consacrés à la biodiversité dans les vignes icaunaises.

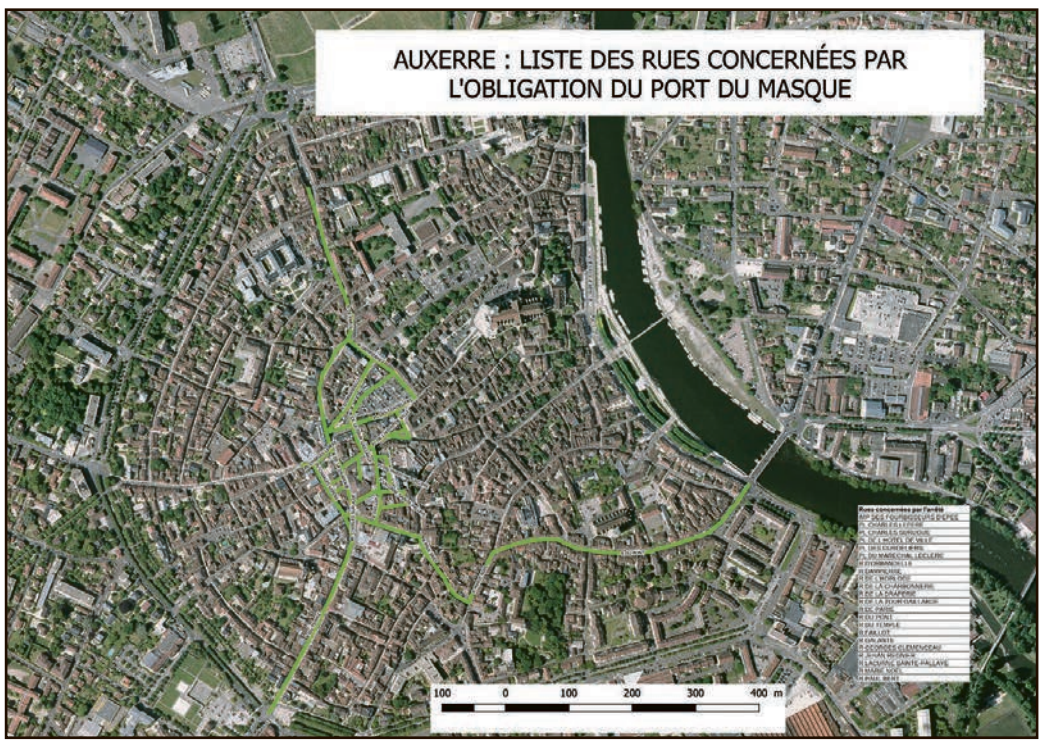
Depuis 2015, à l'initiative du Réseau rural Bourgogne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec l'EPL des terres de l'Yonne et la DDT de l'Yonne, anime la dynamique *« agroécologie dans l'Yonne »*. Le but principal de cette dynamique est de mettre en lumière des pratiques d'agriculteurs du département qui œuvrent pour la biodiversité et l'agroécologie sur notre territoire. Cette mise en lumière, d'abord à destination de leurs pairs, s'élargit aussi au grand public. Nous bénéficions pour cela de l'appui du Conseil départemental dans le cadre de sa politique *« Espaces naturels sensibles »*.
Après une année 2019 axée sur des systèmes grandes cultures et volailles, nous partons en 2020 dans les vignes. Le programme se compose d'une série de cinq rendez-vous disséminés dans différentes parties du vignoble de l'Yonne.
En partenariat avec la LPO de l'Yonne, la SRPM et Arbre et paysage en Champagne, nous découvrirons des techniques et des choix portés par des vignerons de l'Yonne qui font de la biodiversité locale un atout pour leur système.
Si quatre de ces rendez-vous sont réservés à un public professionnel, la sortie dans le vignoble d'Épineuil, le mardi 13 octobre, est quant à elle ouverte au grand public. Ce temps d'échanges, proposé avec l'appui du Syndicat viticole d'Épineuil, permettra de présenter les travaux engagés de biodiversité sur ce vignoble. La LPO présentera le résultat de son diagnostic biodiversité réalisé sur le vignoble d'Épineuil. Dominique Gruhier, président du syndicat d'Épineuil, pourra ensuite expliquer l'intérêt de ces travaux pour les vignerons et les suites qu'ils pourront donner.
Dans le cadre du Covid-19, il est obligatoire de s'inscrire pour participer à ces journées. Rendez-vous sur www.yonne.chambagri.fr pour l'inscription et pour toutes informations complémentaires.
Contact : Camille Noilhan, Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 15.

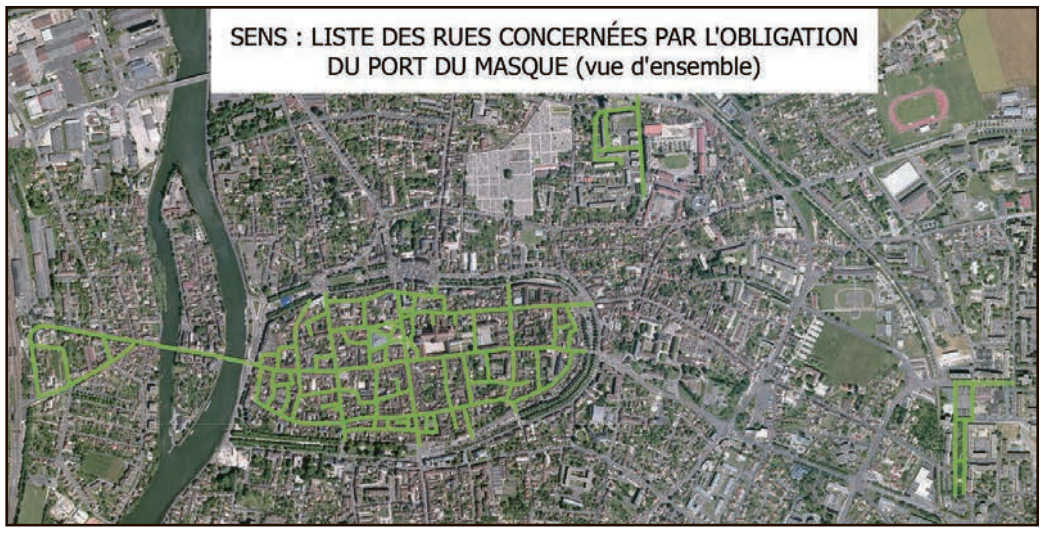
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Covid-19

L'Yonne en zone d'alerte de circulation du virus

Dans un communiqué datant du 3 octobre, la préfecture de l'Yonne indique que le département passe en zone d'alerte (taux d'incidence supérieur à 50 pour 100 000 habitants) de circulation de la Covid-19. Ainsi, le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, a décidé de renforcer les mesures de prévention et de port du masque (pour les plus de 11 ans), *« afin de freiner la propagation du virus »*.





Depuis le lundi 5 octobre, le port du masque est obligatoire sur tous les marchés publics, dans certaines rues des centres-villes d'Auxerre et Sens (voir cartes) de 9 heures à 21 heures, aux abords immédiats des collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et des centres de formation et d'apprentissage, et dans les gares routières d'Auxerre et Sens. Aussi, il est interdit d'organiser des vide-greniers et des événements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans les salles polyvalentes, chapiteaux, tentes et structures.
Les établissements avec une activité de débit de boissons, qui jusqu'à présent bénéficiaient d'une autorisation d'ouverture tardive, verront cette autorisation retirée. Depuis lundi, ces établissements doivent fermer à 1 heure en semaine et à 2 heures le week-end.

C. L. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

FDO 89

La prédation dans l'Yonne : sujet principal de l'assemblée générale



L'assemblée générale de la FDO 89 s'est tenue le 1er octobre, à Nitry.



Une réunion technique sur les moyens de protection d'un troupeau a ensuite eu lieu l'après-midi, à Grimault.

L'assemblée générale de la FDO (Fédération départementale ovine) de l'Yonne s'est tenue le jeudi 1er octobre, à Nitry. Lors de ce moment, le dossier de la prédation dans l'Yonne a longuement été abordé. En 2020, pas moins de 15 victimes, dont 9 tuées, sont comptabilisées dans le département.

À l'occasion de l'assemblée générale de la FDO (Fédération départementale ovine) de l'Yonne, qui a eu lieu le 1er octobre à Nitry, le dossier concernant la prédation dans le département a été abordé. On le sait, les attaques sur les troupeaux sont nombreuses dans l'Yonne depuis deux ans. *«La première attaque dans le département a eu lieu en mai 2018, à Mélisey. Puis, de nouvelles attaques ont eu lieu en 2019, dans le secteur du Vézelien et une partie de la Nièvre»*, lance Catherine Bonin, animatrice de la FDO 89. *«En 2018, il y a eu 32 victimes de prédation, où le loup n'est pas écarté, dont 24 tuées. En 2019, 72 victimes ont été recensées, dont 35 tuées. Et en 2020, jusqu'au 15 septembre, on compte 15 victimes dont 9 tués»*. Il faut également noter que depuis décembre 2019, 22 attaques ont été constatées (dont 15 en 2020 comme précédemment indiqué), dont 18 animaux ont été indemnisés ou sont en cours d'indemnisation : 11 attaques avec une responsabilité du loup non écartée, 5 avec une cause des dommages indéterminée et 5 avec la responsabilité du loup écartée.

Aussi, s'est créée en 2019 la cellule de veille loup, avec le Préfet de l'Yonne. *«Cette cellule a été mise en place dans le département pour avoir le suivi de différentes prédations et voir ce qui peut être mis en place pour accompagner les éleveurs dans le département, notamment la mise en place de cerclages»*, explique Catherine Bonin.

Contacter l'OFP en cas d'attaque

Alors, que faire en cas d'attaque sur son troupeau ? *«Lors d'une attaque, il faut immédiatement contacter les agents de l'OFP de votre département pour procéder à une expertise sur les animaux morts et/ou blessés»*, répond Catherine Bonin. *«Aussi, il faut veiller à ne pas déplacer les victimes, éviter de piétiner le site et protéger les cadavres pour éviter la surprédation. Il faut également isoler et soigner les blessés, prendre des photos du site de l'attaque et des animaux, noter le nombre d'animaux présents au pâturage lors de l'attaque, et être présent pour accompagner les agents de l'OFB»*, liste-t-elle. Il est possible de demander une aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation (mesure 7.6.4 du PDR Bourgogne).

Une aide qui peut par exemple permettre de financer un chien de protection, des filets de protection ou du gardiennage (en fonction des cerclages définis par la cellule de veille loup). La date des dépôts de dossier était fixée au 30 juin de cette année.

Une hausse du cheptel dans l'Yonne

Lors de l'assemblée générale, un point sur l'année 2019 et l'année 2020 a également été fait. *«2020 a été une année spécifique. Globalement, la filière s'en tire bien par rapport à d'autres professions»*, assure Gilles Rameau, président de la FDO 89.

Le prix moyen annuel des agneaux de boucherie est de 6,09 € par kg, avec des variations mensuelles et selon le mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur).

À noter une hausse entre 2019 et 2020 du cheptel dans l'Yonne et en Bourgogne (prenant en compte les demandeurs de plus de 50 brebis et brebis déclarées) : en 2020, 100 élevages sont recensés pour 18 546 brebis, contre 94 élevages pour 17 751 en 2019.

L'après-midi, une réunion technique a eu lieu à Grimault (Earl d'Archambault) sur la thématique : choisir et mettre en place des clôtures efficaces pour la protection de son troupeau. Le choix de la clôture, le choix du matériel, l'aménagement des parcs et les points de vigilance pour la mise en place des clôtures ont été mis en avant.

Christopher Levé

Festivité La foire Saint Martin annulée

Il n'y aura pas de foire Saint Martin en 2020. En accord avec les mesures sanitaires (pour la Covid-19) imposées par le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, qui interdisent notamment les regroupements de plus de 30 personnes, la mairie d'Auxerre a décidé d'annuler l'édition 2020 de la traditionnelle foire, qui se déroule chaque année dans la rue du Temple, pour les artisans de toutes sortes, et sur la place de l'Arquebuse, pour le pôle agricole organisé par la FDSEA 89 et les JA 89.
Cependant, la FDSEA 89 souhaiterait maintenir un marché de producteurs en respectant les mesures de prévention renforcées par la préfecture de l'Yonne, à savoir le port du masque obligatoire sur les lieux et la mise en place d'un circuit pour limiter au maximum les contacts. *«On se conformera aux consignes sanitaires imposées par la préfecture, comme c'est déjà le cas pour nos producteurs qui ont l'habitude de le faire sur les marchés chaque semaine»*, réagit Damien Brayotel, président de la FDSEA 89. *«On souhaite absolument maintenir un marché de producteur. On peut réduire l'espace agricole à un simple marché, supprimer les animations s'il le faut. On sait travailler en respectant les consignes sanitaires, on le fait déjà»*.

C. L.



En bref

Région Des aides votées en commission permanente

Réunis en commission permanente le 25 septembre, les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté se sont prononcés favorablement sur deux dossiers concernant l'agriculture. Un montant de 620 572 euros va être attribué pour la prise en compte de 17 dossiers au titre du dispositif *«Compétitivité des filières agricoles : actions d'animation et manifestations»*. Ceci intervient dans le cadre de la politique régionale de développement de filières agricoles durables, diversifiées et ancrées dans le territoire. Par ailleurs, la Région va attribuer une subvention de 84 682 euros à la Chambre régionale d'agriculture pour la réalisation du programme d'actions pour le développement de l'alimentation de proximité. Ceci, dans le cadre du Plan régional pour le développement agricole (PRDA).

Livres Parution du Routard *«Oenotourisme en Bourgogne et Jura»*

La destination Bourgogne et ses grands crus sont connus dans le monde entier. Les Climats de Bourgogne qui s'étendent de Dijon au sud de Beaune sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2015. Des noms comme Chambertin, Romanée-Conti, Clos de Vougeot font rêver et briller les yeux des oenophiles et la Route des grands crus de Bourgogne, surnommée les *«Champs Élysées de la Bourgogne»* qui traverse les villes et villages de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune attirent irrésistiblement les amateurs de toutes nationalités sur les lieux même de leur production. Mais la Bourgogne ne se limite pas à ces grands vins d'exception. Il existe encore des vins abordables. Ces noms prestigieux ne doivent pas faire oublier la diversité des vignobles de la région BFC dont, plus à l'est, celui du Jura, différent par son terroir et ses cépages particuliers et à l'ouest celui de Pouilly-sur-Loire, dans la Nièvre. Ce guide, paru le 23 septembre, vous les présente dans leur diversité à travers ses 10 vignobles labellisés *«Vignobles & Découvertes»* : Auxerrois, Chablisien, Tonnerrois, Châtillonnais, Dijon-Côtes de Nuits, Beaune de Corton en Montrachet, Côte Chalonnaise, Mâconnais, Sancerre-Pouilly-Giennois et Jura. Une mosaïque de terroirs dont il faut comprendre l'origine et la complexité afin de pouvoir apprécier à leur juste valeur le travail des vignerons et leurs vins aux arômes et saveurs incomparables. Ce guide explique les fameux Climats de Bourgogne, présente les cépages de toute la région BFC, les différentes appellations. Il vous donne des clefs avant de partir les découvrir et les goûter sur le terrain au gré de visites de caves, de balades dans les vignes, de rencontres avec des viticulteurs mais aussi de visites de sites et de musées qui vous plongeront dans l'histoire de ces différents vignobles sans oublier des hôtels et des restaurants où goûter les spécialités de la région.

Crédit Agricole

Confiance et solidité pour accompagner le territoire

Le président et le directeur du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dressent l'actualité de la caisse régionale.



Jean-Yves Remillet et Emmanuel Vey, vendredi dernier à Dijon.

Une conférence de presse se tenait le 2 octobre à Dijon : l'occasion pour le président et le directeur du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne de revenir sur l'activité des derniers mois et de se projeter vers l'avenir. Le coronavirus, tout d'abord : la caisse régionale a su réorganiser son activité et son réseau commercial en temps réel pour continuer à répondre à ses 600 000 clients et assurer la sécurité de ses salariés. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a développé massivement le télétravail et privilégié tous les moyens de contact à distance. La majorité des agences est restée ouverte, avec des horaires aménagés, les mesures sanitaires recommandées ont été appliquées.

Soutenir les professionnels

Dès le 15 avril, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est venu en appui des professionnels, des entreprises, des agriculteurs et des viticulteurs qui ont rencontré des difficultés de trésorerie liées à cette période inédite : 2 440 prêts garantis par l'État (PGA) ont été accordés pour plus de 366 millions d'euros, 6 650 pauses d'échéances de crédits ont été opérées pour un montant de 55 millions d'euros. La caisse régionale a offert la possibilité d'obtenir un renfort d'investissement en fonds propres pour rebondir post-covid via sa filiale spécialisée Carvest.

Mais encore…

Pour aider les professionnels, artisans et commerçants à faire face à la crise, le Crédit Agricole a mis en œuvre un dispositif extracontractuel inédit de soutien, destiné à tous les assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation. Ce dispositif a permis de verser une somme correspondant à une estimation forfaitaire de la perte de revenus du secteur économique concerné pendant la période. Près de 200 millions d'euros ont ainsi été distribués à l'échelle nationale dont près de 2,7 millions d'euros en Champagne-Bourgogne.

En bonne santé

L'assemblée générale de la caisse régionale, initialement prévue le 24 mars, a été reportée au 10 avril, en comité restreint. Ce rendez-vous a permis de valider les résultats 2019 et d'élire les membres du bureau et du conseil d'administration. Les résultats sont représentatifs de la résilience du modèle coopératif et de la bonne santé du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. La solidité de la caisse régionale, ses valeurs fortes et l'expertise de ses collaborateurs sont aujourd'hui des ressources précieuses et fiables pour soutenir l'économie du territoire. Le résultat net au 31 décembre 2019 s'établit à 90,8 millions d'euros.

Conjoncture agricole

Jean-Yves Remillet, président de la caisse régionale, s'est exprimé sur la nouvelle année difficile des agriculteurs : *« Ces quatre années consécutives de sécheresse montrent que le climat a bien changé. Nous ne sommes plus sur une problématique conjoncturelle, mais bien structurelle. À ce titre, nous voulons être un acteur très fort dans cette nouvelle évolution de l'économie agricole »*. Les réponses aux problèmes conjoncturelles seront apportées au *« cas par cas »*, précise le président : *« en 2016, année déjà très difficile, nous avions injecté 140 millions d'euros de liquidités au monde agricole sur nos quatre départements. À l'époque, nous envisagions un remboursement de cette somme en cinq ans. Force est de constater qu'aujourd'hui, avec toutes les difficultés qui se sont enchaînées depuis, seuls 50 millions ont été remboursés. Nous n'allons laisser personne de coté, mais nous ne pouvons pas injecter de l'argent de la même manière afin d'éviter un sur-crédit, ce ne serait rendre service à personne… Chaque dossier sera étudié au cas par cas pour apporter les meilleures réponses, avec la possibilité de rembourser un peu plus lors des bonnes années, et diminuer les annuités quand ça ne va pas »*.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se positionne également dans la transition énergétique des territoires, comme le souligne Emmanuel Vey, directeur général : *« Nous avons un encours agricole de deux milliards d'euros sur nos quatre départements, 10 % de cet encours concernent les énergies renouvelables et plus précisément la méthanisation. C'est considérable et la tendance est loin d'être terminée, compte tenu du potentiel de notre région »*.

AG

Un nouveau directeur

Emmanuel Vey, 50 ans, marié et père de deux enfants, originaire du Sud-Est de la France, a succédé le 1er juillet à Jacques Kermarrec au poste de directeur général. Précédemment directeur général adjoint du Crédit Agricole Centre-Est, à Lyon, Emmanuel Vey est titulaire d'un magistère d'économie industrielle, d'un MBA de la Chicago Booth GSB et d'un DEA d'économie internationale de l'Université Sorbonne Paris Nord. Après des débuts au sein du groupe Siparex, l'essentiel de son parcours professionnel s'est déroulé dans le groupe Crédit Agricole où il a exercé différentes fonctions depuis 1996. La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne ne lui est pas inconnue puisqu'il y a occupé, de 2006 à 2013, le poste de directeur développement entreprises, institutionnels, Banque Privée et Immobilier. Emmanuel Vey a également créé et développé, entre 2002 et 2006, Carvest, la filiale de capital-investissement commune à 11 caisses régionales de Crédit Agricole.

Formation

L'enseignement agricole technique dans un contexte mouvant

AgroSup Dijon a servi de cadre à la journée de rentrée de l'enseignement agricole technique en Bourgogne Franche-Comté, le 1er octobre. Les effectifs sont en baisse mais l'apprentissage progresse.



Pour faciliter la préservation des précautions sanitaires, cette rentrée de l'enseignement technique agricole régional était retransmise sur les réseaux.

Avec 40 % de son activité dédiée au soutien à l'enseignement technique agricole, AgroSup Dijon, école d'ingénieur, était le lieu qui s'imposait pour la journée de rentrée régionale de ce secteur de l'enseignement, organisée jeudi 1er octobre. Son directeur général, François Roche-Bruyn, rappelait cette dimension en accueillant les participants à l'évènement, également retransmis sur les réseaux, afin d'éviter un trop grand rassemblement de personnes. Cette rentrée faisait aussi office de prise de fonctions pour Marie-Jeanne Fotre-Muller, nouvelle Directrice régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf). Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté avait également fait le déplacement. Traditionnellement, cette journée est toujours marquée par l'organisation d'un séminaire dont le thème, cette année, était *« Les établissements de formation agricole de Bourgogne Franche-Comté : des tiers lieux leviers de développement et de cohésion territoriale ? »* Une question qui revêt toute son importance lorsqu'on sait que cette rentrée 2020, outre la problématique de la Covid, se caractérise aussi par une baisse constatée des effectifs de 2 % dans les établissements concernés (-3 % au niveau national).



Marie-Jeanne Fotre-Muller, nouvelle Draf de Bourgogne Franche-Comté, a pris ses fonctions le 1er octobre.

Le double effet Covid

Plus de 10 000 jeunes sont malgré tout accueillis dans ces établissements en Bourgogne Franche-Comté. Pour tenter d'expliquer ce repli, les participants invoquaient notamment l'impossibilité, en raison de la Covid déjà, d'organiser des portes ouvertes, moment privilégié pour attirer et recruter des étudiants. Il faut néanmoins contrebalancer ce constat par un autre : la hausse des contrats d'apprentissage signés dans la région dans l'enseignement agricole. Un fait, là aussi, qui peut trouver son origine dans la crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à mettre en place un contexte facilitateur en termes d'apprentissage. Du côté de la Région, en tout cas, Marie-Guite Dufay a rappelé combien est important l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture, mais, précisait-elle, *« on bute encore sur l'attractivité des métiers »*. La présidente du Conseil régional a souligné les investissements de la collectivité dont elle est en charge dans certains établissements, avec le projet apicole de l'agrocampus de Vesoul ou la nouvelle stabulation du lycée des Terres de l'Yonne.

Aide financière

Un hommage a aussi été rendu par Isabelle Chmitelin, Directrice générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, aux chefs de ces établissements agricoles pour leur capacité à maintenir l'enseignement pendant la période de confinement. *« L'objectif,* poursuivait-elle, *c'est de faire repartir les effectifs à la hausse car, en France, 70 000 postes sont aujourd'hui non pourvus dans l'agriculture »*. La DGER précisait par ailleurs qu'une aide allait être mise en place pour une quarantaine d'établissements, en France, confrontés à d'importantes difficultés financières. Un bus de promotion des métiers de l'agriculture entame, par ailleurs, un tour de France. Il devrait passer par la Bourgogne Franche-Comté début 2021.

Berty Robert

En bref

Europe L'État et les Régions liés sur la mise en œuvre du Feader 2021-2027

Au lendemain de la signature de l'accord de partenariat entre le Premier ministre Jean Castex et Renaud Muselier, président de Régions de France, une rencontre entre ce dernier et le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a permis de mettre en place une méthode partenariale pour la prochaine période de programmation (2021-2027) du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). L'État et Régions de France réitèrent leur attachement commun à une répartition claire du rôle d'autorité de gestion, au bénéfice des agriculteurs, dans un souci de simplification et d'efficacité. Sur les mesures non surfaciques (forêt, investissements, installation, Liaison entre action de développement de l'économie rurale (Leader)…), dont l'autorité de gestion est confiée aux Régions, l'ensemble des moyens est transféré aux Régions ; Sur les mesures surfaciques (agro-environnement, agriculture biologique, zones agricoles défavorisées…), l'autorité de gestion demeure à l'État. Ce dernier s'engage à maintenir les instances régionales afin de permettre la prise en compte des besoins exprimés au plus près du terrain. En outre, l'État et les Régions entendent favoriser de manière coordonnée le développement de l'agriculture biologique.

MSA Un nouveau service pour les aidants

Un Français sur cinq est un aidant. Près de 11 millions de personnes en France se consacrent à un proche malade, handicapé ou dépendant. Ce rôle d'aidant, très souvent assumé par le conjoint ou les enfants, peut avoir des répercussions sur la vie personnelle de l'aidant, sur sa vie sociale, sa carrière, sa santé, etc. Afin de permettre à tous les aidants familiaux de connaître l'ensemble de leurs droits ainsi que ceux de leurs proches, la MSA met à disposition de tous, sur son site, un nouveau guide : Aidant'plus (bourgogne.msa.fr/aidant_plus). Cet outil de référence centralise l'ensemble des aides existantes. Il couvre toutes les thématiques liées au quotidien d'un aidant et de son aidé : se reconnaître aidant aujourd'hui, s'informer sur ses droits sociaux, trouver des espaces de partage d'expérience, prendre soin de sa santé, prendre le temps de souffler.



Broutards

Retenir pour faire remonter les cours !

Depuis plusieurs semaines, les cours des broutards pour l'Italie ne cessent de baisser. Les éleveurs de la FNB réclament une correction de ces cours. Après des demandes répétées ils appellent maintenant à ne plus brader les broutards et à les retenir en ferme, espérant créer un électrochoc. Guillaume Gauthier, président de la section bovine à la FDSEA de Saône-et-Loire, et Michel Joly, président de la Fédération régionale bovine, livrent ici leur point de vue.


L'épreuve de force vis-à-vis du marché italien paraît inévitable pour faire remonter les cours des broutards.

Comment se comportent les marchés exports de broutards ces dernières semaines, notamment en direction de l'Italie ?
Michel Joly : *« En termes de volumes exportés, on est sur les mêmes bases que les autres années. Les Italiens ont toujours autant besoin de broutards. C'est valable en mâles comme en femelles ».*

Guillaume Gauthier : *« Lorsqu'on regarde les chiffres officiels des douanes, ceux-là mêmes qui sont vérifiés par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) au ministère de l'Agriculture, si on cumule les marchés italien et espagnol, nos deux plus gros marchés broutards, les chiffres varient de -1 % à +1 % en volume selon les semaines par rapport à la même période il y a un an. Les chiffres sont donc encourageants, les marchés sont porteurs et ce n'est pas la FNB qui le dit mais bien les chiffres des opérateurs alors qu'ils se permettent de dire le contraire en fermes ! ».*

Les cours des broutards pour l'Italie sont en baisse, comment l'expliquez-vous ?
MJ : *« Du côté de la FNB, nous ne voyons pas d'explication valable. La filière broutards s'est organisée pour être fluide et pour servir nos clients comme il faut, de façon régulière avec des broutards étoffés, sur différents poids, qualités, races, sexes… Tout ce travail a été fait pour justement maintenir les cours. Quatre exportateurs pèsent pour 83 % des volumes entre la France et l'Italie ».*

GG : *« Le seul marché de référence en termes d'engraissement en Italie est celui de Modène pour les jeunes bovins. Certes la Covid l'a déstabilisé un temps mais là, il est reparti comme avant. Les Italiens achètent des légers (350 à 400 kg) aux tarifs habituels et délaissent les lourds (450 à 500 kg). Au moment de la Covid, il s'est dit que les consommateurs italiens allaient consommer plus de femelles mais il n'en est rien. On a même exporté jusqu'à présent plus de broutards que d'habitude ! ».*

Vous avez rencontré les exportateurs français. Que vous ont-ils dit ?
GG : *« Nous avons rencontré Deltagro, Eurofeder, Bevimac et Parma France à plusieurs reprises cet été. Ils n'ont fait que prendre la défense des Italiens. À aucun moment, ils n'ont parlé des cours trop faibles pour les éleveurs. Ce sont pourtant des prix indécents, surtout avec la sécheresse. S'ils ne vendaient rien aux Italiens à ce prix, on ne leur en voudrait pas mais là… ».*

MJ : *« Quand on chute à un tel niveau de prix sur les marchés, il faut tenir la dragée haute aux clients italiens. La seule solution à ce stade est de leur dire stop, niet… on refuse de vous vendre nos broutards à ce prix. Sinon, ce sont les éleveurs français qui vont crever. Il n'y a aucun argument qui tienne en face ».*

Si les cours ne remontent pas, que comptez vous faire ?
GG : *« D'abord, nous avons déjà alerté les exportateurs mais également les parlementaires et le ministre de l'Agriculture, lors de sa venue en Saône-et-Loire, et à d'autres reprises avec la FNB. Comme pour le gras en vache, le ministre semble vouloir réunir les opérateurs. Il ne faut plus que ces derniers se mettent d'accord entre eux pour un marché orienté à la baisse. Maintenant, concrètement et rapidement, le prix doit reprendre 30 cts/kg de plus. Le minimum devrait être à 3,23 €/kgc avec les indicateurs filières que nous avions construit ».*

MJ : *« Nous sommes autour de 2,45 €/kg, 16 francs, c'est un seuil psychologique fort à ne plus abaisser. La meilleure des actions est que chaque paysan, dans sa cour de ferme, dise « niet » et retienne à nouveau ses animaux. Au regard des réponses ironiques faites lors de nos rencontres, les opérateurs n'entendront plus que cela. Si tout le monde leur dit non, je ne vends rien à ces prix-là, ils vont bien finir par comprendre. Hormis pour des broutards prêts à 450 kg qui peuvent partir, désormais, aucun broutard à 380-400 kg ne doit plus partir ».*

Cela suffira-t-il selon vous ?
MJ : *« Ça va marcher pour une simple et bonne raison : les Italiens ont besoin de rentrer des bêtes, comme nous l'avons déjà expliqué, mais en plus car ils ont des méthaniseurs à faire tourner et ils ne peuvent pas attendre un mois sans rien rentrer massivement. Plus largement, le ministre est à notre écoute avec la FNB. Que des opérateurs français en position de force nous rient au nez lorsqu'on leur dit que les paysans ne gagnent pas un sou, je le prends mal et je pense que lui aussi. Le problème est bien interne à notre filière et pour une fois, pas du côté organisation. Nous sommes donc à la croisée des chemins : soit on aide les éleveurs à garder des prix décents, soit chacun – gouvernement, élus, entreprises, syndicat… – prend ses responsabilités pour dire à la société, à tous, qu'il faut engager un plan de restructuration de la filière, diminuer de moitié les vaches, qu'il y aura une perte massive d'emplois… Si c'est ce que veulent certains. Pour nous à la FNB, c'est complètement idiot surtout que ces mêmes personnes n'arrêtent pas de parler de sécurité et d'autonomie alimentaire ».*

GG : *« Qu'est-ce qu'on risque de toute façon à retenir nos broutards une semaine ou deux ? Rien, par rapport aux engraisseurs italiens et leurs méthaniseurs. Il n'est plus question de vendre à n'importe quel prix. Derrière, il faut maintenant aider les éleveurs à relever la tête, point final ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR
L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Syndicalisme

Nouveau conseil d'administration pour les JA BFC

L'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté s'est tenue le 2 octobre au lycée agricole Granvelle à Dannemarie-sur-Crète, dans le Doubs. Florent Point a été réélu président.

L'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté (JA BFC), organisée cette année dans le Doubs aura fourni l'occasion de faire le point sur les actualités et les actions réalisées lors de l'année écoulée. Une année et même un mandat 2018-2020 réussis, malgré le contexte difficile, comme le soulignait le président sortant, et réélu pour un nouveau mandat, le nivernais Florent Point : *« à la vision de ce rapport d'activité, je ne peux qu'être très fier de l'engagement du réseau jeune. Mais le travail doit continuer et va continuer, et tout particulièrement avec les évolutions que le monde agricole va devoir opérer ».* En ce sens, il faut entreprendre divers chantiers, nouveaux ou récurrents, qui seront pris à bras-le-corps par le réseau dans son ensemble : réchauffement climatique, lutte contre les impasses techniques qui mettent en péril certaines filières, défense du métier notamment face à l'agribashing (avec le RIP sur la condition animale), nouvelle PAC et défense du statut de l'agriculteur, communication positive autour du métier et des produits pour susciter des vocations, défense de l'approvisionnement local et du manger français.

« Se donner les moyens du renouvellement des générations »

« Tout ceci trouve son sens dans notre ADN même : l'installation des jeunes en agriculture. Si l'on souhaite favoriser le renouvellement des générations, il faut se donner les moyens de rendre nos exploitations viables, vivables et transmissibles », ajoutait Florent Point. En présence de nombreux partenaires, une table ronde sur l'approvisionnement local de la Restauration hors domicile (RHD) a été conduite l'après-midi et a séduit bon nombre des participants. Elle a été l'occasion de rappeler qu'il existe des solutions à l'approvisionnement local dans la RHD, certaines cantines font appel directement à des producteurs, des plateformes se mettent en place (à l'exemple de Via Terroirs), des producteurs s'organisent pour réaliser des circuits courts. Mais ces initiatives, nombreuses, ne peuvent se faire sans la volonté de tous les acteurs, producteurs, transformateurs, politiques, restaurateurs. Mais cette assemblée générale marquait aussi le moment du renouvellement des équipes, comme cela se passe tous les deux ans chez les Jeunes Agriculteurs. Les administrateurs sortants ont été largement remerciés au cours de discours émouvants. Au terme des élections, un nouveau conseil d'administration a vu le jour. Il s'est réuni dans la foulée pour élire un nouveau bureau (voir encadré).

JA BFC

Focus Le nouveau bureau
Florent Point, 29 ans, agriculteur à Verneuil dans la Nièvre, a été élu président, pour un second mandat. Il est entouré d'un bureau composé de : Aurore Paillard (secrétaire générale), Thomas Lemée (trésorier), Jean-Baptiste Godefroy et Baptiste Colson (vice-présidents), Guilain Desnoyers et Vincent Tirole (membres du bureau), Arnaud Gaillot, Pol Devillers et Gérald Pichot (candidats au poste d'administrateur national à Jeunes Agriculteurs).
Les administrateurs sont : Thibaut Aubry, Guillaume Faivre, Thibaut Degay, Nicolas Berger, Louis Wicky, Jordan Muhlematter, Joffrey Beaudot et Jim Koenig.

Rencontre technique ovine

Des solutions pour perdurer

La 15ème Rencontre technique ovine s'est tenue en Saône-et-Loire. Elle avait pour thème « S'adapter pour durer ».

La 15ème Rencontre technique ovine régionale a eu lieu le 24 septembre en Saône-et-Loire, à Maltat, près de Bourbon-Lancy. 180 personnes ont assisté à cette demi-journée. Parmi elles de nombreux jeunes en formation venus découvrir l'exploitation de Laurence Pellenard. C'est d'ailleurs à partir de la propre expérience de l'éleveuse qu'avait été bâti le programme du jour sur le thème *« S'adapter pour durer après 4 années d'installation »*. Dans son mot d'accueil, Alexandre Saunier, président de la section ovine du comité régional d'élevage évoquait l'année particulière que vit en ce moment la filière. Avant que le loup ne sévisse dans le département, la production ovine a été secouée par la Covid qui a menacé les ventes d'agneaux de Pâques. Aujourd'hui, les éleveurs bénéficient de prix relativement favorables ce qui a fait dire au responsable que la production ovine s'en est finalement bien sortie au regard des autres filières. Malgré cette embellie, l'élevage de moutons connaît une petite érosion en Saône-et-Loire.

Création d'un GIEE

« Ce constat pousse à explorer des solutions pour perdurer et à promouvoir le métier auprès des jeunes, poursuivait Alexandre Saunier, *c'est dans cet ordre d'idée qu'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) vient d'être créé en Saône-et-Loire »*. Anne-Marie Bolot, du groupement Terre d'ovin a précisé que *« 13 éleveurs sont engagés dans ce GIEE qui réunit aussi les acteurs de la filière ovine départementale (Terre d'Ovin, Chambre d'agriculture, Pôle régional ovin, Ciirpo, Feder, etc.) »*. Avancer collectivement, faire évoluer les pratiques pour répondre aux attentes de la filière et des consommateurs constituent l'objectif de ce nouveau GIEE départemental. Le but est de conforter la situation économique des exploitations (marges brutes) en améliorant notamment l'autonomie alimentaire (adaptation à la sécheresse, nouvelles variétés…) et en optimisant la valorisation des agneaux (désaisonnement, qualité). Le collectif a vocation à faciliter les échanges entre exploitations. *« Reconnue par le Préfet, l'adhésion au GIEE donnera des points dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) »*, informait en outre Anne-Marie Bolot.

Se protéger du loup

Sur l'exploitation de Laurence Pellenard, qui a fait le choix de s'équiper de deux chiens de protection, la thématique de la prédation par le loup faisait partie des ateliers du jour. À l'échelle régionale, les attaques dites *« de grands prédateurs »* s'intensifient depuis 2017, informait Catherine Bonin, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Devenues nombreuses et répétées dans le nord de la région, elles concernent désormais aussi la Saône-et-Loire avec les récents carnages occasionnés dans le Charolais (100 ovins tués fin septembre). Face à ce fléau inéluctable, les éleveurs sont encouragés à mettre en place des moyens de protection. Des arrêtés préfectoraux fixent des périmètres d'application des mesures de protection des troupeaux contre la prédation du loup. Ces zonages permettent aux éleveurs d'accéder au dispositif d'aide pour la protection des troupeaux. Les moyens de protection les plus efficaces sont les clôtures électrifiées et les chiens. Rémi Bahadur Thapa, du réseau des experts Idele *« Chiens de protection des troupeaux »* a fait part des connaissances sur l'intégration d'un chien au sein d'un troupeau d'ovins. Une introduction qui ne s'improvise pas et qui doit tenir compte de la cohabitation avec les autres usages des campagnes. Mais au regard de l'avancée du déploiement du loup en France, le jeu en vaut bien la chandelle.



180 personnes ont assisté à la 15ème Rencontre technique ovine régionale qui s'est déroulée à Maltat.

Un élevage de 428 brebis

Hors cadre familial, Laurence Pellenard, qui accueillait la Rencontre technique ovine sur son exploitation, l'a reprise en 2015 après sept années de salariat. La structure couvre 84 hectares dont 77 d'herbe. Outre vingt vaches charolaises, la jeune femme élève une troupe de 428 brebis à dominante suffolk. La conduite repose sur une seule période d'agnelage avec une concentration des naissances en février-mars. La reproduction automnale est assurée en lutte naturelle. Pour ses quatre premières campagnes, Laurence a atteint de bons résultats techniques. Le taux de mise bas atteint 94 % ; la prolificité 167 % ; la mortalité des agneaux 12 % et la productivité numérique 138 %. L'élevage commercialise des agneaux d'herbe de 20 kg de poids vif payés 119 € en moyenne.



Des courants parasites dans un abreuvoir peuvent être à l'origine d'une mauvaise hydratation des animaux.

De l'eau en quantité et en qualité

Autre atelier proposé lors de cette Rencontre technique, celui consacré à l'abreuvement des animaux au pâturage. Laurent Solas, de la Chambre d'agriculture, a rappelé que la consommation d'eaux chez les ovins varie du simple au double (2 à 4,5 litres par jour) selon le stade physiologique et qu'elle peut doubler encore avec des fortes températures (jusqu'à 10 litres par jour à 30 °C). Un manque d'eau signifie une baisse de production laitière et donc une moindre croissance des agneaux. En quantité suffisante, l'eau doit aussi être de qualité, poursuivait Agathe Bonnes du GDS 71, car elle peut être vecteur de pathogènes, d'où la nécessité de la faire analyser au moins une fois par an quand ce n'est pas l'eau du réseau. La bonne eau est une eau sans odeur, de pH compris entre 6 et 7, de dureté inférieure à 10° et avec une teneur en chlore inférieure à 0,1 ppm. D'un point de vue bactériologique, on recommande l'absence totale de germes d'origine fécale. Pour s'assurer que les animaux sont correctement hydratés, on commence par vérifier la quantité bue. Un compteur d'eau fait l'affaire. Un autre moyen est de mesurer la densité urinaire à l'aide d'un réfractomètre. Cet appareil coûte environ 50 €. Si les animaux sont mal hydratés, la cause peut être un accès insuffisant aux abreuvoirs : nombre, hauteur, type inadaptés. Le débit peut être en cause, de même que la propreté. La présence de courants parasites renvoie à la qualité des prises de terre. Une fois ces hypothèses vérifiées, il convient d'investiguer du côté de l'origine de l'eau : goût de chlore, pression insuffisante, eaux de forage souillées, eau de pluie de récupération imparfaite, cours d'eau, mares ou captages de mauvaise qualité bactérienne… Au pâturage, l'abreuvement peut engendrer des coûts et des temps de travaux très importants (jusqu'à 2,55 €/brebis/an). D'où la nécessité de réaliser les bons aménagements (captage de source, forage, gué abreuvoir, rénovation, pompe solaire, éolienne…).

Solutions d'autonomie alimentaire

La question de l'autonomie alimentaire a également été abordée lors de cette journée, en s'appuyant sur l'exemple de Laurence Pellenard. À son installation, elle a repris le système bien rodé de son prédécesseur. Mais les trois sécheresses successives qu'elle vient de subir ont fait bondir la consommation de fourrage et de concentrés de l'exploitation (+50 % en fourrage et + 40 tonnes de concentrés). *« Cela devient compliqué d'arriver à nourrir mes animaux »*, confirme la jeune femme. En cinq ans, la surface de prairie temporaire a triplé avec des mélanges riches en légumineuses et plus résistants à la sécheresse. *« Mais avec des animaux dehors la plupart du temps, les pâtures de l'exploitation ne suffisent plus »*, constate Laurence qui a décidé de reprendre de la surface supplémentaire pour améliorer son autonomie alimentaire. Au printemps prochain, ses brebis iront pâturer sur des herbages de bord de Loire à quelques kilomètres de la ferme. *« Il s'agit de parcours très extensifs (87 ha) sur le principe de la transhumance »*, explique l'éleveuse. *Ces parcours permettront de décharger les terres de l'exploitation pour y effectuer des récoltes plus conséquentes »*.

L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAÔNE-ET-LOIRE



▶ En bref

Instituts techniques
Inquiétudes sur une diminution du Casdar

Dans le projet de loi finances pour 2021, le gouvernement a diminué la dotation du Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (Casdar) de dix millions d'euros, alerte l'Acta, le réseau des instituts techniques agricoles. *« Il ne faudrait pas que des considérations financières détruisent un outil qui a fait ses preuves »*, dénonce Anne-Claire Vial, présidente des instituts techniques agricoles dans un communiqué du 1er octobre. Le fonds, rappelle son organisation *« permet aux agriculteurs de financer leur recherche appliquée et transfert »*. Alors que le plan de relance a renouvelé les ambitions en matière de transition agricole, et que des alternatives sont nécessaires dans de nombreuses filières, *« il nous semble incohérent d'affecter la recherche en utilisant les fonds dont elle a besoin pour mener à bien ses missions »*, juge l'Acta. Le Casdar est financé par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles, composée d'un forfait de 90 euros par exploitation agricole et d'un pourcentage du chiffre d'affaires. D'après les chiffres ministériels, 136,5 millions d'euros ont été collectés au total en 2018, dont 39,5 ont été dédiés au financement des programmes des instituts techniques agricoles.

Sécheresse
La pousse de l'herbe continue de se dégrader

« La pousse d'été (du 20 juin au 20 septembre) ne représente que 15 % de la pousse d'été de référence. Elle est déficitaire dans 97 % des régions fourragères », résume Agreste dans sa note de conjoncture Prairies de septembre. *« Les quelques précipitations de cette fin d'été n'auront pas suffi à favoriser la pousse estivale »*, expliquent les statisticiens. Ainsi, au 20 septembre, la production cumulée des prairies permanentes se dégrade encore au niveau national. Elle est estimée à 73 % de la production cumulée de référence (1989-2018) à la même période. Ce déficit est particulièrement marqué du nord-ouest au centre-est et gagne désormais l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine. Il reste très important dans les Hauts-de-France et le Grand Est (respectivement 51 % et 52 % de la production cumulée de référence à la même période). Il s'accentue en Bourgogne Franche-Comté et en Auvergne Rhône-Alpes avec des valeurs de production estimées respectivement à 62 % et 75 % de la référence. Seules la Bretagne et la région Paca y échappent.

Colza

Tous les colzas ne sont pas égaux face au charançon du bourgeon terminal !

Tous les colzas ne présentent pas la même sensibilité aux dégâts de ravageurs. L'observation des parcelles et cuvettes jaunes des réseaux d'observation comme le BSV permettent de décider s'il est opportun de protéger la culture ou non contre le charançon du bourgeon terminal.



Photo : L. Jung (Terres Inovia)

Le charançon du bourgeon terminal est un petit coléoptère qui mesure entre 2,5 et 3,7 mm. Les adultes ne sont pas nuisibles mais ils pondent dans les pétioles à l'automne. La nuisibilité est due aux larves qui détruisent le bourgeon terminal lorsqu'elles passent dans le cœur des plantes au stade rosette. Au printemps, les plantes ont alors un aspect buissonnant. La lutte contre les larves n'est pas possible avec les insecticides disponibles. La lutte vise donc les adultes avant qu'ils ne pondent.

La cuvette jaune pour détecter l'arrivée du charançon du bourgeon terminal

La cuvette jaune permet de détecter l'arrivée du charançon dans sa parcelle mais contrairement à certaines idées reçues, il n'existe pas de relation entre le nombre d'individus capturés et les dégâts. Il peut exister une forte variabilité de piégeage au sein d'une même parcelle, notamment lorsque les conditions météo ne sont pas favorables à un vol franc et massif. Il est toujours préférable de suivre, en plus des pièges dans les parcelles, un réseau de piégeage comme celui du BSV qui permet d'établir une dynamique de vol à l'échelle d'un territoire et de positionner au mieux la protection insecticide, si elle est nécessaire.

La dynamique de croissance durant l'automne jusqu'en entrée hiver est déterminante

Le risque charançon du bourgeon terminal est réduit pour les colzas suffisamment développés qui poussent régulièrement au cours de l'automne et jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Évaluer l'état de la parcelle de colza *« en surface »* en mesurant la biomasse en kg/m² ou g/plante et *« sous terre »* permet de savoir si le colza sera capable de pousser durant l'automne et faire face à une attaque de charançon. C'est la combinaison de cet état agronomique et de la présence du ravageur qui permet d'évaluer le risque à la parcelle.

Faut-il intervenir ? Et avec quoi ?

Les interventions sont à envisager en cas de captures quand les risques historiques et agronomiques évalués sont moyens et forts.

Si le charançon du bourgeon terminal est résistant aux pyréthrinoïdes, utiliser préférentiellement Boravi WG 1,5 kg/ha.

Pour les secteurs avec la résistance *« super KDR »* généralisée pour la grosse altise (Yonne, Aube, Côte-d'Or, Nièvre, Haute Marne) : si une intervention avec du Boravi WG a déjà été réalisée sur grosse altise, intervenir si besoin avec un pyréthrinoïde contre le charançon pour conserver la seconde application de Boravi WG contre les larves de grosse altise.

L. Ruck et M. Geloen, Terres Inovia

Tableau simplifié de la règle de décision qui évalue le risque charançon du bourgeon terminal

Retrouver la règle de décision dans son intégralité sur www.terresinovia.fr

Risque historique	Risque agronomique	Indication de risque
Fort (attaques nuisibles fréquentes)	Biomasse < 25 g/plante (800 g/m²*) OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement…) OU Reprise intermédiaire à tardive	Risque fort
	Biomasse > 25 g/plante (800 g/m²*) ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement) ET Reprise précoce	Risque moyen
Faible (pas d'historique d'attaque ou attaque nuisible peu ou moyennement fréquente)	Biomasse < 20-25 g/plante (600 - 800 g/m²*) OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement…)	Risque moyen
	Biomasse > 25 g/plante (800 g/m²*) ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque faible

*La biomasse est ici valable pour un peuplement de 30-35 pieds/m2.

Conditionnement

« Une canette ouvre de nouveaux moments de consommation »

Anne-Victoire Monrozier, viticultrice avec son père au château des Moriers à Fleurie (Rhône) va proposer sa cuvée fleurie Ô Joie en canette, un conditionnement peu développé, mais davantage dans les pays anglo-saxons.



Grâce au succès de son financement participatif, Anne-Victoire Monrozier va pouvoir finaliser son projet de fleurie en canette.

Du vin en canette. Voilà le nouveau projet d'Anne-Victoire Monrozier, jeune viticultrice du Beaujolais - son père étant propriétaire du château des Moriers à Fleurie – et plus connue sous le pseudonyme de Miss Vicky Wine. Pour le finaliser, elle a lancé cet été sur le site internet MiiMOSA un financement participatif qui a rencontré le succès avec 6 034 € collectés sur les 5 000 € espérés. Anne-Victoire Monrozier dévoile le futur d'un produit encore peu développé en France et qui fera certainement réagir les professionnels du monde du vin.

Comment est venue cette idée de conditionner un vin d'appellation en canette ?
« J'ai toujours eu envie de faire des choses nouvelles. Et je suis à l'écoute des professionnels grâce aux événements Vinocamp que j'organise. Et en décembre dernier à Paris, j'avais invité un professionnel qui connaît bien l'univers de la canette. J'étais déjà convaincue par le conditionnement. Mais en tenant une canette de vin dans la main, je trouve que notre perception change et l'idée de produire un vin en canette a trotté dans ma tête. Pendant le confinement, des personnes se sont retrouvées seules dans leur appartement. Et dans ce cas-là, on n'ouvre pas une bouteille de vin, d'où des pertes de part de marché. Et toujours pendant le confinement, on a constaté un boom des livraisons de repas à domicile. Et j'estime que le vin en canette correspond à la vente à emporter ».

Quel est l'intérêt de proposer un vin en canette ?
« Une canette, c'est plus léger qu'une bouteille. Elle prend moins de place aussi. On peut l'emmener partout, aussi bien pour un pique-nique qu'au sommet du Mont Blanc par exemple. Et puis elle a un côté fun. Les codes du vin se transforment, les repères aussi et ça permet de découvrir différemment le vin. Pour un professionnel, c'est l'opportunité de se détacher du code traditionnel et pour quelqu'un qui ne connaît pas le vin, c'est l'occasion de le découvrir. Une canette ouvre de nouveaux moments de consommation ».

À quel profil de vin pourra-t-on s'attendre ?
« La canette, c'est un moment de consommation informel et estival. De par mes assemblages, je vais donc choisir un vin moins tannique, fruité, frais, croquant, qu'on boit instantanément. Cette cuvée Ô joie ressemblera forcément à un Fleurie, donc florale, avec de la structure. J'assume pleinement de mettre un vin d'appellation comme le cru Fleurie ».

N'avez-vous pas peur de l'image dégradante que peut conférer la canette ? On associe la canette aux sodas…
« Je comprends le rapprochement. Mais la canette n'est pas là pour remplacer la bouteille. Elle apporte un mode de consommation et un service en plus. Et si le vin plaît et qu'il est de qualité, alors l'opinion des gens va changer. Les ventes de vin en bag-in-box fonctionnent bien alors qu'il est conditionné dans une poche en plastique. Pourquoi la canette ne procurerait-elle pas le même effet auprès des consommateurs ? Plus les domaines seront nombreux à proposer un vin en canette, moins il y aura d'a priori… ».

Combien de canettes comptez-vous vendre et sur quels circuits de distribution ?
« Pour cette première série, 5 000 canettes seront produites, via une entreprise spécialisée dans le Languedoc. Deux importateurs danois et anglais ont déjà adhéré à mon projet. Mais je ne veux pas me cantonner à l'export. Je vise aussi le marché français à travers le réseau des cavistes. Mais certains sont encore trop frileux, tout comme le secteur de la GMS. La petite restauration, même de qualité, m'intéresse. Je suis en contact avec un food truck. En tout cas, le financement participatif m'a permis de communiquer sur mon projet et d'avoir un retour immédiat sur la perception des personnes qui me suivent. Faire participer les gens, c'est mon ADN ».

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID DUVERNAY



La viticultrice de Fleurie nous a présenté des exemples de vins en canette.

Conservation *« Un isolant spécialement étudié »*

Lors de l'interview, comme sur sa page MiiMOSA consacrée à son projet de financement participatif, Anne-Victoire Monrozier rassure quant à la conservation du vin en canette. *« Le vin est protégé de l'aluminium par un isolant spécialement étudié. Il n'a pas de lien avec l'extérieur il ne s'abîme donc pas dans la canette. Nous mettons donc en canette, un vin prêt à boire. Un excès de sulfites peut même abîmer le revêtement de la canette. Ainsi, les vins en canettes sont meilleurs quand ils sont moins soufrés. […] Le vin est garanti un an, mais les tests montrent qu'il peut se garder plus longtemps. La canette est recyclable à l'infini, à condition qu'on la jette dans la bonne poubelle ».*

Semis simplifié

Les semoirs Sola en démonstration chez Lucas et Fils

Distributeur Sola depuis quelques semaines, les établissements Lucas et Fils de Cruzy-le-Chatel, dans l'Yonne, ont organisé une démonstration de la gamme de semoirs espagnols, dans la région de Montbard.



La marque espagnole Sola a présenté un outil robuste, équipé d'une trémie de 2000 litres.

Présenté en Côte-d'Or, au Petit Jailly, près de Montbard en version 6 mètres porté, le SM 1909 est un semoir polyvalent pour semis simplifié, sur sol préparé ou semis direct. De conception robuste pour une vitesse de travail entre 10 et 12 km/h même dans les cailloux, il est composé de 4 rangées de dents semeuses droites à pointe carbure interchangeable avec 90 kg de pression par bras, grâce à un ressort. L'espacement de 40 cm entre rangées assure un bon dégagement des débris végétaux. Les dents semeuses sont espacées de 16 cm. Un rouleau cage et une rangée de herses peigne ou une double herse assurent le rappui. La rampe de semis est montée sur parallélogramme, la trémie de 2000 litres repose sur le châssis et les roues qui assurent le contrôle de la profondeur. Les éléments repliables disposent également d'une roue qui permet le flottement des lignes de semis pour un meilleur suivi de sol. La distribution pneumatique est entraînée par prise de force mais peut être hydraulique en option. Plusieurs autres options sont proposées : coupure de jalonnage ou les demi-cuves avec mélange dans le doseur mécanique.

Un élément semeur breveté

Les équipes du constructeur situé à une heure de Barcelone ont également présenté le semoir Prosem K Elektra strip-till qui associe des éléments semeurs monograines (4, 6 ou 8 rangs) à des unités de préparation du sol.
Le module strip-till est composé d'un disque ouvreur associé à deux roues de jauge, de chasse-mottes par disques à étoiles et d'une dent fissuratrice suivie de deux disques affinant la terre. Rappelons que le principe du strip-till est d'intervenir uniquement sur le rang. L'élément semeur à double disque bénéficie de l'entraînement électrique du doseur de série. Ce dernier, breveté, est conçu avec l'objectif d'un minimum d'usure grâce à la chambre à vide et le disque qui tournent en même temps. Le disque et le sélecteur sont fixés magnétiquement. La rampe de semis est fixée directement sur le châssis du strip-tiller via un parallélogramme.
L'ensemble, est compact (3 mètres) et propose le réglage hydraulique de l'interrang de 40 à 75 cm par buttées pour s'adapter aux différentes cultures. Une trémie frontale peut alimenter chaque élément pour la fertilisation au semis. Une version traînée 12 rangs est également disponible.
Le semoir conventionnel monograine Prosem K Variant, présenté également au Petit Jailly, bénéficie aussi de la largeur réglable hydrauliquement tous les 5 cm depuis la cabine. On peut passer de 7 à 6 rangs avec l'exclusion du rang central.

Économies&Gestion

Démographie

Le recensement agricole est de retour

C'est une tradition, tous les dix ans : un recensement de la population agricole a lieu en France. Il est source de précieuses informations sur l'évolution de cette partie de la société.

Le recensement agricole 2020 a été lancé le 1er octobre dans toute la France et la collecte de cette enquête va se poursuivre jusqu'en avril 2021. L'objectif est de mieux connaître l'agriculture d'aujourd'hui pour mieux décider, demain, de politiques agricoles adaptées aux réalités du terrain. Le recensement permet d'actualiser les données sur l'agriculture française et fournit une photographie précise du monde agricole et de sa diversité. Il constitue un socle de référence pour les politiques publiques et pour les travaux d'études et de recherches. Il existe depuis 1955. Tous les exploitants agricoles sont invités à y répondre. Au total, les données porteront sur 450 000 exploitations. La collecte se fait selon deux modalités simultanées :
– Pour la première fois, une grande partie des exploitants est invitée à répondre à un questionnaire via internet (www.recensementagricole2020.fr) dans le but de gagner en rapidité et simplicité.
– La collecte des données sera complétée par une enquête de terrain sur un échantillon représentatif de 70 000 exploitations, afin d'approfondir certaines thématiques. Ces exploitants recevront la visite d'un enquêteur qui les interrogera sur la base d'un questionnaire plus détaillé. Les exploitants sollicités recevront auparavant un courrier, et un courriel le cas échéant, pour leur indiquer quand et comment ils seront enquêtés.
Les données collectées portent sur les caractéristiques générales de l'exploitation, les productions végétales et animales, la diversification des activités, la commercialisation des productions…
Parmi les nouvelles thématiques abordées cette année : les mutations de l'exploitation agricole, l'engagement dans des démarches environnementales, la commercialisation via de nouveaux types de circuits courts.
Les résultats du recensement agricole 2020 seront rendus publics fin 2021 sur le site Agreste. Les données individuelles collectées sont confidentielles. Les résultats seront agrégés, anonymisés et utilisés à des fins exclusivement statistiques, ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.

BERTY ROBERT

Notes : www.recensementagricole2020.fr



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **29/09/2020**

Effectif global: 904 - Taux de vente: 91%

Effectif total: 532 - Taux de vente: 89%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,89 €	3,01 €	2,92 €	+0,05
			250-300	2,64 €	2,64 €	2,64 €	-0,08
			300-350	2,53 €	2,69 €	2,62 €	+0,09
			350-400	2,40 €	2,51 €	2,46 €	-0,07
			400-450	2,37 €	2,46 €	2,40 €	-0,02
			450-500	2,32 €	2,32 €	2,32 €	=
	F	R	200-250	2,75 €	2,82 €	2,78 €	-
			250-300	2,35 €	2,45 €	2,37 €	-
			350-400	2,31 €	2,44 €	2,35 €	-
			400-450	2,32 €	2,34€	2,33 €	+0,05
		U	300-350	2,71 €	2,85€	2,81€	+0,10

CHAROLAIS : BROUTARDS : L'offre augmente normalement au fur et à mesure que la saison s'avance. Les besoins se concentrent principalement sur des animaux valablement vaccinés FCO 4/8 → 60 jours éligibles à tous les débouchés existants. Pour les animaux non vaccinés, ils n'ont que la France pour seul débouché tandis que les lots vaccinés uniquement FCO 8 ne sont éligibles que pour la France et l'Italie.
LAITONNES/GENISSES : Vente totale très rapide à des cours élevés pour la saison. Les besoins sont très importants pour l'Italie dans les lots vaccinés FCO → 10 jours tandis que l'offre est très insuffisante.

Effectif total: 89 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
350 - 400	F	U	2,51 €	2,61 €	2,57 €	-0,02
400 - 450			2,30 €	2,35 €	2,33 €	-
450 et +			2,29 €	2,29 €	2,29 €	-

Effectif total: 283 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION	
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,56 €	1,66 €	1,61 €	-
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,34 €	2,92 €	2,54 €	+ 0,17
		U	- 5 ans	1,83 €	2,33 €	2,05 €	+0,05
			5 à 10 ans	1,80 €	2,20 €	1,95 €	-0,02
			+ 10 ans	1,72€	1,92 €	1,81 €	=
	F	R	- 5 ans	1,62 €	1,80 €	1,72 €	=
			5 à 10 ans	1,60 €	1,80 €	1,74 €	+0,04
			+ 10 ans	1,59€	1,65 €	1,62 €	-0,03
		O	+ 10 ans	1,34 €	1,55 €	1,49 €	+0,04s
		E	24 à 36 mois	2,51 €	2,91 €	2,66 €	-0,09
GÉNISSES		U	24 à 36 mois	2,03 €	2,135 €	2,21 €	+0,15

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre de saison avec des acheteurs au rendez-vous. La vente est fluide, les cours sont fermes et quasi reconduits. Cette faible oscillation s'explique avec la part de bétail maigre présente sur le marché; celle-ci se commercialise plus difficilement.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 05/10/2020

Bovins : 388

Broutards :	**(265 - 360 kg)**	**720 - 930**	**2,53 - 2,79**
Broutards :	**(370 - 435 kg)**	**890 - 1000**	**2,29 - 2,39**
Laitonnes :	**(315 - 350 kg)**	**850 - 900**	**2,59 - 2,68**
Génisses 18-24 mois :	**(355 - 540 kg)**	**800 - 1080**	**1,99 - 2,25**
Vaches légères :	**890 - 1100**		
Vaches entre deux :	**1130 - 1330**		
Vaches lourdes :	**1370 - 1840**		

Apports importants en broutards et de qualité supérieure permettant de mobiliser plus d'acheteurs permettant ainsi une vente quasi totale à des tarifs en légère progression.
Peu d'apports en femelles qui restent activement recherchées à des cours fermes à haussier !
Commerce actif en vaches lourdes et viandées à des cours plus porteurs, cours facilement maintenus dans le reste de la catégorie. Seulement 1 invendu.

Bovins gras : 11
Vaches de viande : 3,60 à 3,92 € kg de viande.
Cours fermes en jeunes vaches supérieures, légère baisse en plus de 10 ans.
Prochains marchés : Bovins le lundi 12 octobre et ovins lundi 19 aux horaires habituels.

FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés

Semaine 40 du 28 sept au 4 oct 2020

Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E		4,9									4,90	=
	Viande	U		3,85			4,15						4,00	-0,04
	Viande	R		3,65			3,86				3,5		3,67	-0,16
	Mixte	O					3,2						3,20	=
	Laitier	O		2,95			3,03				2,97		2,98	-0,01
	Laitier	P		2,52									2,52	
Génisses	Viande	E		5,4		5,15							5,28	=
	Viande	U		4,15	4,4	4,46		4			4,15	4,55	4,29	-0,02
	Viande	R		3,85	3,9	4,04		3,6			3,9	3,9	3,87	+0,01
	VML	U			4,3	4,46	4,52				3,85	4,55	4,34	=
	VML	R			3,45	4,04	4,13	3,25		2,02	3,4	3,9	3,70	=
	VML	O		3,2	3		3,33	3,1		1,35			3,16	=
	Blondes	U				5							5,00	=
	Blondes	R				4,1							4,10	=
	Charolaises	U				4,22							4,22	=
	Charolaises	R				4							4,00	=
	Limousines	U				4,5							4,50	=
	Limousines	R				4,1							4,10	=
Jeunes Bovins	Viande	E				4							4,00	=
	Viande	U		3,7		3,66	3,69			1,99	3,66		3,68	=
	Viande	R				3,56	3,51			1,8	2,9		3,32	=
	Blonds	E				4,1							4,10	=
	Blonds	U		4,02		3,93							3,98	=
	Mixte	R												
	Mixte	O					3,28			1,75			3,28	=
	Laitier	O		3			2,96			1,51			2,98	
	Laitier	P								1,35				
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U												
	Vache Charolaise	U												
Taureaux	VML	URO		2,85	2,4		2,66	2,6					2,63	-0,09

Commentaire FNB

Broutard(e)s : Les volumes offerts progressent sur un marché à deux vitesses. Les sujets vaccinés FCO 4 et 8 peuvent prétendre à tous les débouchés export : les transactions sont plus rapides et les cours gagnent quelques centimes dans cette catégorie, pourvu qu'ils ne soient pas trop lourds. Inversement, les sujets destinés à l'engraissement en France ou en Italie sont d'un placement beaucoup plus compliqué ; la filière française doit encore gérer le stock de JB. Les ventes sont poussives à des cours tout juste reconduits voire en baisse. En femelles, les besoins sont conséquents, surtout si elles sont valablement vaccinées. Les cours restent fermes à haussiers.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent mais le dynamisme de la demande permet d'écouler la marchandise sans trop de difficulté. Les sujets jeunes bien avancés ont toujours la préférence des acheteurs et s'échangent à des cours fermes. Les transactions sont moins évidentes pour les vaches plus âgées ou plus maigres.
Boucherie : Les volumes offerts restent stables, en phase avec une demande toujours calme. Les femelles bien conformées trouvent preneur à des cours reconduits ; les cours en marchandise inférieure se reconduisent plus difficilement.
Veaux : Le commerce est toujours aussi délicat. Les débouchés export sont très limités et les mises en place à l'intégration restent prudentes. La modestie des apports la semaine dernière avait permis de tenir les cours. Ce n'est plus le cas cette semaine où plusieurs places enregistrent un recul de 5 à 20€ selon les catégories, malgré des volumes encore corrects. Les croisés et laitiers se placent très difficilement, surtout s'ils sont légers et de qualité moyenne. La demande est également calme en races à viande, avec un tri un peu plus sélectif. En veaux d'Aveyron, le marché reste également tendu.
Ovins : En agneaux, les vendeurs profitent toujours d'une forte demande et d'apports insuffisants pour couvrir les besoins. Les transactions sont rapides ; les cours restent fermes voire progressent encore pour atteindre des niveaux très élevés. En brebis, l'écoulement est normal à des cours reconduits.

Ovins

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 05/10/2020

Ovins : 3166	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	84 - 120	(2,57 - 2,93)-
Agneaux gras	105 - 164	(2,80 - 3,49)
Brebis	72 - 95	(1,00 - 1,17)

La vente est active à des cours soutenus.
Seul lot invendu !
Bovins le lundi 12 octobre et ovins lundi 19 aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 28/09/2020 au 04/10/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,43	7,33	6,26	-	-	-	-
	Var.		0,06	0,04	0,05				
	R	6,84	6,99	7,01	-	7,32	7,20	-	-
	Var.	0,01	-0,03	-0,02		-0,03	-0,06		
	O	-	-	-	-	6,84	6,75	-	-
	Var.					-0,07			
3 (couverts)	U	-	7,34	7,31	6,29	-	-	7,37	-
	Var.		-0,01	-0,03	-0,043			0,07	
	R	6,99	7,07	7,07	6,22	7,38	7,27	7,05	6,42
	Var.	-0,07	-0,02	-0,01	-0,09	0,02	0,02	0,07	=
	O	-	6,53	-	-	6,96	6,83	6,62	-
	Var.		-0,37			0,081	0,03	0,15	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

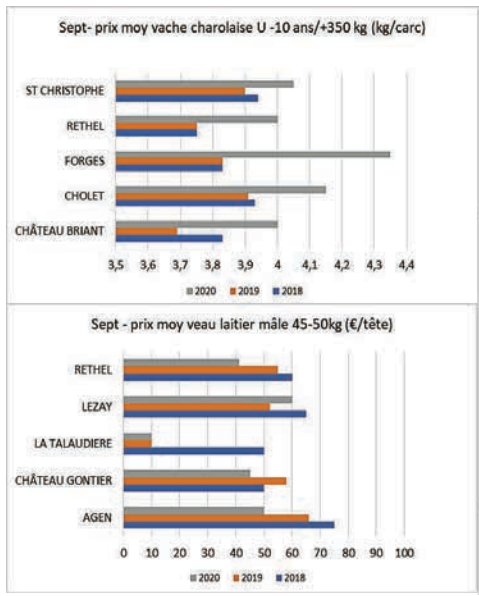
Zone nord : Marché inchangé, reconduction des cours.
Zone sud : Application du réseau.

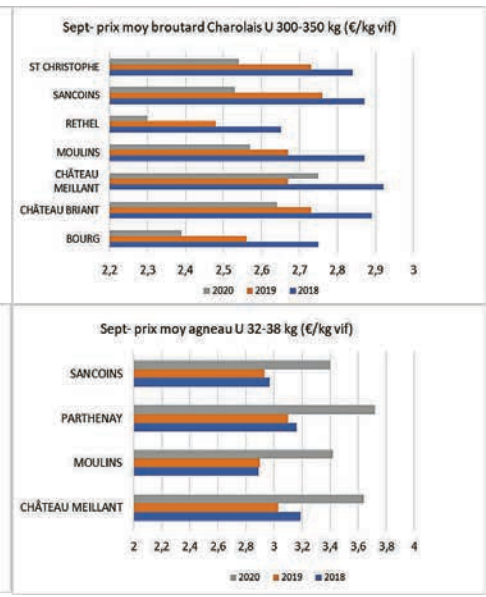
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40 – du 28 septembre au 04 octobre 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Les sorties viennent étoffer les volumes présentés. La légère amélioration observée ces deux dernières semaines se poursuit grâce à des débouchés export un peu plus diversifiés. Les charolais lourds regagnent quelques centimes à condition d'être vaccinés FCO. Inversement en limousins et croisés sur le Massif central, les sujets lourds sont plus difficiles à placer au profit des mâles légers dont les cours sont fermement reconduits. Les débouchés engraissement et export Italie restent calmes, d'où des tarifs à peu près stables. En femelles, la demande reste forte à des prix très attractifs.
Gros bovins maigres : La présentation est plus modeste et de qualité hétérogène, voire moyenne. Les cours sont stables pour les sujets jeunes bien préparés. Le placement est moins évident pour les sujets âgés et/ou trop maigres qui concèdent de nouveau quelques centimes.
Boucherie : Les achats restent stables, sans emballement. Les sujets viandés de bonne qualité se vendent normalement à des cours reconduits. Le placement est toujours plus difficile en sujets maigres : on sent toujours une pression sur les vaches laitières et mixtes moins bien préparées.
Veaux : Face à un marché très tendu, les éleveurs retiennent un peu leurs veaux cette semaine. La demande reste très limitée ; Les volumes sont un peu moindres, ce qui permet de tenir les cours dans la bonne marchandise. Les petits croisés se vendent au prix des Holsteins. Les sujets trop légers restent très difficiles à placer. En veaux d'Aveyron, le marché reste compliqué en mâles limousins ; c'est un peu plus actif en femelles.
Ovins : En agneaux, les apports restent insuffisants pour satisfaire les besoins des acheteurs. Ce déséquilibre perdure et favorise le maintien des cours à un haut niveau. L'offre est globalement de bonne qualité ; les ventes restent fluides et totales. En brebis, les achats sont toujours dynamiques à des prix satisfaisants.





BROUTARDS :
Les sorties viennent étoffer les volumes présentés. La légère amélioration observée ces deux dernières semaines se poursuit grâce à des débouchés export un peu plus diversifiés. Les charolais lourds regagnent quelques centimes à condition d'être vaccinés FCO. Inversement en limousins et croisés sur le Massif central, les sujets lourds sont plus difficiles à placer au profit des mâles légers dont les cours sont fermement reconduits. Les débouchés engraissement et export Italie restent calmes, d'où des tarifs à peu près stables. En femelles, la demande reste forte à des prix très attractifs.
Sur le grand Ouest, à Cholet, la vente reste calme surtout en mâles ordinaires et/ou légers. A Châteaubriant, on note une reconduction des cours avec des apports plus importants et une bonne demande en femelles de qualité. A Parthenay, les cours sont facilement reconduits, surtout en charolais et bons limousins.
Dans le Nord-Est, à Rethel, les ventes sont laborieuses en toutes catégories.
En Centre-Bourgogne, à Chateaumeillant, face à des apports de saison et de bonne qualité, la demande est un peu plus dynamique dans l'ensemble de la catégorie. La vente est quasi-totale et les cours gagnent quelques centimes. Sur Moulins, on observe une légère amélioration des cours dans les lots supérieurs à 400 kg à condition qu'ils soient vaccinés FCO 4 et 8 +60 jours afin d'être éligibles à certains débouchés tels que l'Allemagne ou certains Pays Tiers (Qatar, Tunisie, Israël...). Les cours sont à peu près reconduits pour le reste de la catégorie qui n'a pour seuls débouchés que la France et l'Italie. A Sancoins, on observe un léger tassement des cours : la hausse de la semaine dernière était liée aux achats ponctuels pour clôturer différents contrats pour les pays tiers (Quatar, Algérie...). A St Christophe, les cours sont globalement reconduits en broutards et taurillons avec une demande toujours limitée. Sur Bourg, la tendance reste la même : bonne demande en femelle, ventes toujours difficiles dans les mâles.
Sur le Massif Central à Mauriac, les apports augmentent légèrement avec des sorties d'animaux d'estives. Les acheteurs et engraisseurs sont présents. Les légers vaccinés +60 jours se vendent à des prix fermes et des cours reconduits. Inversement le prix des croisés Salers lourds plafonne avec une tendance à la baisse. Les tarifs restent inchangés dans les Salers. Les Aubracs et Limousins trouvent facilement preneurs à des prix reconduits.
A Laissac, les cours sont reconduits, la vente est plus facile en broutards légers. A Ussel, les apports sont un peu plus importants, les cours sont globalement reconduits avec un léger recul des cours dans les plus de 400 kg.

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Tracteur New-holland TDS 115 1600 HRS + matériel viti - vini
✆ **06 16 05 48 99**

38 - Achète tracteur 4x4 avec chargeur 50 ch environ
✆ **06 80 15 48 15**

38 - Vends tracteur MF 6290 T35C 2002 A400H relavant 17000 euros HT + semoir semis direct Kuhn 3m 2004 toutes option 5000 euros HT
✆ **06 28 25 98 01**

39 - Vends mini dumper grillot 500 kg sur chenilles benne hydrau + lame125 + pdf, état neuf px a débattre
✆ **03 84 51 60 36**

58 - Vends tracteur 2 RM Renault 7515 an1980 10500 heures TBA frein toit batterie neuf.
✆ **06 81 67 26 54**

Travail sol

38 - Vends charrue BR 66 déclenchement hydraulique, sécurité par corps, compresseur 400l bon état
✆ **07 80 56 62 57**

38 - Vends déchaumeur 4m 15 dents transport en long 1500 euros + tracteur IH 265 BE 1700 euros
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vends combiné Vibrosem + semoir à sabots + herse 2.50 m - bon état
✆ **07 67 32 60 36**

89 - Vends brabant 5 corps Kverneland ESLS varilarge, roue transport, déport hydraulique, rasette, de 2009, 12000 euros
✆ **06 22 79 10 91**

89 - Combine de semis 6M Boisseau de 12T Sauterelle a grains 6M cuves emaillees 77HL -52 HL
✆ **06 86 71 12 20**

89 - Vends Rotovator Howard, 3 mètres, modèle entreprise, réglage des roues hydrauliques, B.E. et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

26 - Vends Presse BR 120X120, Ford refait à neuf Pick-up larg 4500 euros.1 cel à grain 3 éléments.
✆ **04 75 48 17 23**

26 - Vends round baller Carraro 120X120, 15000 balles TBE 5000 euros à déb. cause double emploi.
✆ **06 37 17 95 24**

89 - Vends séparateur 50 qx Daguet avec 5 grilles, complet, B.E., et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

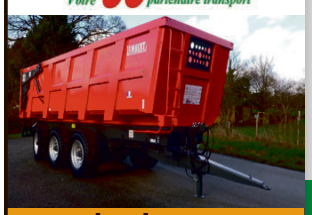
Forestier

01 - Recherche bûcheron pour faire coupe acacia en 2m région Pont de Vaux
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends grumes chênes frênes coupe 2m chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

Agri. divers

01 - Vends cse cess tracteur JD 6230 - presse Claas Varia 180 - pailleuse Agripaille - caillebotis béton bovins logettes + mat. barrières, abreuvoirs + foin 2019
✆ **06 68 52 01 45 après 19 h**

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert 32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

21 - Recherche mois. batteuses, 3 tracteurs, presses moy. densite et a balles rondes claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends semoir Kuhn Accord 3.70M BE année 1989
✆ **06 15 97 43 81**

25 - Vends 1 aplatisseur toutes céréales 4 cv débit 600 kg/h.
✆ **06 28 29 00 87**

26 - Vends coupe de bois sur la commune d'Erome. (environ 1ha, à réaliser avant mi décembre)
✆ **06 43 02 76 21**

38 - Vends charrue bisoc / couverture intégrale alu / vibro / bineuse à tabac / Herse plate ouverture hydraulique.
✆ **06 22 01 86 88**

42 - Vends cases à veaux CK avec porte seaux Cornadis + logettes vaches + pédiluve + vis à grains
✆ **04 77 94 20 19**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, faucheuse Kuhn 3,20m, couloir de contension mobile 2017, herse de prairie agram rebliable 6m, emousseuse plateaude 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, cage pesée Suire cadran externe de 0 à 1500 kg enfonceuse pieux rabot, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora, repliable hydraulique, bétaillère Agroservice 2000 toit et plancher refait, vibroculteur Ebra, rotolabour Howard Selectil, 3.20m, rouleau cage, charue Overun 3 socs réversibles, vis sur chariots Denis, rigoleuse, petits matériels rabot Lerin, faucheuse Kuhn GMD800
✆ **06 36 50 16 41**

58 - Cause retraite vend combine Kuhn 4m HR tole nivelé usé roul pack porte A cour hydro traceur hydro semoir à disques gde cap H flexi BE 8500 euros à deb + MB Tx36 5.20 mcaisson Auto éparpilleur Menu paille broyeur 15000 duros + coup + TX666 20 m + chariot 4R table au Lancee colza 2 scies lat élec neuves 6000 euros.
✆ **03 86 50 05 79**

69 - Vends enrub herbe tonne 1000 l. sur roue 600 euros Trapic 1000 pour pièces.
✆ **06 73 29 63 39**

71 - Vends pailleuse Jeantil portée, P2800, goulotte tournante, B.E., silo aliment polyester, 11 m3.
✆ **06 70 85 01 66**

71 - Vends charrue Souchu réversible tri-socs/bi-socs, herse rotative Lely, faucheuse Pezet CM265, vibroculteur 3 m, tilleur 3 m, herse repliante 3,50 m, semoir centrifuge Kuhn, 2 remorques plateau de 4 m.
✆ **03 85 37 82 81**

71 - Vends Brabant Huard TR65, pulvérisateur 800 l, 12 m, réducteur Diversyteme, 400 kw.
✆ **03 85 44 84 93**

71 - Vends benne 8 t, B.E., 6.000 euros, jumelage 16-9-34, 600 eurosposte à souder Damien, peu servi, 200 euros.
✆ **06 80 43 57 58 Hrs.**

89 - Vends cause décès Pulverisateur Caruelle Cara 250 24m non contrôle année 1998 cellule 31 t polygonales semoir Gaspardo PE 400 4 m vis à grain sur chariot.
✆ **03 86 41 80 07**

Elevage

01 - Vends 4 cornadis à veaux 4 places un 6 places avec porte seau
✆ **04 74 24 50 12**

54 - Cède lactoduc d'étable complet Gascoigne bloc technique, tuyau inox, 28 prises 4 griffes pulsation électronique.
✆ **06 83 81 77 69**

69 - Cessation vend salle de traite bol 12 m3 divers matériels d'élevage tracteur 80 cv. 2 génisses.
✆ **06 23 86 72 13**

69 - AV tank à lait SERAP lavage et jaugeage automatique et salle de traite 1x7 Alphalaval.
✆ **06 70 22 63 87**

Véhicule

Tourisme

69 - Vends Renault Twingo ess. Authentique rouge 67000 kms 1ère main CT OK 4300 Đ.
✆ **06 26 13 26 60**

Achat-Vente

Récolte

18 - Producteur vend enrubannage de maïs, plante entière avec pommes de terre, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

18 - Vends enrubannage RGI 1er et 2e coupe et méteil Imiti + avoine + pois + vesce. Semence méteil. Ensilage maïs.
✆ **06 09 76 64 97**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

ETASARLBergeron
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
VENDS BALLES
Filmées Enrubannées :
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
Tél. 04 77 52 80 87
Port. 06 11 05 86 45

39 - Vends foin de trèfle sec balles rondes diam 150
✆ **06 74 57 83 40**

42 - Vends bottes de maïs épis ou plante entière. Livraison possible.
✆ **06 72 72 64 22**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ou HD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **06 68 93 44 60**

70 - Vends foin et paille BC et BR livré F
✆ **06 30 26 07 04**

70 - Producteur en conversion bio C2, vends foin de luzerne BC deuxième coupe 2020. Luzerne enrubannée BR première coupe 2020. Bois déchiqueté pour litière. Possibilité de livraison.
✆ **06 86 18 91 95**

Pépinière

38 - Vends sapins Nordmann pour Noël en grosse quantité de 120 à 180
✆ **06 47 06 67 25**

Bât. Pro.

21 - Vends hangar agricole 2000M2 et annexe proche A6 et A38 21320 Creancey
✆ **06 20 75 43 83**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM MARABOUT GUERISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement etc.
07 51 92 92 20 Travail sérieux et efficace

42 - Vends poêle à bois Invicta 5 ans, tbe
✆ **04 77 63 51 09**

42 - Urgent vend poules pondeuses 6 euros/p + piquets châtaigniers fendus main bois de chauffage
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

Location

Agricole

69 - Donne en fermage 1 ha 61 de vignes AOC Fleurie.
✆ **06 88 06 93 90 ou 06 47 82 89 65**

Offre

Emploi

01 - Ferme bio ds Haut Bugey propose contrat d'app. ou CDI logement à proximité
✆ **06 71 61 97 37**

01 - Pour notre maternité porcine de 1500 truies, nous recherchons 1 ou 2 agents d'élevage pour s'intégrer dans une équipe de 7 personnes. Nous pouvons étudier la candidature d'un couple.
✆ **04 74 76 34 27**

69 - Exploitation dans l'Ain cherche ouvrier agricole polyvalent (issus du milieu agricole est un plus). Conduite d'engins, travaux forestiers....
✆ **06 68 93 44 60**

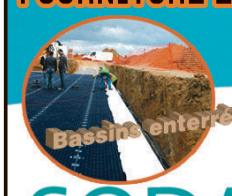
69 - Cherche ouvrier agricole en pépinière CDD ou CDI.
✆ **06 80 64 41 81**

69 - Monts du Lyonnais, pour 1 ou 2 pers activité de maraîchage à reprendre 1 ha de terrain 1000 m2 de serres irriguées local de vente directe avec clientèle locale.
✆ **07 60 06 19 60**

71 - Recrute chauffeur agricole, alimentation troupeau, récolte fourrage, entretien matériel. CDI 39 h.
✆ **contact@chevres.com ; 03 85 34 84 78**

71 - Services de remplacement 71 recherche animateur/animatrice conseiller(e) agricole H/F, Bac+2 action sociale ou RH ou assistante gestion PME/PMI, CDI temps plein, poste à pourvoir début novembre. Envoyer CV et lettre de motivation par courrier ou mail : Maison de l'agriculture, Service de remplacement 71, 59 rue du 19 mars 1962, 71000 Mâcon Cedex.
✆ **service.remplacement71@gmail.com**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce www.central-pieces-agri.com

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone Firestone Building Products

Bassins enterrés
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Méthanisation
Fosses à lisier B.T.S.
Réserves d'eau

POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - BELLEVILLE-SUR-VIE - 85170 BELLEVIGNY
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Animaux

Bovin

01 - Vends 5 vaches Limousines terme 10 novembre
✆ **04 74 24 50 12**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. VEND génisses de l'année - Vend vaches pleines de LANO RRE vel. novembre à mars
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends velles de l'année de 7 à 8 mois + 2 de 18 mois + plusieurs vaches et mâles de l'année pour reproduction, race aubrac, le tout inscrit HBA, IBR A.
✆ **04 71 20 81 97 ou 06 59 39 61 81**

15 - Vends 4 vaches salers noires écornées, garanties sanitaires, IBR A, très dociles.
✆ **06 64 81 60 70**

18 - Vends 3 taureaux 18 mois HBC, TGS, issus IA (Gaston, Las Vegas).
✆ **GAEC de Lepaud. 06 68 68 24 94**

21 - Vends 3 génisses charolaises terme début novembre
✆ **06 28 29 77 73**

21 - Vends velles Simmentales bio 300 euros mini cause surnombre élevage CL IA UPRA
✆ **06 07 34 79 79**

21 - Elevage charolais inscrit vend 15 taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assurée GAEC LECHENAULT FRERES
✆ **06 24 24 69 93**

42 - Vends taureaux Charolais 20 mois HBC TGS vel. facile Grouiller JP
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends 10 taureaux Charolais de 1 à 2 ans HBC livraison assurée - GAEC LAPENDERY
✆ **06 33 45 64 39**

54 - Vends taureaux Holstein reproducteur prêt à saillir. Bonne génétique. Gaec des Hirondelles à Laloeuf.
✆ **03 83 25 12 99**

58 - Vends TBE T charolais 18M HBC IND IBR TGS
✆ **06 72 26 48 56**



58 - Vends TB veaux repro Charolais HBC, finesse et origines garanties sanitaires. 58 Ternant
✆ **06 50 30 32 26**

58 - Vends reproducteurs 20 mois et veaux mixte et viande prix raisonnable Gaec Pautet Savigny
✆ **06 09 40 50 63**

69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Elev. limousin HBL vend reproducteurs TBO et taureaux de 4 ans porteur du gêne sans corne, fils d'Atlas avec un caractère en or TGS. Produits visibles sur l'élevage. Prix raisonnable, possibilité livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends vaches laitières prêtes à vêler MO et FFPN.
✆ **06 22 86 47 53**

69 - Vends 2 génisses Jersiaise 6 et 12 mois
✆ **07 71 27 47 78**

70 - A vendre 10 génisses gestantes 3 mois bio. Gaec d'Argirey
✆ **06 43 67 62 45**

71 - Vends taureaux repro. charolais, HBC de 2 et 3 ans, TGS, indem IBR, de T. bonne qualité.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends génisses 2 ans, issues IA ou station pour repro., TGS, cause retraite. T. Demaizière.
✆ **06 73 09 95 41**

71 - Elevage limousin vend veaux reproducteurs très dociles, quelques-uns avec le gêne sans cornes, IBR A. Plus de renseignements
✆ **06 17 18 44 26**

71 - Portes ouvertes 13 et 14 octobre 2020, proche Charolles, 7 élevages charolais de Charolais Passion. Delangle Gérard 06.88.39.36.26. Devillard Jacques Pierre 06.81.90.94.97. Bernigaud Jacky 06.82.37.57.79. Delorme Eric 06.34.36.62.68. Pacaud Philippe 06.81.82.27.97. Gaec Barge-Federici 06.81.38.58.44, 06.72.17.29.66. Bajard Jean-Francois
✆ **06 30 86 06 65**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins 8-4, 2 taureaux de 30 mois, Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends repro. charolais, 18 mois, viande et élevage, calmes, HBC, IBR A + veaux d'1 an, Issy-l'Évêque.
✆ **06 25 52 77 10**

71 - Vends taureaux charolais, non inscrits, 24-27 mois, garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Cause cessation, vend génisses et taureaux18 mois, charolais, type viande, IBR A.
✆ **06 48 84 65 03**

88 - Vends taureaux Aubrc 5 et 6 ans IBR OK. Habitués à l'attache.
✆ **06 07 75 79 41**

88 - Vends 5 taureaux blond d'Aquitaine de 2 ans pour reproduction très calme TBO indem IBR Paratube BVD nourris foin céréales, possible échange contre broutardes ou génisses 15 mois. livraison.
✆ **06 12 85 67 49**

Ovin

38 - Vends troupeau de 35 brebis et agnelles gestantes, agneaux et agnelles de l'année
✆ **06 24 07 82 77**
06 21 50 08 79

57 - Vends béliers Texel inscrits, nés mars 2020, très bon index. Mme Adam - 67320 Bust -
✆ **06 78 29 64 66 -**
03 88 01 20 23

67 - Vends brebis pleine de 2 ans à 3 ans plus agnelle de cette année, 80 euros en tout.
✆ **07 50 87 02 92**

71 - Vends béliers charollais agneaux et antenais, inscrits ou non, TGS, FCO.
✆ **06 80 32 10 83**

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis et béliers de réforme, payement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

71 - Vends antenaises, charolaises, garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

Equin

15 - A vendre poulains 18 mois mâles + pouliches 18 mois + juments poulinières suitées ou non.
✆ **06 68 93 08 85**

Chien

01 - Cède chien Crif X Bruno gros gib. âgé de 5 ans, SIREN Éleveur n° 752767186 tatoué et vacciné tatouage Mère 2GDB232 ou échange contre chiot à lièvres
✆ **06 88 82 06 31**
Après 20h

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net



PORTES OUVERTES
élevage


Moins de Concours !!!
Gaec **CADOUX**
Ouvert tous les jours
Élevage charolais - HBC - TGS
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches
PORTES OUVERTES à l'étable
les 23, 24 et 25 octobre
— Présentation exceptionnelle —
e-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PORTES OUVERTES
Vend. 16 & sam. 17 oct. 2020
Veaux de l'année (élevage et viande)
Taureaux 18 mois type viande
Élevage HBC ou non, IBR A
Gaec MATHIEU Père et fils
Vigousset 71520 Montmelard
06 78 21 33 73
ou 06 88 92 01 18

SAM DIM 17 18 OCTOBRE
15e PORTES OUVERTES ÉLEVAGE
BONNOT Bernard (06 68 76 84 48)
DEVILLARD Jacques (06 18 54 64 88)
MONNET Charles & Olivier
(06 79 21 15 90 - 06 23 74 88 23)
Restauration possible au relais de Champlecy
Tél. 03 85 24 11 34 ou 07 86 62 60 31
Champlecy Attitude
Dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Présentation et démonstration d'entretien de prairie sursemis au pré
Sam. 17 oct. après-midi 15 h
et dim. 18 oct. matin 10 h
GÜTTLER

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
vous invite le JEUDI 15 OCTOBRE 2020
à la VENTE de
40 TAUREAUX Charolais
issus IA, âgés de 11 à 24 mois, répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
FACILITÉS DE PAIEMENT, TRANSPORT POSSIBLE
Contact : 06 86 61 32 22 • 06 88 96 23 63

PORTES OUVERTES HBC ÉLEVAGE CHAROLAIS 16-17 octobre
Gaec Besson
Nioux - 58470 Saincaize-meauce
06 79 78 09 31
Dessauny Eric
Tremigny - 58470 Saincaize-meauce
06 10 38 78 90

charolais passion 71
Mardi 13 - Mercredi 14 Octobre 2020
Portes ouvertes
Proche de Charolles (71)
7 Elevages Charolais
- DELANGLE Gérard 71800 CURBIGNY - 06 88 39 36 26
- DEVILLARD Jacques Pierre 71800 DYO - 06 81 90 94 97
- DELORME Eric 71120 CHAROLLES - 06 34 36 62 68
- BERNIGAUD Jacky 71120 CHAROLLES - 06 82 37 57 79
- GAEC BARGE-FEDERICI 71120 VAUDEBARRIER 06 81 38 58 44 - 06 72 17 29 66
- PACAUD Philippe 71120 CHAROLLES - 06 81 82 27 97
- BAJARD Jean-François 71800 COLOMBIER-EN-B. - 06 30 86 06 65
En cas de mauvais temps : Visite à l'étable

LES 16, 17 et 18 OCTOBRE
La SCEA Mélaye Sennepin
organise ses **JOURNÉES COMMERCIALES**
Au programme sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré. Veaux de l'année. Taureaux 18 mois. Génisses pleines
SCEA MÉLAYE SENNEPIN
Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre - **06 60 48 07 08**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

MONTANT CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION SOLAIRE

SAS au capital de 12000 €, dont le siège est situé 6 imp. des Boussenots 21800 QUETIGNY RCS DIJON 853446102 suite à AGE du 26/09/2020, la société JH COMPAGNIE, EURL au capital de 1000 €, dont le siège est situé 6 imp. des Boussenots 21800 QUETIGNY (RCS DIJON 889205191) a été nommée Présidente de la Société avec effet au 01/09/2020, en remplacement de M. Julien MONTANT dt 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON, démissionnaire.

AL214128376

SERGE CHEVEAU

SA au capital de 1 440 000 Euros
RUE DES BARRIGARDS,
21550 LADOIX SERRIGNY
322202599 R.C.S. Dijon

Par décision du CA du 01/09/2020 il a été pris acte de la nomination de Président Directeur Général : Madame KARINE CHEVEAU BIZOUARD, demeurant 10 IMPASSE DES GAVROCHES, CIDEX 55, 21550 LADOIX SERRIGNY à compter du 01/09/2020.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL214128383

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE CROISSANCE

Société par actions simplifiée
à actionnaire unique
Capital social : 3 000 000 €uros
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
501 209 472 RCS DIJON

DEMISSION DU PRESIDENT – NOMINATION D'UNE NOUVELLE PRESIDENTE

Par une décision en date du 25 septembre 2020, l'actionnaire unique a pris acte de la démission du Président non associé, Monsieur Claude NICPON, et nommé en remplacement à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Madame Patricia BAUCHERY, née le 17 décembre 1962 à ANGERS (49), domiciliée professionnellement au 5 avenue de Bourgogne à QUETIGNY (21800) et personnellement au 15 rue Molière à DIJON (21000).

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

L'actionnaire unique, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

AL214128393

TRANSFERT DE SIÈGE

PREVOST MAXIME

SARL au capital de 6000 €
Siège social : 3 Rue Du Centre
21490 ST JULIEN
838 020 428 RCS de DIJON

Par AGO du 28/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Rue De Chaume 21320 CHAZILLY, à compter du 28/09/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL214128390

ANGIE

SARL au capital de 10000 €
Siège social : 3 Rue Du Centre
21490 ST JULIEN
534177696 RCS de DIJON

Par AGE du 30/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Rue De Chaume 21320 CHAZILLY, à compter du 30/09/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL214128399

LVMA

Société par actions simplifiée Au capital de 50 000 euros Siège social : 11 Impasse Boirac 21000 DIJON 533 389 870 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2020 et du certificat du dépositaire du même jour, l'associée unique a décidé à compter de ce jour de : transférer le siège social du 57 bis Avenue de Novel 74 000 ANNECY au 11 Impasse Boirac 21000 DIJON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, réduire le capital social d'une somme de 122 094 euros puis de l'augmenter de 42 094 euros par apport en numéraire pour le porter à 50 000 euros et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts, nommer pour une durée illimitée Monsieur Frédéric LEQUIN, né le 3 septembre 1967 à Paray le Monial, demeurant 12 Avenue Maurice Thorez 71 230 SAINT VALLIER en qualité de Directeur Général de la Société POUR AVIS Le Président

AL214128400

SCI DU CHAMP BOISSIER

11 Rue Louis Viardot 21000 DIJON
SIREN 820 997 724 RCS DIJON

Suivant AGE en date du 15/09/2020, il a été décidé du transfert du siège social de la société à compter du même jour, du 11 Rue Louis Viardot à DIJON (21000), au 25, Rue Mathilde Rognon à RUFFEY-LES-ECHIREY (21490).

Pour avis

La gérance.

AL214128416

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE DE GESTION ET DE RECHERCHE DANS LA BRASURE TENDRE

Société par actions simplifiée
au capital de 454.300 euros
Siège social : 6, boulevard Georges Clemenceau
21000 DIJON
519 070 395 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2020, le mandat du commissaire aux comptes titulaire Monsieur Frédéric FRANCE est arrivé à expiration et il a été décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL214128242

PHARMACIE DE LA TILLE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de pharmaciens à associé unique
au capital de 1 007 600 euros
porté à 1 511 400 euros
Siège social : 36 Grande Rue
21120 MARCILLY SUR TILLE
450 964 408 RCS DIJON

Avis

L'associé unique en date du 17-09-2020 a décidé d'augmenter le capital social de 503 800 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : le capital social est fixé à un million sept mille six cents euros (1 007 600 euros). Nouvelle mention : le capital social est fixé à un million cinq cent onze mille quatre cent euros (1 511 400 euros). Pour avis. La Gérance.

AL214128409

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Dénomination : BOUVIER RENE

Forme : SARL (Société à associé unique)

Capital social : 167330 euros

Siège social : Chemin de Saule, 21220 BROCHON.

RCS DIJON 388992927

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 1338640 euros.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié comme suit :

Article 8 – CAPITAL SOCIAL

8.1 – Capital social

«Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE (1 338 640 €) euros, divisé en SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (16733) parts sociales de QUATRE-VINGT (80€) euros chacune, numérotées de 1 à 16733, ...».

Il est ajouté in fine :

« Par décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2020, le capital social a été augmenté d'une somme de un million cent soixante-et-onze mille trois cent dix (1 171 310 €) euros, compensée sur le poste « report à nouveau créditeur», et réalisée par élévation de la valeur nominale de chacune des 16 733 parts sociales composant le capital social, d'une somme de soixante-dix (70,00 €) euros, pour porter ladite valeur nominale de DIX (10,00 €) euros, à la somme de QUATRE-VINGT (80,00 €) euros ».

Mention sera portée au RCS de Dijon

Pour avis.

AL214128415

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur SALMON Arnaud né le 05/04/1970 à 72000 LE MANS demeurant 6 rue marie Antoinette Tonnelat, 21000 DIJON agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de ROUSSEAU.

AL214128387

MODIFICATION DE STATUTS

SARL GARAGE MOSCHETTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 20 route de Dijon
21110 LONGECOURT EN PLAINE
843957341 RCS DIJON

Par décision des associés du 08/09/2020 il a décidé de remplacer à compter du 08/09/2020 la dénomination sociale «SARL GARAGE MOSCHETTO» par «SARL GARAGE GANIER» et de modifier les statuts en conséquence. Il a également été décidé de procéder au remplacement du gérant démissionnaire Pascal MOSCHETTO, à compter du 08/09/2020 par Raphaël GANIER demeurant 17, Ter Rue aux S½urs 21110 IZEURE, nommé pour une durée illimitée. Pour avis, La Gérance

AL214128351

LA SANMARITAINE DE LOCATION

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social :
3, Lotissement le Paquis de Borelets
21200 COMBERTAULT
790 609 689 RCS DIJON

Par décision des associés du 18/09/2020, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la construction de tous biens immobiliers, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement, et de modifier en conséquence les statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, Pour avis, La Gérance.

AL214128375

Notaire

SCP Hubert FRITSCH
Olivier FRITSCH
Evelyne FRITSCH
Notaires associés
68100 MULHOUSE
11, rue du Rhône
Tél. : 03.89.45.64.57
etude.fritsch@notaires.fr

SCI HOME LOUISE

Société civile immobilière
au capital de 250.000,00 euros
24 rue des Buissons
à BRUNSTATT-DIDENHEIM (68350)
SIREN 841 925 506
RCS MULHOUSE

Modification des dirigeants et transfert de siège

Modifications statutaires

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hubert FRITSCH le 14 mars 2020, enregistré au S.D.E. de MULHOUSE, le 17 avril 2020, dos. 2020 10329 réf. 6804P61 2020 N 05701, il a été constaté les modifications suivantes des statuts de la société SCI HOME LOUISE, société civile le au capital de 250.000,00 euros, avec siège à BRUNSTATT-DIDENHEIM (68350), 24, rue des Buissons, identifiée au SIREN sous le n° 841 925 506, immatriculée au RCS de MULHOUSE, il a été décidé à l'unanimité des associés :

1°) la nomination de Monsieur David LABROSSE et Madame Barbara LABROSSE née LAYLE,, demeurant ensemble à LONGVIC (21600),, 1, rue Louise Michel, comme co-gérants de la société, à compter du 14 mars 2020, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe LAYLE, démissionnaire.

2°) le transfert du siège social de la société de l'adresse sus-indiquée à celle suivante : 1 rue Louise Michel à LONGVIC (21600).

Les modifications ont été apportées aux statuts.

Pour avis

Le notaire

AL214128397

GAEC SEIGNEMORTE

AVIS DE TRANSFORMATION

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2020 a autorisé :

- La transformation du GAEC en EARL à compter du **30 septembre 2020** :

Forme : EARL, société civile particulière régie par les articles L 324-1 et suivants du code rural

Dénomination : EARL SEIGNEMORTE

Objet : activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural

Capital social : 7.777,40 €

Siège social : Vievigne 21310 MIREBEAU SUR BEZE

RCS VESOUL : 778 266 759

Durée : 50 ans

Associé exploitant et gérant : M. Francois Seignemorte

Pour avis

La gérance

AL214128405

COMMISSAIRE AUX COMPTES

VILLERS
SAS au capital de 7.706.700 €
16, Rue de Bourgarain,
21130 Villers-les-Pots
444651616 RCS Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 10/04/2020, l'associé unique a pris acte de la modification de commissaire aux comptes :

- ERNST & YOUNG AUDIT SAS, sise 1-2, Place des Saisons, 92400 Courbevoie et immatriculée au RCS sous le numéro 344366315, titulaire en remplacement de MAZARS & GUERARD SA

- M. Antoine MERCIER (suppléant partant)

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL214128412

FUSION

T.M.A.

SARL à associé unique
au capital de 25.000 euros
Siège social : 14 rue Colbert
21600 Longvic
342 885 738 RCS Dijon

Divers

Suivant Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2020, l'associé unique a approuvé le projet de fusion signé le 06/08/2020 avec la société MACHINES PAGES, SAS au capital de 58.000 euros dont le siège social se situe 39460 Foncine-le-Haut, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 329 744 874, les apports effectués ainsi que leur évaluation, avec effet rétroactif au 01/04/2020.

La fusion et la dissolution sans liquidation de Société Absorbée sont devenues définitives le 30/09/2020.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL214128404

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à ST SEINE L'ABBAYE (21440) 21 Rue Carnot, confiée par acte sous seing privé par la Société DISTRIBUTION CASINO France, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST ETIENNE, à la Société SODI Nord, SAS au capital de 10 000 euros, siège social BRON (69500) 6 et 8 Rue du 35ème Régiment d'Aviation RCS 793 315 490 LYON, a pris fin le 27/11/2019, au terme de l'avenant de prorogation signé les 13 et 19/11/2019.

AL214128385

EARL DES ESSARTS

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 150 160 euros
Siège social : Luxerois
21120 SAULX-LE-DUC
399 053 602 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 13/03/2020, la collectivité des associés a :

Autorisé Mme Isabelle GAGNANT à démissionner de ses fonctions de gérant, Réduit le capital social pour le ramener à 132 975 euros,

Le tout à compter rétroactivement du 03/03/2020.

Pour avis et mention, la Gérance.

AL214128391

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CORPEAU: Parcelle en nature de friche située en Aire d'Appellation AOC COTEAUX BOURGUIGNONS et AOC BOURGOGNE - Classification d'urbanisme

La parcelle AA 113 est située en zone As (zone Agricole Strict) du P.L.U. de la commune

La parcelle AC 76 est située en zone N (zone Naturelle et Forestière) du P.L.U. de la commune

88 a 59 ca - La combe: AC-76[95] - Poirelet: AA-113[159]

VOLNAY: Parcelle en nature de vigne - AOC VOLNAY, AOC BOURGOGNE COTE D'OR - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place.

44 a 31 ca - La gigotte: AE-19 - Les lurets: AT-37

MESSIGNY-ET-VANTOUX: Parcelle en nature de terre et lande - Classification d'urbanisme Zone A du PLU de la commune - Fonds libre à partir d'Août 2021

7 ha 23 a 40 ca - Le plain de grand champ: ZO-2(A)-2(B) - Vigne au loup: ZV-8

Sur les communes d'ETALANTE et AIGNAY LE DUC, vente de 215 ha 53 a 33 ca avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, matériel et DPB, et locations par bail rural d'une surface de 143 ha 63 a 92 ca,

en nature de terre, prés, lande et bois. La vente et les locations sont indissociables - Zonage : RNU

AIGNAY-LE-DUC:

19 ha 73 a 80 ca - Le fourchoix: ZR-15(J)-15(K)-15(L) - Les grands champs: ZP-17(J)-17(K)

ETALANTE:

15 a 77 ca - Ferme des petits champeaux: C-246[112](J)-247[112](J)

195 ha 63 a 76 ca - Au chemin de champeau: D-258-259 - Champ de l herse: E-126-127-128-129-130-131 - Champigny: E-71-72-73-74(A)-74(Z)-75 - Comme des bordes: E-190[112](J)-190[112](K) - Comme du crot: E-78-79-80(J)-80(K)-81-83

- Ferme des petits champeaux: C-114(J)-114(K)-248[112](J)-248[112](K)-249[112](J)-249[112](K) - Gite au boeuf: E-177-179-180 - Grands champs: E-76(J)-76(K)-77 - La grande berge: ZM-5-6-7-8(J)-8(K)-10(J)-10(K)

- Laveau: D-111-112-113(J)-113(K)-114-305[113](J)-305[113](K)-306[114] - Le pront: E-86-87-88-89-90-91-92-93-94-96 - Le valon de cent fontaines: D-117-118-120 - Pres secs: E-120-121(J)-121(K)-123-124-125(J)-125(K)-125(L)-191[119]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

Terre, pré, bois, indivisible de la vente ci-dessus - Zonage : RNU

ETALANTE :

- 36 ha 56 a 00 ca - 'Maupas': ZA- 17[11](*)

- 60 ha 80 a 67 ca - 'Grands champs': ZB-21[8](*) - 'La cras': ZA- 15[9](*)

- 46 ha 27 a 25 ca - 'Coteau des longenes': C- 116(*)- 117 - 'Crusille': C- 157 - 'Le couvert': C- 107(*)- 109- 243[108] - 'Les deserts': C- 92- 93- 94- 190[91]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/10/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE ,

Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214128417

TAXI ME'LYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 77 rue du Champ des Cannes
21200 BEAUNE
841 618 531 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 11 septembre 2020, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du 1er octobre 2020, Mathieu CLERC, demeurant 77 rue du Champ des Cannes - 21200 BEAUNE.

Pour avis

La Gérance

AL214128398

DISSOLUTION LIQUIDATION

BOMENAL

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 4, rue de l'Egalité
21120 IS-SUR-TILLE
798 772 158 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Christophe SUARD, demeurant 4 Rue de l'Egalité – 21120 IS SUR TILLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 4 Rue de l'Egalité – 21120 IS SUR TILLE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214128068

BOMENAL

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5.000 euros
Siège social : 4, rue de l'Egalité
21120 IS-SUR-TILLE
798 772 158 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Christophe SUARD, demeurant 4 Rue de l'Egalité – 21120 IS SUR TILLE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214128069

TRIANGULAIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 13, Rue Auguste Frémiet
21000 DIJON
750 974 297 RCS FOIX

Dissolution

Le 1er septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er septembre 2020. M Janic LEJEUNE demeurant 17, Avenue Fernand Léger 21000 DUON, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 17, Avenue Fernand Léger 21000 DIJON. Les actes et pièces relatives à la liquidation seront déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON.

AL214128380

SARL LES COPAINS

Au capital de 10 000 euros
Siège : 11 Avenue Junot - 21000 DIJON
528 051 857 RCS DIJON

L'A.G.E. du 28/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Stéphane SMOJVER, demeurant 11 Rue de la Toison - 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL214128384

SCI ROUSSEAU

SCI au capital de 1 000€, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon, 448 329 078 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 31/8/2020, la dissolution anticipée de la société, au 31/8/2020, désigné liquidateur Mr ROLLAND Gilbert, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Dijon

AL214128388

SCI ROUSSEAU

SCI au capital de 1 000€, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon, 448 329 078 RCS Dijon. L'AGO a approuvé, le 15/9/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr ROLLAND Gilbert, 18, Rue D'Assas, 21000 Dijon pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 15/9/2020. Mention au RCS de Dijon

AL214128389

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BRG

FORME : SCI

CAPITAL : 100 €

SIEGE SOCIAL : 35 Rue du Faubourg Madeleine 21200 BEAUNE

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 €

GERANCE : Jordan BERGER et Sandra BERGER demeurant 35 rue Faubourg Madeleine 21200 BEAUNE

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

RCS DIJON

AL214128396

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 8/09/2020 constitution de la SARL: Drink N Eat. Capital: 3€. Sise 5 pl du théâtre 21000 Dijon. Objet: distributeur automatique de boissons et snacking. Gérance: Pierre Mermet, 5 pl du théâtre 21000 Dijon. Sofiane Benlyazid, 80 che du point du jour 25000 Besançon. Florian Coeurdevey, 3 rue des ballottes 25870 Cussey-sur-l'ognon. Chaque associé participe aux AG, 1 part=1 vote. Cession soumise à agrément. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

AL214128276

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 14/09/2020 : forme : SAS, dénomination : MG PERFORMANCE, siège : 43 Rue de Fontaine les Dijon, 21000 DIJON, durée : 99 ans, capital : 5 000 euros, objet : conseil aux entreprise dans l'accompagnement au changement et organisation, coaching et formation, une action = une voix, cession : agrément en AGE et libre entre associés, Présidente : Mme Raphaëlle GAILLARD (43 Rue de Fontaine les Dijon, 21000 DIJON), DG : Mme Lauren MICHEL (11 Rue de Tivoli 21000 DIJON), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214128330

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

D'un assp en date à BEAUNE du 29 septembre 2020, il résulte que la société dont la dénomination est MAISON 1896, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à BEAUNE (21200) 7 rue d'Enfer, et a pour objet d'exploiter et de gérer un hôtel et restaurant de luxe situé 2 place Fleury, 21200 BEAUNE, soit directement ou via un prestataire ; l'achat, la vent et l'exploitation de licence IV sous toutes ses formes et plus généralement toutes opérations se rapportant à l'objet. Le capital est fixé à 10 000 €. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions ou transmissions d'actions entre associés sont libres. Toutes autres cessions ou transmissions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés. Monsieur David FINK, demeurant aux ETATS-UNIS, MISSION 3 NE 5 TH 9, 93923 CARMEL, a été nommé président.

AL214128382

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 23.09.2020 à DIJON, constitution de la société PHARMACIE POINCARE - SELARL de pharmaciens - Capital : 7500 euros - Siège social : 35 avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON - Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social - Durée : 99 ans - Gérance : Jean-Michel HENRIOT (7, rue de la Montée du Clos 21490 VAROIS ET CHAIGNOT) - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL214128394

Maître Mikaël LERCH
Notaire à RECEY-SUR-OURCE
(21290)
8 Place de l'Hôtel de Ville

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Mikaël LERCH, Notaire associé à RECEY-SUROURCE, 8 Place de l'Hôtel de Ville, le 14 janvier 2020 a été constitué la société suivante :

Dénomination : GFA DE BANGE

Forme : groupement foncier agricole

Siège : MINOT (21510), Ferme de Bange.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) exclusivement constitué d'apports en numéraire.

Objet : la propriété et l'administration par dation à bail de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ; et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles, avec interdiction de procéder à leur exploitation en faire-valoir direct.

Claude d'agrément : Toute cession à titre onéreux ou transmission à titre gratuit ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés donné dans les conditions prévues par les statuts.

Gérants : Les premiers gérants, dénommés « gérants statutaires », sont, d'un commun accord : Monsieur Jean-Yves PELZER, demeurant à SALIVES (21580) Ferme de la Rieppe et Monsieur Jacques PELZER, demeurant à SAINT-BROING-LES-MOINES (21290) 13 rue Mignois. La durée de leurs fonctions est de 6 années renouvelables.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis

Le notaire.

AL214128395

NIÈVRE

DÉMISSION

TRAP'S

Société Anonyme au capital de 100 000 €
Siège Social : ZI Saint Eloi Nevers Est
58000 NEVERS
351 761 150 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 01/07/2020, il a été pris acte de la fin du mandat d'Administrateur de Mme Renée CHAMBAUT démissionnaire d'office et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis

AL584128540

NOMINATION

GT 33

S.A.S. au capital de 29.000 € Siège social : Technoparc des 24 Heures Chemin des Boeufs 72000 Le Mans 820 084 135 RCS Le Mans L'AGO du 01/09/2020 a nommé en qualité de Président, M. Yannick BLEY demeurant 3 rue des Gâtines 58500 Oisy, en remplacement de M. Jocelyn PEDRONO, et en qualité de Directeur général, M. Jean Loup LAFEUILLADE demeurant 44 avenue du Général Leclerc 94700 Maisons Alfort. Suivant décisions du Président en date du 21/09/2020, le siège social a été transféré au 3 rue des Gâtines 58500 Oisy. Clause d'agrément : cessions soumises à agrément dans tous les cas Radiation au RCS du Mans et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL584128552

EMH

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 114 Route d'Antibes,
58400 MESVES SUR LOIRE
840 688 428 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date à BOURGES du 20/06/18 et d'une décision de l'associée unique du 15/09/2020, la société KPMG SA domiciliée 2 Bis rue de Villiers 92309 LEVALLOIS PERRET a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.POUR AVIS le Président

AL584128569

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Dénomination : DIXITWEB

Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège social : 57 rue de Marzy 58000 NEVERS

Siren : 853 987 931 RCS : NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22/09/20, il a été décidé de transférer le siège social du 57 rue de Marzy 58000 NEVERS au 5 Place Saint Ursin 18270 CULAN à compter du 23/09/20 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Suite à ce transfert, la société sera désormais immatriculée au RCS de Bourges.

AL584128368

SAS CHARLOIS PREMIUM LOGISTIQUE

2 ZA Camparian - 33870,VAYRES,
au capital de 10.000 euros,
RCS NEVERS : 437 845 100

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2020, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 1er octobre 2020 le siège social qui était 2 ZA Camparian 33870 VAYRES à l'adresse suivante : ZI Rue Clément Ader 58500 CLAMECY.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis et mention

AL584128550

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

SERANOM

RCS CUSSET 843.392.184
Société civile immobilière
au capital de 1 600 euros
Siège social : 37 route des Bourbons
03460 TREVOL

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 26/06/2020, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social du 37 route des Bourbons 03460 TREVOL à Les Champs Monares, Route de Moulins 58300 DECIZE à compter du 26/06/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au R.C.S. de CUSSET sous le numéro 843 392 184 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de NEVERS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 25/10/2018, a pour objet social : la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement; l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société par voie de vente, échange, apport ou autrement (pour autant toutefois qu'elle n'expose pas la société à être soumise à l'impôt sur les sociétés, ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société), et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société. A cet égard, il est expressément précisé que la société pourra à titre occasionnel et gratuit, se porter caution d'un prêt consenti à l'un des associés ayant pour objet le financement de l'acquisition de parts sociales de la société, et un capital de 1 600 euros composé uniquement d'apports en numéraire. Pour avis - La Gérance.

AL584128551

M-LIN

Société à Responsabilté Limitée
Au capital de13.600 euros
Siège social : NEVERS (Nièvre)
19, Rue des Docks
RCS NEVERS : 502 238 686

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Décision de l'Assemblée Générale à Caractère Mixte du 30 septembre 2020

Ancienne mention :

NEVERS (Nièvre) - 19, Rue des Docks

Nouvelle mention :

NEVERS (Nièvre) - 31, Boulevard du Pré Plantin

Pour avis et insertion

AL584128559

BOULANGERIE PATISSERIE MESSOGEON

SARL au capital de 1000 € Siège social : 258 Avenue de la République 58600 GARCHIZY RCS NEVERS 523856581 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au 68 Rue du Pont Ginguet 03000 MOULINS à compter du 30/09/2020 . Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de CUSSET.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

AL584128560

EURL MAS SECURITE PRIVEE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 5 octobre 2020, dont le siège social de l'EURL MAS

SECURITE PRIVEE, immatriculée au RCS du Greffe de NEVERS sous le numéro 532900735, au

capital de 10.000,00 Euros, qui était à GUERIGNY (58130) Avenue du Paquebot France ZI de

Villemenant a été transféré à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 41 rue Jean Monnet à compter

du 15 octobre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. Le Gérant.

AL584128561

BOUVARA

SAS au capital de 15.000 Euros
Siège social : 5 Rue des Eglantines
58000 ST ELOI
791 168 917 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au ZA les Alouettes 18520 AVORD. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de Nevers et immatriculée au RCS de Bourges.

AL584128570

ADJUCATION

ADJUDICATION DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS SIS A MONCEAUX-LE-COMTE (NIÈVRE) 58190 LES RÉGIES

Il sera procédé le **4 NOVEMBRE 2020, à 14 heures, à PREMERY (58700), 5 avenue de la gare, au bureau permanent de l'office notarial,**

Par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400),

A LA VENTE PAR ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

Des biens et droits immobiliers suivants :

A MONCEAUX-LE-COMTE (NIÈVRE) 58190 Les Régies.

Diverses parcelles en nature cadastrale de pré

Figurant ainsi au cadastre :

Section N° Lieudit Surface Nature

- Section A, n°0158, «LES REGIES», 05 ha, 07 a, 35 ca, Pré.
- Section A, n°0160, «LES REGIES», 00 ha, 21 a, 30 ca, Pré.
- Section A, n°0161, «LES REGIES», 00 ha, 34 a, 90 ca, Pré.
- Section A, n°0162, «LES REGIES», 00 ha, 26 a, 00 ca, Pré.
- Section A, n°0163, «LES REGIES», 00 ha, 40 a, 80 ca, Pré.
- Section A, n°0167, «LES REGIES», 00 ha, 21 a, 40 ca, Pré.
- Section A, n°0667, «LES REGIES», 10 ha, 10 a, 59 ca, Pré.

Total surface : 16 ha 62 a 34 ca

MISES A PRIX : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR)

ENCHERES : Chaque enchère devra être d'au minimum de cinq cents euros (500,00 eur).

Les biens sont vendus libres de toute de toute location ou occupation quelconque.

Transferts de droits à paiement de base si l'acquéreur à la possibilité d'en bénéficier

Pour tous renseignements et visites ou pour consulter le cahier des charges, s'adresser à la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 ter avenue du Maréchal Leclerc, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Téléphone: 03.86.70.90.40.

Pour insertion, Me CLERGET, notaire

AL584128547

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

saint-martin-d'heuille

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AU PUBLIC

Déroulement de l'enquête publique relative au projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille

Enquête publique relative au projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille.

Par arrêté en date du 10 septembre 2020, le Maire de Saint-Martin d'Heuille a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin d'Heuille. L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter ses observations sur les dispositions de ce document.

L'enquête publique sera ouverte à compter du lundi 05 octobre 2020 à 09h inclus jusqu'au mercredi 04 novembre 2020 à 17h inclus, pour une durée de 31 jours à la mairie de Saint-Martin d'Heuille, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation par le Conseil municipal.

Madame Josette DESBORDES a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon.

Le projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin d'Heuille ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la Mairie de Saint-Martin d'Heuille du lundi 05 octobre 2020 au mercredi 04 novembre 2020 inclus, pour une durée de 31 jours et ce aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.saint-martin-dheuille.fr/ et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Martin d'Heuille, ou l'adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Martin d'Heuille 85 Route de Nevers 58130 Saint-Martin d'Heuille, ou par mail à l'adresse suivante : st-martindheuille@orange.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin d'Heuille:

- le 05 octobre 2020 de 09h à 12h
- le 17 octobre 2020 de 09h à 12h
- le 23 octobre 2020 de 14h à 17h
- le 04 novembre 2020 de 14h à 17h

Les gestes barrières Covid-19 devront être strictement respectés lors de ces permanences, dont le port obligatoire du masque.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra au Maire de Saint-Martin d'Heuille son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois. Une copie de ce rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à Monsieur le président du Tribunal Administratif de Dijon par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Saint-Martin d'Heuille aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.saint-martin-dheuille.fr/. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Conformément à l'article R.104-8 du Code de l'Urbanisme, et en application de l'article R.104-9 de ce même code, le projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumis à évaluation environnementale.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

AL584128472

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Elvira DIAS-SOUVANT, Notaire associé à CORBIGNY (58800) 22, avenue du champ de foire,(office notarial n° 58038), le 28 septembre 2020, Monsieur Gilbert Denis MUSETTI et Madame Annie Ginette EVAIN, son épouse, demeurant ensemble à GRENOIS (58420), 10, rue Henri Bachelin, mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître LE BOUFFO Notaire à MONTFERMEIL 93370, le 11 avril 1994, préalablement à leur union célébrée à la mairie de MONTFERMEIL (93370), le 7 mai 1994, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil ont changé entièrement de régime matrimonial et ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à Corbigny (58800) où il est fait élection de domicile.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL584128539



AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE: ZONE A et N

13 ha 59 a 82 ca - Les croisiers: 091A-757-762-763(A)-763(B)

Et, par extension, Cmne de MYENNES:

8 ha 62 a 60 ca - La garenne: A-51-52 - Pre de l'étang: A-46-47-49-50-292[49]

Cmne de GARCHY: ZONE N

Biens loués sur partie

3 ha 01 a 31 ca - Champ du lac: ZA-12 - Les bois du lac: A-1729 - Les champs de la metairie: A-1904-1980[1903]-1981[1903] - Les garennes: ZA-61 - Les tailles du corbier: A-1688-1690-1877-1889(*) - Les terres rouges: A-1810-1841(*)-1855-1862-1978[1809]-1979[1809]

Cmne de MONTARON: ZONE RNU

1 ha 81 a 20 ca - Les champs de la justice: ZA-24(A)-24(B) - Sangy: ZA-12(J)-12(K)

Cmne de VILLE-LANGY: ZONE ZnC

Avec bâtiments habitation et exploitation

Biens loués sur partie

131 ha 93 a 89 ca - Angly: E-15-16-18-19(*)-20-21-23(*)-142[15] - Champ d angly: A-55-57(*)-60(*)-342[60] - Champ de la creuse: E-140[87] - Champ de la grande piece: A-18-19-20-343[19] - Champ de laveau: E-14 - Champ des carrilles: A-49-50(*)-51(*)-52(*) - Champ galmard: E-24 - D'angly: E-17-22 - Le grand vernet: E-88-89-141[88] - Les varennes: G-132 - Loison: E-143[87] - Pre de la noue: F-26-30 - Pre de valliere: E-160[90](*) - Pre du champ prin: E-78(*)-79-80 - Pre du pont: F-38 - Pres de la gobelette: F-33-34(*)-35(*)-36-37

Et, par extension, Cmne de ANLEZY: ZONE ZnC

2 ha 70 a 03 ca - Champ de la borde: C-311[229] - Champ du prieure: C-237

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/10/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584128566

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR SURENCHERE
DE PARCELLES A EPIRY
ET AUNAY EN BAZOIS

La vente aura lieu en l'étude de **Me Sophie KOWAL, Notaire à CORBIGNY (58800)**, au plus offrant et dernier enchérisseur, **le MARDI 27 OCTOBRE 2020, à 14H30**

A la requête des Consorts SALE,

Suivant jugement du TGI de Nevers le 6/05/2019, il sera procédé, après accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la vente aux enchères publiques des biens, savoir : LOT UNIQUE :

I - Commune d'AUNAY EN BAZOIS (58110) Parcelle de pré : E n°23 (1ha95a00ca)

II - Commune d'EPIRY (58800) Parcelles de pré et taillis : A n°256 (5ha34a30ca) / A 261 (4ha62a00ca) / A n°262 (50ca) / A n°263 (16a) / A n°264 (4ha04a20ca) / A n°267 (3ha68a45ca) / A n°281 (4a10ca) / A n°282 (5ha38a15ca) / A n°286 (5a30ca) / A n°298 (42a50ca) / A n°305 (68a) / A n°311 (4ha72a70ca) // Total : 29ha16a20ca

MISE A PRIX : cent quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf euros soixante centimes (104 979,60euros)

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé à l'Etude de Me KOWAL, où toute personne peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus indiqué, et devra être d'un multiple de CENT EUROS (100,00 euros)

Toute personne désirant enchérir devra remettre au notaire soussigné **un extrait d'acte de naissance de moins d'un mois et un chèque de banque de 10 497,96€.**

Nota-Les frais préalables sont payables en sus du prix d'adjudication. Pour tous renseignements, s'adresser à Me Sophie KOWAL, tél. 03/86/20/01/88.

AL584128567

MODIFICATION DE STATUTS

SAS AMBULANCES PICAUT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 € réduit à 500 €
Siège social : 8, rue Daniel Michel
58260 LA MACHINE
805 308 004 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/06/2020 et des décisions du Président du 08/09/2020, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Administration à effet du 29/06/2020 :

> Anciennes mentions :

- Présidente : Mme Nathalie PERROT
- Directeur Général : M. Thomas DAMIEN dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 7, rue des Robards

> Nouvelles mentions :

- Président : M. Thomas DAMIEN susnommé
- Directeur Général : Néant

Capital social à effet du 08/09/2020 :

- Ancienne mention : 1 000 €
- Nouvelle mention : 500 €

AL584128546

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MAISON MEDICALE DU CANTON DE LUZY

Société Interprofessionnelle
de soins ambulatoires
au capital de 500 euros
Siège social : 5 - 7 Avenue Hoche
58170 LUZY
790 928 600 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 25/08/2020 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Raphaël NEANT, demeurant 19 Rue des Fleurs 21000 DIJON à compter de ce jour. L'assemblée a également acté la démission de M. Adriaan KRAAIJEVELD en qualité de cogérant à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL584128541

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance de l'A.D.S. de Taxi sur CORBIGNY consentie à compter du 15/04/2020 par Daniel GOSSET, demeurant 1 Chemin de la Jarnosse Les Ombreaux 58700 MOUSSY, à Mme Julie RIGNAULT, artisan taxi, demeurant Grand Champ 58110 ROUY, a pris fin le 31/07/2020. Pour unique avis

AL584128565

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA GUARDIA

SARL en liquidation
au capital social de 1 Euro
Siège social : 4, rue du 14 Juillet Apt 4
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 800 207 250

Le 25.09.2020, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25.09.2020. M. Patrick PIFFARD demeurant 4 rue du 14 Juillet Apt 4 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL584128544

JUDEAU LOISIRS

Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social :
22-24 Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
385 023 569 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 30/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Patrick JUDEAU, demeurant Le Petit Bois Dieu 18240 SURY-PRES-LERE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

AL584128549

AU GRES DU CHATEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 1 050 euros
Siège social : 10 rue du Docteur Roux
58310 ST AMAND EN PUISAYE
838 856 888 RCS NEVERS

Dissolution

Le 30/09/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Monsieur Philippe PERROT demeurant 2 Route de Saint Sauveur 58 310 ST AMAND EN PUISAYE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 3 rue du Docteur Roux - Appt N°10 58 310 ST AMAND EN PUISAYE-Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL584128554

SCI ACS

SCI en liquidation
au capital social de 1 000 Euros
Siège social : RN7 NEVERS NORD

58640 VARENNES VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 174 556

Le 04.09.2020, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 04.09.2020.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL584128555

SCI PL DU SENONAIS

Société en liquidation
au capital social de 1 000 Euros
Siège social :RN7 NEVERS NORD
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 174 291

Le 04.09.2020, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 04.09.2020.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL584128556

ARCHIM'AIDE

SARL au capital de 50 € Siège social : 22 RUE LEON BLUM, 58640 Varennes Vauzelles 809 271 869 RCS de Nevers L'AGO du 30/09/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Boissard Elisabeth, demeurant 22 rue Léon Blum, 58640 Varennes Vauzelles pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 02/10/2020. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS de Nevers

AL584128557

SOCIETE HOTELIERE DU VAL D'ARON

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 22 867,35 €
Siège social : 5, rue des Ecoles
58340 CERCY LA TOUR
344 908 025 RCS NEVERS

L'AGO du 21/09/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Jean TERRIER dt à CERCY LA TOUR (58) – 5, rue des Ecoles, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL584128562

➜ AVIS DE CONSTITUTION

EARL DOMAINE DU CANDY

Capital de 80 000 euros
1 chez Bourbon 58300 COSSAYE

Par acte SSP du 14 septembre 2020, il a été procédé à la création de la société EARL DOMAINE DE CANDY et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Objet : activités réputées agricoles
Siège social : 1 chez Bourbon 58300 COSSAYE
Gérante : Mme Florence SOPHYS, demeurant 1 chez Bourbon 58300 COSSAYE
Capital social : 80 000 euros divisés en 800 parts représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL584128492

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 9 septembre 2020, il a été constitué une Société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SNC ECOBOISTERRE
Siège Social : 4 Le Petit Meuré 58800 LA COLLANCELLE
Objet : vente de plaquettes, travaux agricoles, autres commerces de détail sur éventaires et marchés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 7 500 euros
Associes indéfiniment responsables : Mme Nathalie CHATELAIN et M. Laurent CORNU
Gérance : M. Laurent CORNU, demeurant 4 Le Petit Meuré 58800 LA COLANCELLE
Immatriculation : Au RCS de Nevers
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL584128508

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 30/09/2020 par Maitre Marie-Alice LAMBERT-TAPIE, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (89580) - 1 Place de l'Eglise, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JOAMA
Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Siège social : 10 Mouvant, 58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY
Capital : 90 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Co-gérance : Madame VANHOOREN Anne, demeurant 10 Mouvant, Domiciliée à MECHELEN (2800) Belgique - Tuinbouwstraat 31, 58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY et Madame PETIT Joëlle, demeurant 10 Mouvant, Domiciliée à BRUXELLES (1083) Belgique - Avenue de la Constitution 22, 58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY
Clause d'agrément : Cessions de parts soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés
Mme VANHOOREN Anne et Mme PETIT Joëlle

AL584128543

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 29.09.2020 constitution de la SAS :
LM ENTREPRISE
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 36 Route de Moulins-Engilbert - 58290 VANDENESSE
Objet : couverture, démolition, achat et revente de matériaux anciens.
Président : M Michel LEBLANC, demeurant 14 A rue Charleuf 58360 SAINT HONORE LES BAINS
Admission aux assemblées : tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Droit de vote : sous réserves des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584128545

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/09/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EPICERIE DU GASPARD SD Objet social : vente d'épicerie, de boissons à emporter, crèmerie, charcuterie et viande Siège social : 10 rue Pierre Emile Gaspard, 58000 Nevers. Capital : 5000 € Durée : 99 ans Gérance : M. BACHIR CHERIF Dahmane, demeurant 7 rue Henri Fraisot, 58000 Nevers, M. BASGURBOGA Serçan, demeurant 1 rue de Lundi, 58000 Nevers Immatriculation au RCS de Nevers

AL584128548

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 02/10/2020 il a été constitué une SCI dénommée :
K2L
Siège social : 5, rue du stade 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT **Capital :** 300 € **Objet social :** Investissement et transmission immobilière **Gérance :** M CAYET Yannick demeurant 5, rue du stade 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584128553

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/10/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SLASHTAG STUDIO
Sigle : /#STD
Forme : EURL
Capital social : 1.000 €
Siège social : 4, rue de l'Église, 58140 EMPURY
Objet social : Conseil accompagnement et assistance opérationnelle auprès des entreprises et autres organisations en matière de création d'objets de communication multimédia (audio, visuelle, et graphique) destinées entre autres à des sites internet, des applications mobiles et des publications, de la conception à la mise en œuvre.
Gérance : M. Fabrice SANCHEZ demeurant 4, rue de l'Église, 58140 EMPURY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584128558

SCP BL NOTAIRES,
Notaires associés, à TOULOUSE,
Haute-Garonne,
30 Boulevard Maréchal Leclerc.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Mathieu MAURIN, Notaire Associé, de la SCP « BL NOTAIRES « dont le siège social est situé à TOULOUSE (31), 30, Bld Mal Leclerc, Exerçant en l'office Notarial de TOULOUSE,, le 1er octobre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Dénomination : NOS DEUX ARCS-EN-CIEL.
Siège social : NEVERS (58000), 7 Bis rue Mirangron.
Durée : 99 années
Capital : 1.000,00 € en numéraire.
Gérants : M. Jean-Baptiste RUE et Mlle Emilie CLEME, demeurant tous deux 7 bis rue Mirangron 58000 NEVERS
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis Le notaire.

AL584128563

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à NEVERS en date du 03/10/2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : 2C2PE, SIEGE SOCIAL : 38 rue Franchet d'Esperey, NEVERS (58000) OBJET : détention de parts ou d'actions de sociétés d'expertise comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts comptables. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 1 000 000 euros ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société et a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés. PRESIDENT : la société CPB EXPERTISE, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège est à Dragne, VILLAPOURCON (Nièvre), immatriculée au RCS de NEVERS sous le N° 884781857, représentée par Christian PERRIN BONDOUX, en qualité de gérant DIRECTEUR GENERAL : la société CAP HOLFI, SARL au capital de 1 000 000 euros, dont le siège est au 38 Rue Franchet d'Esperey, NEVERS (Nièvre), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 525221396, IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS. Pour avis, le président

AL584128568

YONNE

➜ DÉMISSION

SAS RENOV'HABITAT YONNE

Société par actions simplifiées
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue Victor Hugo
89400 MIGENNES
Rcs sens 810 353 524

L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2020 constate la démission de M. Manuel MARQUES en qualité de directeur général à compter de ce jour.
Pour avis et mention, la présidence.

AL894128704

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 septembre 2008,
Monsieur Jean Raphaël ROCHER, en son vivant inspecteur des impôts, demeurant à BASSOU (89400) 1 grande rue, né à SAIGON, (VIETNAM) le 15 janvier 1968, célibataire, ayant conclu avec Monsieur Eric ARDELET un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 24 décembre 2007, enregistré au greffe du Tribunal judiciaire de JOIGNY le 24 décembre 2007. décédé à CERGY (95000) (FRANCE), le 29 mai 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maître Frédéric BAYOU, Notaire à LIERNAIS (Côte d'Or), le 30 juillet 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 02 octobre 2020.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894128709

➜ NOMINATION

SASU 2EME VIE

12 Place de la République
89100 SENS
Siret: 83073100600011

Avis de modification
Il est donné avis de modification
De la présidence de Sasu 2eme vie
Immatriculée au RCS de Sens ss le numéro 83073100600011.
Date de modification : 1er septembre 2020
Président sortant : Mme Madelaine Nathalie Elisa
Nouveau président : Mr Adrian Laurent né le 02/11/1970 à Strasbourg de nationalité française résident au 62 Rue Thenard 89100 Sens.

AL894128619

LCE AVOCATS

BRASSERIE DE VEZELAY

BRASSERIE DE VEZELAY - NOMINATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société par actions simplifiée au capital de 119 600 euros
Siège social : Rue du Gravier, 89450 ST PERE
532 737 327 RCS AUXERRE
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 21 juillet 2020, les associés en application de l'alinéa 1 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, ont décidé de nommer :
la Société L.G.M.A, société à responsabilité limitée, domiciliée 3 Bis Rue Felix Le Dantec (29000) QUIMPER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 444 601 397 RCS QUIMPER, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
POUR AVIS
Le Président

AL894128644

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Société par Actions Simplifiées
Â EDELWEISS
au capital de 5.000,00 €
Siège social : 5 Bis, rue Faubourg Saint Jacques
21150 FLAVIGNY SUR OZERAIN
RCS DIJON 850 730 078

L'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2020 a décidé de remplacer l'actuel président
Monsieur Raphaël BONTOUX démissionnaire, par Madame Fanny ABADI demeurant à FLAVIGNY
SUR OZERAIN (21150) 8, rue de la Poterne, à compter du 24 septembre 2020.
Modification au RCS de DIJON
Pour avis
Le Président

AL894128657

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

LE STUDIO

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 24 rue Fécauderie
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 794 483 495

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes d'une décision de l'associé unique du 21 septembre 2020, il résulte que :
- Le siège social a été transféré à 12, rue de l'horloge 89000 AUXERRE à compter du 01 octobre 2020.
L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE
Pour avis,

AL894128584

BNY

SCI au capital de 1000€ Siège social : 10 route de Misy 89340 Villeneuve la Guyard 519099451 RCS Sens L'AGE du 20/09/2020, a décidé de transférer le siège social de la société au 27 rue des Dames, 77130 Montereau Fault Yonne à compter du 24/09/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Melun

AL894128600

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI BOA.
Forme : SCI.
Capital social : 100 euros.
Siège social : Lieu-dit 2 L'ETANG,
89116 SEPEAUX-SAINT ROMAIN.
514474790 RCS de Sens

Aux termes d'une décision en date du 27 avril 2019, les associés ont décidé, à compter du 27 avril 2019, de transférer le siège social à 78 rue Jeanne d'Arc, 91300 Massy.
Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS d'Evry.

AL894128658

ISOLBAT 89

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 16 rue des Chevaliers 89500 DIXMONT 811292283 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2020, l'AGE des associés de la SARL ISOLBAT 89 a décidé de transférer le siège social du 16 rue des Chevaliers, 89500 DIXMONT au 22 avenue Lucien Cornet 89100 SENS à compter du 01/11/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL894128680

CIP

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : ZI des Charonnes
89100 MALAY-LE-GRAND
804 666 394 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/10/2020, le siège social a été transféré à PAMFOU (77 830), Route départementale 605, à compter du 01/10/2020.
Immatriculation au RCS de MELUN.

AL894128683

DECO HABITAT

SASU au capital de 1000 € Siège social : 11 RUE DES ARENES, 89100 Sens 820 409 217 RCS de Sens L'AGE du 30/09/2020 a décidé de : Transférer le siège social de la société 14 Rue des Oubliettes, 89100 Sens Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : Maçonnerie Charpente Couverture Etanchéité. Modifications à compter du 30/09/2020. Mention au RCS de Sens

AL894128685

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Fréjus en date du 28/09/2020 prononçant l'extension de la procédure de liquidation judiciaire ouverte le 14/05/2020 au profit de **Monsieur Jean-Philippe MARLIN (RCS FREJUS 399783513) à la SCI LES ARONS DE THYSIS** 2 avenue de la Paix 89000 Saint Georges sur Baulche (RCS AUXERRE 514750157). Date de cessation des paiements : 23/04/2020. Les créances sont à déclarer entre les mains du liquidateur judiciaire la SELARL DELORET CONSTANT en la personne de Me Anne DELORET 246 Av du XV corps, Les Terrasses du XVème BâtE1 Appt212 83600 Fréjus, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la publication au Bodacc.

AL894128700

Jugement du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 25/09/2020 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique SERARE** RN6 89380 Appoigny et 89310 Nitry (restauration) Rcs Evry 305 836 033, au profit de la société ANTELOPE ACQUISITIONS 2, société mère du Groupe Buffalo Grill, Société par actions simplifiée au capital de 174.000.100,00 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 834 364 911, siégeant au 9, boulevard du Général de Gaulle 92120 Montrouge, dont le Président est Monsieur Jocelyn Olive, avec faculté de substitution au profit de trois sociétés à constituer.

AL894128705

NOORDZEE HERITAGE

Société par actions simplifiée à associé unique Au capital variable de 500,00 euros Siège social : 289 rue du Luxembourg - 83500 LA SEYNE-SUR-MER 883 931 107 RCS TOULON Personne habilitée à engager la société : M. Rudy DE SADELEER, président, domicilié 9 rue du Faubourg Saint-Martin - 89600 SAINT-FLORENTIN. Aux termes d'une décision en date du 8 septembre 2020, l'associé unique et seul président de la société NOORDZEE HERITAGE susvisée a décidé de transférer le siège social 9 rue du Faubourg Saint-Martin - 89600 SAINT-FLORENTIN, à compter de ce jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE et sera radiée du RCS De TOULON. Pour avis, le président.

AL894128690

SCI TRISKELE/TRANSFERT SIEGE SOCIAL

SCI TRISKELE
Société civile au capital de 1 000.00 €
Siège social : 15 rue Blaise Pascal
58000 NEVERS
448 320 358 RCS NEVERS

AVIS DE PUBLICITE LEGALE
D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2020, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 31 juillet 2020, du 15 rue Blaise Pascal – 58000 NEVERS, au 13 route de Kerourio – 56850 CAUDAN.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,
le représentant légal.

AL894128698

SASU PATRICK TUPHE

Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 771 750 EUROS
SIEGE SOCIAL : 19 rue Carnot
89 000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 789 319 365

AVIS DE PUBLICITE
Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 01 octobre 2020 et conformément à l'article 4 des statuts, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :
Ancienne adresse du siège social : 19 rue Carnot – 89000 AUXERRE
Nouvelle adresse du siège social : 16 route des saulaies – 58000 NEVERS
L'article 4 des statuts a été modifié » en conséquence.
Pour avis
Le Président

AL894128708

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SUR-SEREIN (Yonne), 65 rue Franche, le 31 juillet 2019 a été effectuée une augmentation de capital social entre :
Monsieur Jean-Philippe MARCOUX, époux de Madame Sophie GANE, demeurant à CRY (89390) 19 Grande Rue,
Et la société SARL PRESTENERGIE dont le siège social est à CRY (89390), 19 Grande Rue, identifiée au SIREN sous le numéro 843 962 473 et immatriculée au RCS d'AUXERRE, dont le capital social avant augmentation était de : DIX MILLE EUROS.
Monsieur MARCOUX a apporté à la SARL PRESTENERGIE une parcelle de terre sise à CRY.
Le capital social est désormais fixé à la somme de ONZE MILLE EUROS (11.000,00 EUR) et dorénavant divisé en 110 parts sociales de cent euros (100,00 eur) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 110 attribuées, à Monsieur Jean-Philippe MARCOUX, seul associé de la SARL PRESTENERGIE.
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL894128648

S.J.B. Société d'Avocats

PHARMACIE D'ABRAHAM

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 18 Rue de la République 89100 SENS 392 082 178 RCS SENS Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2020 du procès-verbal de la gérance en date du 30 septembre 2020, et après agrément du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens : - le capital social a été réduit d'une somme de 3 658.80 euros, pour être ramené de 7 622,45 euros à 3 963.65 euros par rachat et annulation de 24 parts sociales, à effet du 1er octobre 2020 La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45 €) divisé en 50 parts de 152.45 € chacune. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois mille neuf cent soixante-trois euros et soixante-cinq centimes (3 963.65 €), divisé en 26 parts de 152.45 euros chacune. - il a été pris acte de la démission de Monsieur Christian FAVART de ses fonctions de co-gérant . Mesdames Céline FOURRÉ et Edwige DUBREUIL demeurent seules co-gérantes.

AL894128678

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL GILLET

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 030,82 euros
Siège social : 4 rue Régny
89440 JOUX LA VILLE
RCS AUXERRE 400 386 884

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 août 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 24 septembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 2 591,63 euros, pour être ramené de 7 622,45 euros à 5 030,82 euros par rachat et annulation de 34 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTS (7 622,45 €).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à CINQ MILLE TRENTE EUROS QUATRE VINGT DEUX CENTS (5 030,82 €).»
Pour avis
La Gérance

AL894128681

➜ CONVOCATION

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE UNA CURE SEREIN

Mardi 20 Octobre 2020 à 15h00
Mairie-Ecole de BLANNAY

Ordre du jour
Approbation du compte rendu AG 2019, Rapport moral 2019, Rapport d'activités 2019, Rapport financier 2019, Approbation des compte 2019, Affectation des résultats 2019, Quitus pour la gestion des Administrateurs et du Président, Cotisations 2021, Affaires et questions diverses, Informations
Respect des gestes barrières Port du masque obligatoire
Pour gérer la distanciation merci de confirmer votre presence par mail una.cureserein@gmail.com, au plus tard le vendredi 16 octobre 2020

AL894128706

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCAVM

ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE DOMECY-SUR-CURE ET DE THAROT

Par arrêté n°2020-20, en date du 6 octobre 2020, le Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCAVM et l'abrogation des Cartes communales des communes de DOMECY-SUR-CURE et de THAROT.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 37 jours consécutifs, du mardi 27 octobre à 9 heures 30, au mercredi 2 décembre 2020 à 18 heures.

Les caractéristiques principales du projet de PLUi sont les suivantes :

AXE N°1 : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE ; AXE N°2 : DÉMOGRAPHIE, HABITAT ET ARCHITECTURE ; AXE N°3 : CADRE DE VIE ; AXE N°4 : ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET TRANSPORTS ; AXE N°5 : ÉCONOMIE ; AXE N°6 : AGRICULTURE ; AXE N°7 : TOURISME

Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis 9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouvertures sont : du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses quarante-huit communes membres.

Ont été désignés par le Président du Tribunal administratif de DIJON : Monsieur Daniel DEMONFAUCON en qualité de Président de la commission d'enquête ; Monsieur Jean-Luc JEOFFROY en qualité de commissaire enquêteur ; Monsieur Gérard POTEL en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par la commission d'enquête, au siège de la CCAVM et en mairie d'ARCY-SUR-CURE, de CHÂTEL-CENSOIR, de CUSSY-LES-FORGES, de DOMECY-SUR-CURE, de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES, de SAINT-PÈRE et de THAROT, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante : https://cc-avm.com/plui

Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions pourront être adressées à la commission d'enquête par voie électronique directement sur le site Internet de la CCAVM, dont l'adresse est précisée ci-avant, ou via l'adresse de courrier électronique suivante : enquete.publique@cc-avm.com

Les observations et propositions pourront également être adressées à la commission d'enquête par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de la Commission d'enquête du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot 89200 AVALLON

Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://cc-avm.com/plui

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants :

ARCY-SUR-CURE, Mairie : Mardi 27 octobre, de 09h30 à 12h30 ; Mardi 17 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Samedi 28 novembre, de 09h30 à 12h30

AVALLON, Siège de la CCAVM : Mardi 27 octobre, de 09h30 à 12h30 ; Samedi 21 novembre, de 09h30 à 12h30 ; Mercredi 2 décembre, de 15h00 à 18h00

CHÂTEL-CENSOIR, Mairie : Jeudi 29 octobre, de 09h00 à 12h00 ; Vendredi 6 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Mercredi 2 décembre, de 09h00 à 12h00

CUSSY-LES-FORGES, Mairie : Vendredi 13 novembre, de 15h00 à 18h00 ; Samedi 21 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Mercredi 2 décembre, de 15h00 à 18h00

DOMECY-SUR-CURE, Mairie : Jeudi 29 octobre, de 14h30 à 17h30 ; Samedi 14 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Jeudi 26 novembre, de 14h30 à 17h30

MONTILLOT, Salle des fêtes : Mardi 27 octobre, de 14h30 à 17h30 ; Vendredi 6 novembre, de 14h00 à 17h00 ; Mardi 17 novembre, de 14h30 à 17h30

QUARRÉ-LES-TOMBES, Mairie : Jeudi 29 octobre, de 09h00 à 12h00 ; Vendredi 13 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Samedi 28 novembre, de 09h00 à 12h00

SAINT-PÈRE, Mairie : Mardi 27 octobre, de 15h00 à 18h00 ; Mardi 10 novembre, de 15h00 à 18h00 ; Vendredi 27 novembre, de 09h30 à 12h30

THAROT, Salle des fêtes : Mardi 10 novembre, de 09h30 à 12h30 ; Vendredi 27 novembre, de 15h00 à 18h00 ; Mercredi 2 décembre, de 09h30 à 12h30

Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.

Les gestes barrière de protection contre la Covid-19 doivent être respectés pour accéder au dossier et registre déposés à l'attention du public, ainsi que pour rencontrer le commissaire enquêteur. Il sera donc nécessaire de porter un masque et de se désinfecter les mains au moyen de gel hydroalcoolique mis à disposition. Pour le dépôt des observations sur les registres, il est fortement recommandé d'apporter son propre stylo.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLUi pourront être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLUi, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLUi. L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale sera versé au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Président de la commission d'enquête adressera le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au Président du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête au Préfet de l'Yonne.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de la CCAVM et en mairie des communes membres, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sur le site internet de la CCAVM : https://cc-avm.com

Au terme de l'enquête, le PLUi de la CCAVM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire et les Cartes communales des communes de DOMECY-SUR-CURE et de THAROT seront abrogées par délibération du Conseil Communautaire et par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Yonne.

AL894128671

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 30 septembre 2020 dressé par Maitre MILLOT-SONNET, notaire à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190), 48 rue de la République.

Monsieur Gilles DELPERIER né(e) le 30 septembre 1971 à PERPIGNAN.

Et

Madame Karine GIRAULT né(e) le 6 octobre 1983 à SENS.

Demeurant ensemble 12 route de Villeneuve la Dondagre, hameau Les Brouards, 89150 FOUCHERES.

Mariés le 21 août 2004 par devant l'officier de l'Etat civil de THEIL SUR VANNE (89320) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL894128675

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 28 septembre 2020 dressé par Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE (89), 11 Rue des Hospitaliers.

Monsieur François Xavier Michel VERDICKT né le 3 octobre 1949 à ROUBAIX.

Et Madame Isabelle Dominique Françoise VERDICKT née VOUTERS le 31 mars 1948 à LILLE. Demeurant ensemble 17 Rue Miliaux, 89000 AUXERRE.

Mariés le 10 mars 1973 à LILLE sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, ont décidé de porter un aménagement à leur régime matrimonial.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

Me Emilie SABIAUX, Notaire à AUXERRE

AL894128693

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 10 novembre 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

2 PARCELLES DE TERRAIN à VALRAVILLON (89)

(anciennement Commune de LADUZ)

Rue du Monceau

A l'état de friches, non clôturées. Cadastrées section 213 B, lieudit « LE MONCEAU » n° 2143, **de 42 centiares** et n° 2144, **de 11 ares 47 centiares**

MISE A PRIX : 10.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Lundi 26 octobre 2020 à 14 H 00</strong

AL894128682

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL OPTIQUE LE CORRE VERONIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Parc Commercial de la Petite Ile
Rue des Entrepreneurs
89300 JOIGNY
RCS SENS 482 732 690

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2020, l'associée unique a décidé :

- de remplacer à compter du 28 septembre 2020 la dénomination sociale «EURL OPTIQUE LE CORRE VERONIQUE» par «OPTIQUE VERONIQUE LENOBLE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894128638

C.L.M.

SAS au capital de 1 200 €
Siège social : 1 Les Grands Lucas
89330 PIFFONDS
818 973 919 RCS SENS

Le 25/09/2020, les associés ont : -pris acte de la démission de M. Philippe MASUE et M. Hervé CHICOUET de leur mandat de Directeur Général et ont décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement ; -décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social de Villeneuve-sur-Yonne (89500), 15 Faubourg Sommier à PIFFONDS (89330), 1 Les Grands Lucas. En conséquence, les articles 4 et 41 des statuts ont été modifié.

AL894128618

S.J.B. Société d'Avocats

SCI KARABEL

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 8 Route de Vallan 89000 AUXERRE 453 864 852 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce même jour : de remplacer la dénomination sociale SCI KARABEL par SCI DOMAINE DE LA MARE, de transférer le siège social du 8 Route de Vallan 89000 AUXERRE au 2 Rue de Montmercy 89240 VILLEFARGEAU. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL894128642

SCI DES CROISETTES

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Zone Industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
778 258 210 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 15 janvier 2018, il résulte que :

La durée de la Société a été prorogée de quarante-neuf ans, soit jusqu'au 2 avril 2068.

En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit :

· Ancienne mention

Cinquante ans jusqu'au 2 avril 2019.

· Nouvelle mention

Quatre-vingt-dix-neuf ans jusqu'au 2 avril 2068.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL894128655

NOVATOPO

SAS
au capital de 100 €
Siège social :
9 rue des Lombards
89000 AUXERRE
830 284 907 R.C.S. Auxerre

Suivant PV en date du 17 janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire a révoqué Alexandre Henault de son mandat de Directeur général.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Le Président.

AL894128660

DG LOCATION

Objet social

Dénomination : DG LOCATION. Forme : SARL au capital de 100000 euros. Siège social : 184 Avenue de Senigallia, 89100 SENS. 800798936 RCS de SENS. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a décidé à compter du 16 octobre 2020 d'étendre l'objet social aux activités de : réparation, et entretien des véhicules automobiles ; vente, exposition, montage de toutes pièces accessoires et fournitures se rapportant auxdits véhicules ; achat, vente et entretien de motocyclettes, cyclomoteurs et cycles ainsi qu'accessoirement achat et vente de tous véhicules terrestres neufs avec ou sans moteur, achat, vente, importation, exportation, et négoce de tous produits. L'article 2 des statuts a été mis à jour. Mention sera portée au RCS de SENS.

AL894128667

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2020 et de la gérance en date du 1er Octobre 2020 de la société PHARMACIE LEBRETON-GUIGNARD, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Pharmaciens d'Officine au capital de 80.000 Euros, dont le siège est à Saint Florentin (89600) 4, Allée Gérard Magne immatriculée sous le numéro 509.128.146 RCS Auxerre, il a été décidé de 1/ modifier la dénomination sociale de la société qui devient à compter du 1er Octobre 2020 PHARMACIE DE LA TRECEY, 2/nommer en qualité de cogérante à compter du 1er Octobre 2020 pour une durée indéterminée Madame Marie Poirier épouse Delagneau , née le 4 juillet 1988 à Villeneuve Saint Georges (94190), demeurant à Saint Florentin (89600) Le Petit Champlandry, de nationalité française.

Pour avis

La Gérance

AL894128696

OBJET SOCIAL

Dénomination : BKLI.

Forme : EURL au capital de 100000 euros.

Siège social : Carrefour Sainte-Colombes, 89100 ST DENIS LES SENS.

879456176 RCS Sens.

Aux termes d'une décision en date du 2 octobre 2020, l'associé unique a décidé de préciser l'objet social de la manière suivante : Exploitation en location gérance d'un restaurant à enseigne BURGER KING, restauration rapide sur place ou à emporter.

Cette décision est a effet rétroactive du 23 juillet 2020 suite à la prise en location gérance du fonds.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS Sens.

AL894128699

PEG

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 34 Avenue Pierre De Coubertin
89100 SENS
798175139 RCS de SENS

Par AGE du 01/10/2020, il a été décidé à compter du 01/10/2020 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : BAR SANS VENTE D'ALCOOL, SALON DE THÉ, SANDWICHERIE, BRASSERIE ET JEUX. SUPPRESSION DE LA LICENCE IV.

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL894128710

LE LYLOU

Société par actions simplifiée uniperson-nelle
au capital de 10.000 €
Siège social :
14 rue du 24 août
89000 AUXERRE
882 574 940 R.C.S. Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2020, l'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 2 de l'objet sociale en rajoutant la mention suivante : Bar – Restaurant

Soit article 2 rédigé comme suit : la société a pour objet en France et à l'étranger « - L'exploitation d'un hôtel-Bar-Restaurant comprenant une activité de restauration type petit-déjeuner et « snacking », de toute nature et de toute catégorie ;

Le reste de l'article est inchangé.

AL894128711

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LUGH, SASU, au capital de 50000 euros. Siège social : 59 Avenue JEAN MERMOZ, 89000 AUXERRE. 505339424 RCS d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 29/09/2020, l'associé unique a pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes : à compter du 29 septembre 2020, et a décidé de ne pas renouveler lesdits mandats : - Cabinet A.A.A.C. MONTALBAN (titulaire partant) - EIRL MARYSE BELLAGAMBA (suppléant partant) Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894128712

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CARS PIECES EXPRESS, SAS, capital 200000 euros. Siège social : 59 Avenue JEAN MERMOZ, 89000 AUXERRE. 353489958 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGO en date du 29/09/2020, les associés ont pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes, à compter du 29 septembre 2020, et ont décidé de ne pas renouveler lesdits mandats : - Cabinet A.A.A.C. MONTALBAN (titulaire partant) - EIRL MARYSE BELLAGAMBA (suppléant partant) Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894128713

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 2 octobre 2020,

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488

a donné en location gérance à

la société JM PROXIMITE, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à PARON (89100) Avenue Edmée-Pierre Chauvot de Beauchêne en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de SENS

un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché, avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis et exploité à PARON (89100) Avenue Edmé-Pierre Chauvot de Beauchêne sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS.

Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 3 novembre 2020 pour se terminer le 2 novembre 2021. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

AL894128703

CESSION

Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 24 septembre 2020, enregistré au SPFE AUXERRE-1, le 25 septembre 2020, sous la référence 8904P01 2020 N00938, la Société dénommée HOTELS ET TRADITIONS, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège est à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89290), La Cour Barrée, identifiée au SIREN sous le numéro 411564529 et immatriculée au RCS d'AUXERRE a cédé à la Société dénommée EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES, Société par actions simplifiée au capital de 1500 euros, dont le siège est à TONNERRE (89700), 177 Bis rue du Général Campenon, identifiée au SIREN sous le numéro 808026963 et immatriculée au RCS d'AUXERRE, un fonds de commerce de BAR-HOTEL-RESTAURANT sis à La Cour Barrée - 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE MAS DES LILAS, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AUXERRE, sous le numéro 411564529.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de MILLE EUROS (1 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour 420 euros et au matériel pour 580 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894128646

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Julien LAPIERRE , Notaire, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BAR SUR SEINE (Aube), 32 Rue Victor Hugo , le 30 septembre 2020, a été cédé : Madame Corine Yvette Roberte GUIGNARD, commerçante, demeurant à PACYSUR ARMANCON (89160) 4 Grande Rue. Née à GRANDVELLE ET LE PERRENOT (70190), le 18 avril 1967. Veuve de Monsieur Thierry Robert Martin CHAMBEL et non remariée. A : La Société dénommée L'INSTANT PRESENT, Société à responsabilité limitée au capital de 20000 €, dont le siège est à PACY SUR ARMANCON (89160), 4 Grande Rue, identifiée au SIREN sous le numéro 888988839 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. Désignation du fonds : fonds de commerce d'hébergement et chambre d'hôtes sis à PACY SUR ARMANCON (89160), lui appartenant, connu sous le nom commercial AU PETIT CALIN, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 433918091. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 30/09/2020 et à la jouissance à compter du même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour 10.000,00 EUR et au matériel pour 20.000,00 EUR. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Anne REGNIER GANDRE, Notaire à TONNERRE (89700), 6 Rue Saint Nicolas où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire

AL894128670

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 31 août 2020 à migennes enregistré à la recette des Impôts d'Auxerre le 22 septembre 2020 dossier 2020 00026692, référence 8904P01 2020 A 01644

La SAS RENOV PLOMBERIE CHAUFFAGE, dont le siège social est situé 12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES, immatriculée au Rcs de sens sous le numéro 842 240 830, a cédé à la SAS RENOV HABITAT YONNE, dont le siège est situé 12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES, immatriculée au Rcs de sens sous le numéro 810 353 524,

Un fonds de commerce de plomberie, chauffage et électricité, en sous-traitance les activités suivantes : maçonnerie, ravalement, couverture, traitement de charpente, sous face PVC, menuiserie, peinture, zinguerie, imprégnation du bois, carrelage, et négoce de tous matériaux et matériels de bâtiment sis 12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES, moyennant le prix de quinze mille sept cent cinquante euros (15 750,00), s'appliquant aux éléments incorporels pour 500 € et aux éléments corporels pour 15 250 €

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2020 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES.

Pour avis et mention.

AL894128695

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 1er octobre 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 1er octobre 2020, dossier 2020 00028099, référence 8904P01 2020 N 00951,

Me Bernard DELIBES, mandataire judiciaire à AUXERRE (89000) 12 boulevard Davout, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire simplifiée de la société **«LA JASETTE»**, SCIC à responsabilité limitée, au capital de 7500 €, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 23 rue d'Orbandelle, identifiée au SIREN sous le n° 804 644 557 et immatriculée au RCS AUXERRE, fonction à laquelle il a été nommée aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce d'AUXERRE en date du 16 décembre 2019, revêtu de l'exécution provisoire,

A cédé à la société **«SHIVA NAGAR»**, SARL, au capital de 10000 €, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 23 rue d'Orbandelle, identifiée au SIREN sous le n° 888 744 356 et immatriculée au RCS AUXERRE,

Le fonds de commerce de restaurant biologique et végétarien (avec plats préparés à emporter), exploitation d'une licence grande restauration, location de salles et toutes activités annexes connexes ou complémentaires, exploité à AUXERRE (89000) 23 rue d'Orbandelle, connu sous le nom de «LA JASETTE»,

Moyennant le prix principal de 34.500,00 € (en ce compris 5.000,00 € d'honoraires pour l'agence ayant négocié la cession à la charge du cédant, soit un prix net vendeur de 29.500,00 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Bernard DELIBES, mandataire judiciaire à AUXERRE (89000) 12 boulevard Davout, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Le notaire

AL894128707

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI LE VAL D'YONNE

SCI au capital de 30490€. Siège: la tuilerie 89100 COLLEMIERS, 380 195 941 RCS SENS. L'AGE du 10/09/2020 a nommé Gérants Mme Martine BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, et M. Benoit Marie BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, en remplacement de M. Jean Marie BARRE. RCS SENS

AL894128622

SCI HOTEL LE FOURNIER D'YAUVILLE

SCI au capital de 22.867,35€. Siège: la tuilerie 89100 COLLEMIERS, 420 757 288 RCS SENS. L'AGE du 10/09/2020 a nommé Gérants Mme Martine BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, et M. Benoit Marie BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, en remplacement de M. Jean Marie BARRE. RCS SENS

AL894128623

LE CLOSEAU DE MALAY

SCI au capital de 274.400€. Siège: la tuilerie 89100 COLLEMIERS, 444 213 854 RCS SENS. L'AGE du 10/09/2020 a nommé Gérants Mme Martine BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, et M. Benoit Marie BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, en remplacement de M. Jean Marie BARRE. RCS SENS

AL894128624

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA PLAINE SUD DE MAILLOT

SCI au capital de 758,43€. Siège: la tuilerie 89100 COLLEMIERS, 383 966 272 RCS SENS. L'AGE du 10/09/2020 a nommé Gérants Mme Martine BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, et M. Benoit Marie BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, en remplacement de M. Jean Marie BARRE. RCS SENS

AL894128625

SOCIETE DE GESTION PATRIMONIALE MALAY

SOGEM. SC au capital de 205,81€, Siège: la tuilerie 89100 COLLEMIERS, 399 306 885 RCS SENS. L'AGE du 10/09/2020 a nommé Gérants Mme Martine BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, et M. Benoit Marie BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, en remplacement de M. Jean Marie BARRE. RCS SENS

AL894128626

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHABLIS - vigne AOC Chablis 1er Cru

35 a 59 ca - Les minos: F-847

zonage : zone N du PLU

LAROCHE-SAINT-CYDROINE - terre

10 a 90 ca - La terre brulee: ZE-37

zonage : RNU

POILLY-SUR-SEREIN - lande et bois-taillis

58 a 38 ca - Fontaine de chaulle: B-251-252 - La vallee aux allouettes: B-143

zonage : RNU

SERRIGNY - bois-taillis

13 a 45 ca - La vallee saussinat: C-748

zonage : RNU

VIVIERS - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie

3 ha 95 a 07 ca - Coteau de la graviere: F-731 - La guette haute: WA-35 - Les aubues: ZC-3(J)-3(K) - Vallee de la graviere: F-769-778

zonage : RNU

SENS - terre

14 a 40 ca - Les grillons: YB-25

zonage : zone A du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26 octobre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894128721

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU GARMENTOIS

SC au capital de 1.524,50€. Siège: la tuilerie 89100 COLLEMIERS, 390 999 415 RCS SENS. L'AGE du 10/09/2020 a nommé Gérants Mme Martine BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, et M. Benoit Marie BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, en remplacement de M. Jean Marie BARRE. RCS SENS

AL894128627

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte authentique à JOIGNY, en date du 5 juin 2020 Monsieur Vincent REUILLER, demeurant 22 rue du Tholon, 89710 SENAN immatriculé au greffe de SENS sous le numéro 438748253 a donné en location-gérance à :

AJS TAXI SASU au capital de 1000 euros, sise 1 rue du 11 novembre, logement 6, 89500 Villeneuve sur Yonne, sous le numéro 881679799 immatriculée au greffe de Sens,

L'autorisation de stationnement n°1 sur le territoire de la Commune de 89330 PIFFONDS, sous l'enseigne AJS TAXI.

Pour une durée de 1 année à compter du 5 juin 2020 pour prendre fin le 4 juin 2021.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

AL894128662

L'INSTANT NATURE

Aux termes d'un actes SSP en date du 7/09/2020 il a été modifié la société

Dénomination sociale: L'INSTANT NATURE

Siège social: 2 ZA de la fosse à la verniere, 89100 Nailly

Forme: Groupements agricoles d'exploitations en commun

Capitale: 2250€

Objet: social: production et vente de produits horticoles

Gérance: Monsieur Wacrenier François, 2 za de la fosse a la vernière 89100 NAILLY

Cogérant : Monsieur Wacrenier Pierre-xavier, 6 impasse de la croix saint jacque 89150 BRANNAY

Cogérant : Monsieur Wacrenier Paul, 2za de la fosse a la vernière 89100 NAILLY

Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894128649

SCEA RENOUX-DURAND

Société Civile d'Exploitation agricole au capital de 96 450,00 euros, Siège social : 1 place de Saint Georges, Saint Georges, cidex 239, 89150 VILLEBOUGIS, 317 886 489 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2020 a pris acte de la démission de M. Alain RENOUX de ses fonctions de gérant à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL894128656

CO-GÉRANT

Dénomination : AC DIAG IMMO. Forme : EURL. Capital social : 5000 euros. Siège social : 1 Rue de la Gare, 89140 PONT SUR YONNE. 501 645 865 RCS de SENS. Aux termes d'une décision en date du 1/10/2020, l'associé unique a nommé un deuxième co-gérant à compter du 1/10/2020, M Didier CHAUMIEN, demeurant 16 Grande Rue, 89140 LIXY. M Clément CHABIN devient par conséquent co-gérant. Mention sera portée au RCS de SENS.

La gérance

AL894128673

LEGA SPHERE

SCOBAT

Dénomination : SCOBAT. Forme : SARL. Capital social : 85000 euros. Siège social : 60 Route de paris, 89210 CHAMPLOST. 385196480 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2020, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 22 septembre 2020, ensuite du décès de Monsieur André OUDET, et a nommé : - Monsieur Jean-Marie BELHADJ, demeurant 1 Route de Merry La Vallée, 89110 SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF, - Monsieur Thibaud BELHADJ, demeurant 4 Chemin des Mares Lieu-Dit Les Champs Blancs, 89110 SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF, en qualité de co-gérants de la société à compter du 22/09/2020, en remplacement de Monsieur André OUDET. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894128679

SCEA CAVES JOUDELAT

Société Civile au capital de 666.462€ Siège social : 10 Chemin des Fossés, 89290 IRANCY 491 525 085 RCS d'AUXERRE Le 30/09/2020, l'AGE a décidé de nommer co-gérant, M. Emmanuel JOUDELAT 31 Rue Saint-Martin, 89290 IRANCY. Mention au RCS d'AUXERRE

Pouvez-vous rajouter le N° d'annonce cité en objet à la facture, par avance un grand merci.

AL894128684

BEAUJOUR

Société à responsabilité limitée Au capital de 26 000 euros Siège social : 6 rue des Hates, 89560 COURSON LES CARRIERES 789 904 406 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a : - constaté la démission de M. Dominique VIRE de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, - constaté la nomination de M. Cédric Charlot demeurant 3 Rue de Nanteau, 89480 MIGE en tant que cogérant à compter de ce jour, - décidé de réduire le capital social de 4 300 € pour le porter à 21 700 €, à la suite de l'annulation de 43 parts sociales, à compter de ce jour. Pour avis, la gérance.

AL894128687

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

SCM DES PEDICURES PODOLOGUES Société civile de moyens au capital de 304,90 euros Siège social : 16 Rue de l'Horloge - 89000 AUXERRE 383 154 507 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 1er OCTOBRE 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Tiphanie DE CUYPER, demeurant 17 Rue de la Passerelle – 89470 MONETEAU, en remplacement de Madame Sylvie HENRY, pour une durée illimitée, à compter du 1er octobre 2020. Madame Angèle COTÉ conserve son mandat de co-gérante.

AL894128688

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

TRUTH

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 000 euros
Siège social : 13 rue des Wagons
89100 SAINT DENIS LES SENS (Yonne)
RCS SENS 834 125 643

Au terme de l'AGO en date du 31/07/2019, les associés de la SAS TRUTH ont décidé la continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Mention sera faite au Tribunal de Commerce de SENS.

AL894128689

➜ NON DISSOLUTION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LE RING

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

LE RING, SARL au capital de 6000 €, sise 59 Avenue JEAN MERMOZ, 89000 AUXERRE-840368187 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGO du 29/09/2020, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894128669

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL BATI PROJECT 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 17 rue de Seignelay
89550 HERY
RCS AUXERRE 791 593 304

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894128697

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DECLIC BOIS

EURL au capital de 2000,0€. Siège social: 67 rue des renardières 89140 Pont sur yonne. 791 628 431 RCS SENS. Le 14/09/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Renaud Funten, 67 Rue des Renardières 89140 Pont-sur-Yonne, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS.

AL894128525

SAS RENOV'PLOMBERIE CHAUFFAGE

Société par actions simplifiées
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue Victor Hugo
89400 MIGENNES
Rcs sens 842 240 830

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Août 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

– M. Nicolas Sellier demeurant 3 rue des Pêcheurs, 89400 Charmoy.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur.

AL894128539

AUDEX+

SARL au capital de 40 000 €
Siège social : 4, Chemin des Violettes
89100 ROSOY
788 937 043 R.C.S. SENS

Le 30/09/2020 – 9 h, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Brian Reid demeurant à Rosoy (89100), 4 Chemin des Violettes, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL894128601

AUDEX+

SARL en liquidation amiable au capital de 40 000 €
Siège social : 4, Chemin des Violettes
89100 ROSOY
788 937 043 R.C.S. SENS

Le 30/09/2020 à 12 h, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Brian Reid de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL894128645

DUHAUPAS

SARL au capital de 11966 euros,
Siège social 2E route nationale
89340 CHAMPIGNY
SIREN 431 604 917 RCS SENS

L'AGE du 31/07/2020, a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M Stéphane DUHAUPAS, 5 rue du rocher d'AVON 77210 AVON, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de SENS.

L'AGE du 31/07/2020, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de SENS.

AL894128633

SARL HABERT

SARL, société en liquidation
au capital de 7.622,45 €
rue des Angles, 89310 Noyers
383107588 RCS Auxerre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 28/09/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Auxerre

Le liquidateur.

AL894128664

S.J.B. Société d'Avocats

SCI DES MOUCHERONS

Clôture de liquidation

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 152,45 euros Siège social : BRIENON SUR ARMANCON 89210 10 Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny Siège de liquidation : 34 Rue de Sommeville – 89470 MONETEAU 419 930 888 RCS SENS L'Assemblée Générale réunie le 3 SEPTEMBRE 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 15 juin 2020, déchargé Madame Emmanuèle BONNEAU, demeurant 34 Rue de Sommeville – 89470 MONETEAU, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL894128647

S.J.B. Société d'Avocats

IMAGERIE ICAUNAISE

DISSOLUTION ANTICIPEE

Société Civile Immobilière au capital de 457 350 euros Siège social : 31 bis Rue Louis Richard - 89000 AUXERRE Siège de liquidation : 3 Boulevard Vauban – Résidence Vauban Appartement 10 – 89000 AUXERRE 391 395 845 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 septembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 septembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme co-liquidateurs Madame Marie-France BERTHEAU-HOCHARD, demeurant 3 Boulevard Vauban – Résidence Vauban – Appartement 10 – 89000 AUXERRE et Monsieur Bertrand DECAUDAVEINE, demeurant 703 Chemin Jean de Goudan – 13160 CHATEAURENARD, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 Boulevard Vauban – Résidence Vauban – Appartement 10 – 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL894128650

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL GRANDJEAN BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 8 La Poterie, 89480 ETAIS LA SAUVIN
Siège de liquidation : 8 La Poterie
89480 ETAIS LA SAUVIN
RCS AUXERRE 438 707 184

L'Assemblée Générale réunie le 23 septembre 2020 au ETAIS LA SAUVIN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Claude GRANDJEAN, demeurant 8 La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894128653

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : ASSUDIAG. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 16 Grande Rue, 89140 LIXY. 823894894 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2020. Monsieur Damien CHAUMIEN, demeurant 16 Grande Rue 89140 LIXY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL894128676

LA GENERALE DU GATINAIS

société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 8.000 euros
Siège social : 6 Grande Rue 89150 Dollot
RCS SENS 479.193.773

Dissolution de société

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du du 21 septembre 2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Paul-Emile BRUNET, demeurant 77 rue des Plantes 75014 PARIS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à 6 Grande Rue 89150 Dollot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur,

AL894128702

CASA KEBAB

EURL au capital de 500 €
Siège social : 3 place Colette
89300 JOIGNY
534 188 453 RCS SENS

Dissolution

Aux termes d'une décision en date du 05/10/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 05/10/2020, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Aziz SFIFA demeurant 11 allée des Palmes, 89000 AUXERRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 11 allée des Palmes 89000 AUXERRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL894128715

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : NEXT IDEE.

Forme : SASU société en liquidation.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 4-6 PLACE DU COCHE D'EAU, 89000 AUXERRE.

824226138 RCS Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 1 juillet 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 juillet 2020. Madame SOPHIE TITEUX, demeurant 2 CHEMIN DE JUSSY 89580 VALLAN a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL894128720

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : NEXT IDEE.

Forme : SASU société en liquidation.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 4-6 PLACE DU COCHE D'EAU, 89000 AUXERRE.

824226138 RCS Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame SOPHIE TITEUX demeurant 2 CHEMIN DE JUSSY, 89580 Auxerre et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Auxerre.

AL894128719

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : 2CTJM

SIEGE SOCIAL : 4 Cour d'Avau – Le Meix – 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS

OBJET : L'acquisition de propriétés, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société ;La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat ;

La signature de tous actes en vue de l'acquisition de terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains ;

La conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation d'immeubles ;

L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000.00 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000.00 euros

GERANCE : Monsieur Jean-Michel BOSSER demeurant : 4 Cour d'Avau – Le Meix – 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS.

IMMATRICULATION : au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894128637

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 15/09/2020, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BOULANGERIE FOUR A BOIS RAUX'R

Objet social : La fabrication et la vente de Pains, Viennoiseries, Pâtisseries, Épicerie fine, Produits traiteurs et du terroir ainsi que l'importation et l'exportation de tous produits et la formation de personnel en boulangerie, viennoiserie, pâtisserie sur Four à Bois.

Siège social : 75 rue de Paris, 89000 AUXERRE

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Gérance : Monsieur RAUX Jean-louis, demeurant 75 rue de Paris, 89000 AUXERRE

Raux Jean-Louis

AL894128651

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 08/09/20 à ALLERIOT (71), il a été constitué la Société ATS, SASU au capital de 1.000 euros en numéraire - SIEGE : 6 rue des Roches - 89210 VENIZY - OBJET : la fabrication, la vente, le négoce de mobilier urbain, matériel de manutention et se stockage, la fabrication, le traitement, l'installation, l'achat et la vente de tus produits se rapprochant à ces activités, la chaudronnerie, la mécano soudure, la serrurerie, la métallerie et la tôlerie. - DUREE : 99 Ans - ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tous associés, autant de voix que d'actions détenues - CESSIONS D'ACTIONS : libres entre associés, agrément préalable dans les autres cas - PRESIDENT : Monsieur Arnaud LHERMITE demeurant à SAILLENARD - 71580 - 287 Route du Moulin.

Dépôt légal RCS SENS.

AL894128654

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/09/2020, il a été constitué une SCI dénommée : SMOOTH TALKER Siège social : 4, bis place Saint Mamert, 89000 AUXERRE Capital : 10.000€ Objet : Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Gérance : M. Christopher MISSOULOU, 4,Place Saint Mamert, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894128665

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 29 /9/2020, il a été constitué une SASU dénommée : GHOUD BOUCHERIE. Capital : 1 000€. Siège : 59 RUE DE L'HOPITAL, 89700 TONNERRE. Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur sur place ou sur marchés, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter. Durée : 99 ans. Président : Mlle GHOUDDANI Madiha, 18 Allée Heurtebise Apt 8 Bât 2, 89000 AUXERRE, pour une durée indéterminée. Directeur général : Mr GHOUDDANI ANASS, 18 Allée Heurtebise Apt 8 Bât 2, 89000 AUXERRE. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894128666

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPOIGNY du 24 SEPTEMBRE 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : SOCIETE RACHEL GALLIMARD Siège social : 8 Place de la Liberté, 89380 APPOIGNY Objet social : Salon de coiffure - Relooking - Institut de beauté - Ventes de bijoux fantaisies et accessoires divers, vente de tous articles liés à la mode - Ventes de tous produits liés aux activités ci-dessus. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Madame Rachel GALLIMARD, demeurant 5 Rue des Etangs - Lieudit Les Chaumes 89250 CHEMILLY SUR YONNE, a été nommée gérante. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894128668

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 28/09/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

MULTICOM

Nom commercial : MULTISERVICES

Siège social : 22 Grande Rue 89100 SENS

Capital : 1000 €

Activités principales : multiservices, photocopie, preparation de documents et autre activite specialisee de soutien de bureau, article et accessoire de cordonnerie, soutien et demarches administratif, telecommande, cle et cle electronique, soutien informatique, reparation cpnsole et telephonie, vente d'accessoires.

Durée : 99 ans

Président : M. SELOUANE ADAM 22 Grande Rue 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS

AL894128674

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST FLORENTIN (Yonne) du 1er octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : LA GUINGUETTE DE L'ARMANCE. Siège : 17 rue du Faubourg du Pont, 89600 ST FLORENTIN. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 5 000 euros. Objet : Restauration sur place, traiteur, organisation de soirée à thème. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Normann LIN, demeurant 12 rue Hans et Sophie Scholl, 95420 MAGNY EN VEXIN. La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL894128686

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 28/09/2020, constitution SCI dénommée: LA NOBLE TERRE. Capital: 1000€. Siège: 6 Place du champ de foire 89450 VÉZELAY. Objet: ACQUISITION, VENTE, ADMINISTRATION, GESTION PAR LOCATION. Gérance: M. Antonio SOAVE, 57 avenue Maréchal JOFFRE 06000 NICE. Cession de parts: LIBRE ENTRE ASSOCIES. AGRÉMENT POUR CESSION A DES TIERS MAJORITE DES TROIS QUART. Durée: 99 ans. RCS AUXERRE

AL894128692

APEX IMMO

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 septembre 2020, à TONNERRE.

Dénomination : APEX IMMO.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Route de Tanlay ZI de Vauplaine, 89700 Tonnerre.

Objet : Acquisition, propriété et location de tous immeubles.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée à la Société et à chaque associé, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé réception, indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la vente. L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

La décision d'agrément est prise par décision collective des associés à la majorité simple ; le cédant prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Le cédant est informé de la décision dans les 30 jours, par lettre recommandée avec accusé réception.

En cas de refus, le cédant aura 30 jours, pour faire connaître, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : APEX INC SAS

Route de Tanlay ZI de Vauplaine 89700 Tonnerre immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 851519108.

Représentant permanent : Christophe-Edouard MARCI.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL894128701

YONNE NORD BTP

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social :
34 Avenue du Général Leclerc
89140 PONT SUR YONNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18/09/2020 à Saint-Florentin, il a été

constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : YONNE NORD BTP

Siège social : 34 Avenue du Général Leclerc à Pont sur Yonne (89140)

Objet social : Terrassement, maçonnerie, VRD, couverture, électricité, piscine, plomberie, climatisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 25 000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas SIMON né le 13/02/1984 à Ivry sur Seine (94) demeurant 7 Rue du Château à Saint-Sérotin (89140) et Monsieur Olivier DOS REIS né le 09/08/1973 à Sens (89) demeurant 17 Rue des Fossés à Pont sur Yonne (89140).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, La Gérance

AL894128714

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

◯ pour 1 an 50 €
◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° / / /

date d'expiration: /

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1599
VENDREDI 09 OCTOBRE 2020

Mélilou, l'histoire d'une reconversion évidente



En plein cœur de la Drôme provençale, Lou Murat et Manuel Soares de Almeida, se sont installés en 2014 pour développer une activité commerciale à partir de la cueillette sauvage. Aujourd'hui leur exploitation, Mélilou, produit et transforme de nombreuses plantes médicinales et aromatiques. Immersion dans la vallée de la Méouge à la découverte d'une profession en quête de reconnaissance.

La lavande sauvage, qui se cueille habituellement le matin, donne des très bons rendements en huile essentielle (HE). Il faut environ une tonne de plante pour produire 1 litre d'HE.

Ne produire qu'à partir de leurs plantes. Cela était une évidence pour Lou et Manu. Il y a six ans, ce couple auvergno-picard a décidé de s'installer à Lachau (Drôme) en tant que cueilleurs, producteurs et distilleurs, après un BPREA spécialisé dans les plantes médicinales et aromatiques à Nyons. *«C'est ici que nous nous sommes rencontrés. J'étais monitrice-éducatrice dans le social, Manu, lui, travaillait à l'usine. Il a décidé de tout arrêter et de partir faire du woofing avant de se reconvertir. Si nous sommes venus nous installer ici, c'est pour la diversité des plantes que la vallée de la Méouge nous offre. Ce territoire est emblématique»*, raconte Lou Murat.

Une cueillette manuelle rigoureuse

Ces deux grands passionnés de nature se sont lancés timidement en 2014. *«On est partis de rien, sans trop de moyens. On s'est acheté un alambic de 50 litres et quelques plants pour démarrer. Un investissement d'environ 800 €»*, indique le couple. Puis, un financement participatif de 4 000 € sur la plateforme Miimosa leur a permis, deux ans plus tard, d'investir dans un deuxième alambic de 300 litres. *«Nous distillons exclusivement dans du cuivre, un très bon conducteur»*, ajoutent-t-ils. Aujourd'hui, c'est principalement à base de cueillette sauvage que les néo-Drômois confectionnent leurs produits. Lavande, thym, pin sylvestre, genévrier, romarin, laurier, aubépine, églantier, carotte sauvage n'ont plus de secrets pour eux. Pour les plantes qui se font plus rares dans la nature, comme la mélisse, la menthe poivrée ou la camomille romaine, ils les cultivent sur une surface de 4 000 m^2. *«Tous nos intrants (huile, sucre) pour la confection de nos produits sont certifiés en agriculture biologique. Nous désherbons et cueillons rigoureusement à la main pour obtenir la meilleure qualité possible»*. Toutes les parcelles cultivées, Manu et Lou ont dû les déclarer à la MSA pour obtenir le statut d'exploitants agricoles. Sans quoi la seule activité de cueillette sauvage n'aurait pu suffire à reconnaître leur travail en tant qu'agriculteurs.

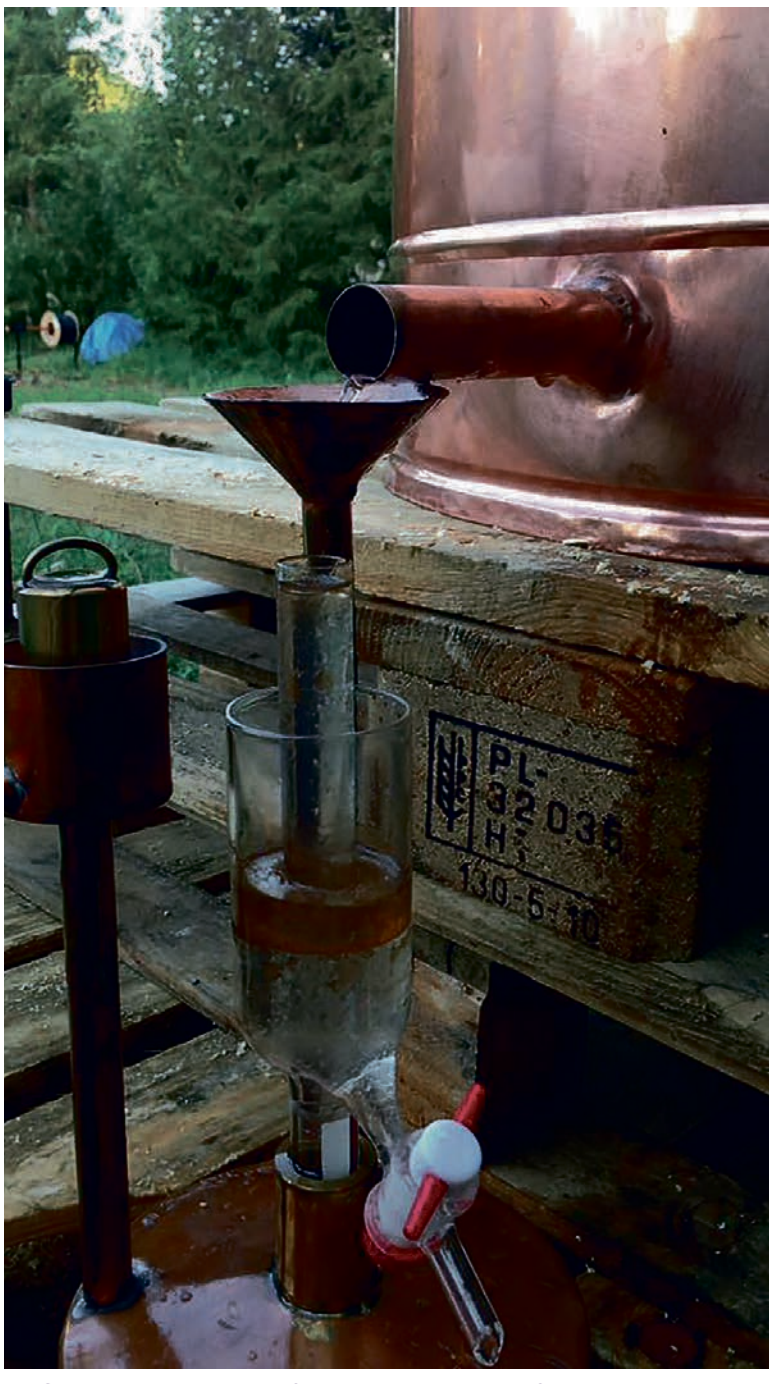
Circuits de distribution et partenariats

Aujourd'hui, les fondateurs de Mélilou ont trouvé leurs repères dans cette profession qui peine à se faire reconnaître sérieusement. En dehors de leur boutique en ligne, leurs produits (thé, tisanes, huiles essentielles, hydrolats, eaux florales, macérations huileuses, sel aux plantes, pestos, huiles, vinaigres et sirops) sont commercialisés, en Drôme, sur le marché de Lachau le samedi matin, celui de Séderon le dimanche matin et de Montbrun-les-bains le lundi soir, d'avril à fin septembre. Deux magasins de producteurs, les offices de tourisme de Laragne-Montéglin (Hautes-Alpes), Séderon et Les Omergues (Alpes de Haute-Provence), quatre petites épiceries locales et deux boutiques bien-être à Dax et Sisteron leur ont aussi ouvert leurs portes. *«Nous travaillons également avec des kinés, des naturopathes et un dentiste. On leur fait des mélanges et ils nous envoient leurs patients»*, indiquent-ils. Des partenariats gagnant-gagnant qui leur assurent une visibilité tout au long de l'année.

«La terre, c'est thérapeutique !»

Comme toutes les autres cultures végétales, les plantes sauvages subissent, elles aussi, les conséquences du réchauffement climatique. Le couple de cueilleurs le constate cette année sur la culture de la lavande sauvage cueillie à 1 200 m d'altitude. *«Ce phénomène d'assèchement permet de produire plus d'huile essentielle. Un point intéressant à court terme car nous pouvons en valoriser davantage mais qui nous fait craindre un périssement de la plante dans les prochaines années. Si petit à petit elles commencent toutes à griller, clairement on ne pourra plus exercer notre activité»* regrettent-ils. Au mois d'octobre, le couple souhaite lancer une nouvelle gamme de gemmothérapie et de teintures mères pour produire des macérats intéressants en médecine préventive ou en traitement de fond ou d'appoint. À plus long terme, Lou compte faire découvrir aux personnes en situation de handicap les bienfaits de la terre et des plantes à travers des ateliers de sensibilisation. *«La terre, c'est thérapeutique ! Quand on la gratte, on ne pense à rien d'autre. Je souhaite rendre ces personnes plus autonomes et renforcer leur estime d'eux-même»*. Un projet qui va bien au-delà d'une simple reconversion professionnelle. Un engagement sociétal.

ALISON PELOTIER



Un financement participatif de 4 000 € sur la plateforme Miimosa a permis à Lou Murat et Manuel Soares de Almeida d'investir dans un alambic de 300 litres.